Quatre-vingt-sixième année. — N° 248. Le Numéro : 35 francs. Samedi 23 Octobre 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître:

EXERCICE DE LA PROFESSION D'AVOCAT
Certificat d'aptitude.

Le décret n° 54-1007 du 13 octobre 1954 portant règlement d'administration publique relatif au **certificat d'aptitude à la profession d'avocat** fait l'objet du fascicule spécial **n° 54-124 S** et *complète le fascicule spécial n° 54-48 S.*

Ces fascicules sont mis en vente ou expédiés franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix unitaire de **10 F** et de **20 F.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 54-1032 du 19 octobre 1954 relatif aux indemnités de stage allouées aux élèves de l'école nationale d'administration (p. 10015).

Ministère de la justice.

Décret n° 54-1033 du 19 octobre 1954 portant classement des justices de paix (p. 10016).

Décret n° 54-1034 du 19 octobre 1954 portant assimilation, en vue de la revision des pensions, des anciens emplois de magistrats de l'ordre judiciaire aux catégories existantes (p. 10016).

Décrets du 19 octobre 1954 portant nominations et acceptation de démission de suppléants de juges cantonaux dans le ressort de la cour d'appel de Colmar (p. 10019).

Décret du 19 octobre 1954 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat (p. 10019).

Décret du 20 octobre 1954 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10019).

Arrêtés portant nominations, mutations, mises en position sous les drapeaux et en disponibilité, acceptation de démissions et conférant l'honorariat :

Administration pénitentiaire (p. 10019).

Education surveillée (p. 10019).

Greffiers (p. 10019).

Officiers publics et ministériels (p. 10019).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 11 octobre 1954 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10016).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 19 octobre 1954 portant désignation des commissaires du Gouvernement près les tribunaux administratifs pour l'année judiciaire 1954-1955 (p. 10020).

Décret du 19 octobre 1954 portant modification du classement territorial de postes préfectoraux (p. 10020).

Décrets du 19 octobre 1954 portant élévation de classe et nomination de sous-préfets (p. 10020).

Décret du 20 octobre 1954 portant institution d'une commission syndicale entre trois communes des départements de la Haute-Saône et du Doubs pour l'administration de l'église, du presbytère et du cimetière, biens appartenant en indivision aux communes de Cirey-les-Bellevaux (Haute-Saône), Vandelans (Haute-Saône) et Valleroy (Doubs) (p. 10020).

Arrêté du 11 octobre 1954 dispensant du cautionnement définitif certaines catégories de marchés (p. 10020).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret du 19 octobre 1954 portant attribution de la commission d'officier de 3e classe des équipages de la flotte (p. 10021).

Décrets des 19 et 20 octobre 1954 portant promotions, nominations et intégrations (armées de terre et de mer, active et réserve) (p. 10021).

Décret du 20 octobre 1954 modifiant le décret du 9 mars 1927 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'académie de marine (p. 10027).

Décret du 20 octobre 1954 portant création d'un polygone exceptionnel dans les zones de servitudes de la place de Batna (département de Constantine) (p. 10027).

Décret du 20 octobre 1954 portant classement de la pyrotechnie de Saint-Nicolas, des poudrières et magasins souterrains de la vallée de Kerhuon, à Guipavas (Finistère), et création de polygones d'isolement (p. 10027).

Décret du 20 octobre 1954 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'une parcelle de terrain sise à Chaumont (Haute-Marne) pour les besoins de la concentration (p. 10027).

Décrets du 20 octobre 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 10027).

Décret du 20 octobre 1954 portant concession de la médaille militaire (p. 10030).

Arrêtés des 15, 20 et 21 octobre 1954 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 10040).

Arrêté du 18 octobre 1954 relatif aux comptes de pécule des personnels civils et militaires français en service au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam (p. 10041).

Arrêté portant admission à l'école nationale des travaux aéronautiques (p. 10041).

Arrêté portant admission à la retraite (personnels civils extérieurs de l'air) (p. 10041).

Listes de véhicules réquisitionnés susceptibles d'être rétrocédés à leurs anciens propriétaires (p. 10041).

Tableaux des désignations pour servir outre-mer des 25 août et 25 septembre 1954 (rectificatifs) (p. 10042).

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (pp. 10042 et 10043).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Décrets du 14 octobre 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10054).

Décret n° 54-1035 du 19 octobre 1954 portant attribution d'indemnités aux membres des commissions d'études et groupes de travail du commissariat général à la productivité (p. 10054).

Décret n° 54-1036 du 19 octobre 1954 allouant une indemnité aux rapporteurs de la commission d'étude des marchés (p. 10055).

Décret du 19 octobre 1954 portant titularisation, au titre de la loi n° 51-1124 du 25 septembre 1951, d'agents temporaires du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (p. 10055).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 19 octobre 1954 portant création d'un diplôme supérieur d'art plastique (p. 10055).

Décret du 19 octobre 1954 relatif à la renonciation à un legs consenti à l'académie des beaux-arts (p. 10056).

Décrets du 20 octobre 1954 portant nomination et transfert de professeurs (enseignement supérieur) (p. 10056).

Arrêté du 15 octobre 1954 fixant le nombre et la nature des places mises au concours d'agrégation des facultés de droit de 1954 (sections de « droit public » et de « sciences économiques ») pour les besoins exclusifs des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère d'Etat (p. 10056).

Arrêté portant nomination d'élèves de l'école normale supérieure (section des sciences) (p. 10056).

Arrêtés portant inscription au tableau complémentaire d'avancement, attribution et délégations de fonctions:

Administration centrale (p. 10056).

Architecture (p. 10056).

Enseignement du premier degré (p. 10057).

Ministère des travaux publics, du logement et de la reconstruction.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Décret n° 54-1037 du 22 octobre 1954 modifiant et complétant, en ce qui concerne le régime du travail et les congés payés dans la marine marchande, la loi du 13 décembre 1926 portant code du travail maritime (p. 10057).

Arrêté du 1er septembre 1954 portant transfert de crédits (p. 10057).

Arrêté du 24 septembre 1954 portant affectation du produit des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome (p. 10058).

Arrêté du 18 octobre 1954 portant classement du nouveau tracé de la route nationale n° 415 dans la voirie nationale et déclassement du délaissé sur le territoire de la commune de Colmar (p. 10058).

Arrêté relatif au renouvellement des récépissés de déclaration de mise en circulation des véhicules (rectificatif) (p. 10058).

LOGEMENT ET RECONSTRUCTION

Arrêtés des 11 et 14 octobre 1954 portant modification et prise en considération de projets de reconstruction et d'aménagement de communes (p. 10059).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 54-1038 du 19 octobre 1954 portant assimilation, en vue de la revision des pensions, de certains emplois des postes, télégraphes et téléphones (p. 10059).

Arrêtés portant nominations, titularisations, détachements, fin de détachements et admissions à la retraite (services extérieurs) (p. 10065).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 19 octobre 1954 autorisant la chambre de commerce de Toulon à contracter un emprunt (p. 10065).

Arrêtés du 8 octobre 1954 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 10065).

Arrêté du 18 octobre 1954 portant échelonnement indiciaire des spécialistes de la télévision (p. 10067).

Arrêté portant mise en disponibilité et rectificatif (services extérieurs et service des mines) (p. 10067).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant acceptation de démission (services vétérinaires) (p. 10067).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 8 octobre 1954 approuvant la délibération n° 38-54 du Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française, en date du 9 juin 1954, modifiant l'article 91 du code des douanes de l'Afrique équatoriale française (p. 10067).

Arrêté du 2 septembre 1954 fixant les nouveaux indices de certains fonctionnaires du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer bénéficiaires de la classe exceptionnelle ou de l'échelon fonctionnel prévus par le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 (p. 10068).

Arrêté du 15 octobre 1954 relatif à l'admission des licenciés d'enseignement dans le cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer (p. 10068).

Arrêtés portant mises en position de mission, rapportant les dispositions d'un précédent arrêté et rectificatif:

Agriculture (p. 10068).

Géologues (p. 10068).

Transmissions (p. 10068).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 18 et 19 octobre 1954 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 10068).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret n° 54-1039 du 19 octobre 1954 modifiant l'article R. 149 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatif aux taux des pensions des membres de la défense passive ou de leurs ayants cause (p. 10069).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 54-883 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ensemble des dispositions du décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953 relatif à la réforme des lois d'assistance (rectificatif) (p. 10070).

Arrêté du 12 octobre 1954 rapportant les dispositions d'un précédent arrêté relatif à l'exploitation de sources d'eau minérale (p. 10070).

Arrêtés portant création des différentes sections de la commission centrale d'aide sociale et nomination des présidents, membres et commissaires du Gouvernement près ladite commission (rectificatifs) (p. 10070).

Arrêtés portant nomination d'un membre de la section provisoire et de rapporteurs près la commission centrale d'aide sociale (p. 10070).

Ministère des affaires marocaines et tunisiennes.

Décrets du 8 octobre 1954 portant mise à la retraite de contrôleurs civils (p. 10070).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Réunion de commission du vendredi 22 octobre 1954. — Convocation de commission (p. 10070).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 10071).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Avis aux importateurs de café originaire et en provenance d'Haïti (p. 10072).

Avis aux importateurs de légumes secs originaires et en provenance d'Iran (p. 10072).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de café originaire et en provenance d'Haïti (p. 10072).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de légumes secs originaires et en provenance d'Iran (p. 10072).

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture d'Alger (p. 10072).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension d'un avenant portant adhésion à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 (p. 10072).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or) (p. 10072).

Annonces (p. 10073).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 54-1032 du 19 octobre 1954 relatif aux indemnités de stage allouées aux élèves de l'école nationale d'administration.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 46-2663 du 27 novembre 1946 tendant à faire bénéficier les élèves de l'école nationale d'administration et les secrétaires d'administration de certaines indemnités;

Vu le décret n° 53-511 du 21 mai 1953 relatif aux modalités de remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs déplacements, et notamment son article 4;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les élèves de l'école nationale d'administration peuvent recevoir, pendant la durée des stages qu'ils sont appelés à effectuer en province, à l'exclusion de toutes autres indemnités et sur décision du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, des indemnités de stage dont les taux maxima sont fixés conformément aux indications ci-dessous, par référence aux taux de l'indemnité de tournée tels qu'ils sont déterminés en application des dispositions du décret n° 53-511 du 21 mai 1953 susvisé et en considérant comme « chefs de famille » les agents mariés, les agents ayant des enfants à charge au taux prévu par la législation sur les prestations familiales et les agents vivant habituellement avec leur mère veuve:

QUALITÉ	TROIS PREMIERS mois.	A PARTIR du quatrième mois.	A PARTIR du septième mois.
Chefs de famille.	3 taux de base.	2 taux de base.	1 taux de base.
Autres agents...	2 taux de base.	1 taux de base.	Néant.

Art. 2. — Les fonctionnaires, auxiliaires ou agents contractuels de l'Etat, des départements, des communes, des territoires d'outre-mer ou des établissements publics reçus au concours d'entrée à l'école nationale d'administration ou au concours pour l'emploi de secrétaire d'administration ou intégrés comme secrétaires d'administration à la suite de leur admissibilité à l'école nationale d'administration et qui résidaient antérieurement dans une localité située à plus de 50 km de Paris, bénéficient, pour leur installation à Paris, du remboursement des frais pour changement de résidence dans les conditions prévues par les articles 18 à 25 du décret n° 53-511 du 21 mai 1953 susvisé.

Art. 3. — Les articles 1er, 3 et 4 du décret du 27 novembre 1946 susvisé sont abrogés.

Art. 4. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés de l'exécution du présent décret, qui prendra effet du 1er janvier 1955 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

GILBERT-JULES.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil par intérim,

JEAN MASSON.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 11 octobre 1954 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 11 octobre 1954, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre des affaires étrangères, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 9 octobre 1954 portant que la nomination comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Edouard-Ernest-François Decheaf, ingénieur en chef de l'usine sidérurgique de Paz-de-Rio, à Bogota (Colombie); plus de 30 ans de services rendus à l'industrie métallurgique française.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 54-1033 du 19 octobre 1954 portant classement des justices de paix.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret du 25 août 1947 relatif à l'organisation judiciaire des départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion;

Vu le décret n° 53-1016 du 16 octobre 1953 relatif à l'organisation administrative des services de la justice, notamment son article 10, modifiant l'article unique de la loi du 9 juillet 1931 relative au classement des justices de paix;

Vu le décret du 30 décembre 1946 relatif au recensement de la population;

Vu les arrêtés des 10 septembre 1947, 8 octobre 1946 et 11 décembre 1946 portant publication des tableaux de population des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion;

Vu le tableau du recensement de la population publié au *Journal officiel* de la Guyane du 16 novembre 1946,

Décrète:

Art. 1er. — Compte tenu des résultats des recensements de la population tels qu'ils sont consignés dans le décret du 30 décembre 1946, les arrêtés des 8 octobre 1946, 10 septembre 1947, 11 décembre 1946 et le tableau publié au *Journal officiel* de la Guyane du 16 novembre 1946, la répartition des justices de paix, à l'exception de celles d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, est fixée ainsi qu'il suit:

I. — *Hors classe.*

Appartiennent à la hors-classe, les justices de paix suivantes:

Justices de paix de Paris et du département de la Seine.

Justices de paix de:

Argenteuil.
Boissy-Saint-Léger.
Carvin et Pont-à-Marcq.
Haubourdin, la Bassée et Armentières.
Houdain.
Lens.
Lille (Est), Lille (Nord-Est) et Lannoy.
Lille (Ouest), Lille (Nord) et Quesnoy-sur-Deûle.
Lille (Sud-Est), Lille (Sud) et Seclin.
Longjumeau.
Lyon (9e arrondissement).
Lyon (simple police).
Marseille (5e canton).
Marseille (7e canton).
Montmorency.
Nantes (1er), la Chapelle-sur-Erdre, Vertou, Aigrefeuille et Clisson.
Pointe-à-Pitre.
Roubaix (Est) et Roubaix (Ouest).
Rouen (4e), Rouen (3e), Rouen (5e) et Maromme.
Rouen (6e), Grand-Couronne et Sotteville-lès-Rouen.
Saint-Etienne (Nord-Est), Saint-Etienne (Nord-Ouest) et Saint-Héand.
Saint-Etienne (Sud-Est), Saint-Etienne (Sud-Ouest) et Saint-Genest-Malifaux.
Saint-Germain-en-Laye.
Toulouse (centre), Montastruc, Villemur-sur-Tarn et Fronton.
Tours (Sud) et Monbazon.
Valenciennes (Est), Valenciennes (Sud) et Condé-sur-l'Escaut.
Villeurbanne.

II. — *Classe unique.*

Toutes les autres justices de paix appartiennent à la classe unique.

Art. 2. — La répartition en classes résultant de l'article précédent se substitue au classement des justices de paix mentionné au tableau publié au *Journal officiel* du 22 janvier 1932 et modifié en dernier lieu par le décret du 27 janvier 1953 et le décret précité du 25 août 1947.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées, garde des sceaux, ministre de la justice, par intérim,

EMMANUEL TEMPLE.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

GILBERT-JULES.

Décret n° 54-1034 du 19 octobre 1954 portant assimilation, en vue de la revision des pensions, des anciens emplois de magistrats de l'ordre judiciaire aux catégories existantes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraites et notamment son article 26;

Vu le décret du 17 mars 1949, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 20 septembre 1948, et notamment son article 20;

Vu le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires relevant du régime général des retraites, modifié par le décret du 14 avril 1949;

Vu le décret du 21 juillet 1947 portant règlement d'administration publique, relatif à l'avancement des magistrats, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété;

Vu les articles 9 et 10 de la loi du 25 juillet 1923 sur l'organisation judiciaire dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin;

Vu le décret n° 53-1018 du 16 octobre 1953 modifiant le décret du 21 juillet 1927 portant règlement d'administration publique sur l'avancement des magistrats;

Vu la loi du 12 juillet 1905 concernant la compétence des juges de paix et la réorganisation des justices de paix, ensemble les textes qui l'ont modifiée;

Vu le décret du 28 mars 1934, modifiant l'organisation judiciaire;

Vu le décret n° 53-1019 du 16 octobre 1953, relatif à l'avancement des juges de paix;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions susvisées du code des pensions civiles et militaires de retraite, les anciens emplois de magistrats de l'ordre judiciaire sont assimilés aux nouveaux emplois prévus par les décrets nos 53-1018 et 53-1019 du 16 octobre 1953, suivant le tableau de concordance ci-annexé.

Art. 2. — Les magistrats retraités qui ne seront pas reclassés à l'échelon le plus élevé de leur nouveau grade bénéficieront d'un échelon supplémentaire s'ils comptent, à l'échelon occupé dans leur ancien degré, au moins deux ans et six mois d'ancienneté.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la défense nationale et des forces armées, garde des sceaux, ministre de la justice, par intérim,

EMMANUEL TEMPLE.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

GILBERT-JULES.

MINISTERE DE LA JUSTICE

ANCIEN EMPLOI	CLASSE	NOUVEL EMPLOI	GRADE	ECHELON
Président de chambre, avocat général, cour d'appel de Paris.	Après 3 ans.....	Président de chambre, avocat général, cour d'appel de Paris.	1er 1er	2e groupe, 2e échelon. 2e groupe, 1er échelon.
Conseiller et substitut général, cour d'appel de Paris.		Conseiller et substitut général, cour d'appel de Paris.	2e	1er
Secrétaire général de la première présidence ou du parquet général de la cour de cassation ou de la cour d'appel de Paris.	Après 4 ans..... Après 2 ans..... Avant 2 ans.....	Secrétaire général de la première présidence ou du parquet général de la cour de cassation ou de la cour d'appel de Paris.	4e 4e 4e	5e 5e 4e
Premier président, procureur général, cour d'appel des départements.		Premier président, procureur général, cour d'appel des départements.	1er	1er groupe, échelon unique.
Président de chambre, cour d'appel des départements.		Président de chambre, cour d'appel des départements.	2e	1er
Avocat général près les cours d'appel des départements.	Après 4 ans..... Après 2 ans..... Avant 2 ans.....	Substitut du procureur général près les cours d'appel des départements.	3e 3e 3e	3e 4e 3e
Conseiller, substitut du procureur général, cours d'appel des départements.	Après 4 ans..... Après 2 ans..... Avant 2 ans.....	Conseiller, substitut du procureur général, cours d'appel des départements.	3e 3e 3e	2e 2e 1er
Président et procureur de la République.....	1re classe..... 2e classe : Après 4 ans..... Après 2 ans..... Avant 2 ans..... 3e classe : Après 4 ans..... Après 2 ans..... Avant 2 ans.....	Président et procureur de la République, tribunal de 1re classe. Président, procureur de la République, tribunal de 2e classe. Juge ou substitut, tribunal de 1re ou de 2e classe.	2e 3e 3e 3e 4e 4e 4e	1er 2e 2e 1er 5e 5e 4e
Vice-président, Seine.....	1re classe : Après 4 ans..... Après 2 ans..... Avant 2 ans..... 2e classe : Après 4 ans..... Après 2 ans..... Avant 2 ans..... 3e classe : Après 4 ans..... Après 2 ans..... Avant 2 ans.....	Vice-président, tribunal de la Seine. Vice-président de tribunal de 1re classe. Vice-président de tribunal de 2e classe. Juge ou substitut à un tribunal de 1re ou 2e classe.	2e 3e 3e 3e 4e 4e 4e 4e 4e 4e	1er 1er 1er 1er 5e 4e 4e 5e 5e 5e
Juge d'instruction, juge des enfants au tribunal de la Seine.	Après 2 ans..... Avant 2 ans.....	Juge d'instruction, juge des enfants au tribunal de la Seine.	3e 3e	4e 3e
Juge, substitut au tribunal de la Seine.....	Après 4 ans..... Après 2 ans..... Avant 2 ans.....	Juge, substitut au tribunal de la Seine.	3e 3e 3e	5e 4e 2e

ANCIEN EMPLOI	CLASSE	NOUVEL EMPLOI	GRADE	ÉCHELON
Juge d'instruction adjoint, juge des enfants adjoint au tribunal de la Seine.	Après 4 ans	Juge d'instruction, juge des enfants au tribunal de la Seine.	3e	2e
	Après 2 ans		3e	2e
	Avant 2 ans		3e	1er
Juge adjoint, substitut adjoint au tribunal de la Seine.	Après 4 ans	Juge, substitut au tribunal de la Seine.	3e	2e
	Après 2 ans		3e	2e
	Avant 2 ans		3e	1er
Juge d'instruction, juge des enfants	1re classe :	Juge d'instruction, juge des enfants à un tribunal de 1re ou de 2e classe.		
	Après 4 ans		4e	5e
	Après 2 ans		4e	5e
	Avant 2 ans		4e	4e
	2e classe :	Idem.		
	Après 4 ans		4e	3e
	Après 2 ans		4e	3e
	Avant 2 ans		4e	3e
	3e classe :	Idem.		
	Après 4 ans		4e	2e
	Après 2 ans		4e	2e
	Avant 2 ans		4e	2e
Juge, substitut	1re classe :	Juge, substitut à un tribunal de 1re ou de 2e classe.		
	Après 4 ans		4e	5e
	Après 2 ans		4e	5e
	Avant 2 ans		4e	4e
	2e classe :	Idem.		
	Après 4 ans		4e	4e
	Après 2 ans		4e	3e
	Avant 2 ans		4e	3e
	3e classe :	Idem.		
	Après 4 ans		4e	2e
	Après 2 ans		4e	2e
	Avant 2 ans		4e	1er
Juge suppléant chargé de l'instruction, tribunaux de 1re classe.	Après 4 ans	Juge suppléant chargé de l'instruction.	5e	3e
	Après 2 ans		5e	2e
	Avant 2 ans		5e	1er
Tribunaux de 2e et 3e classe	Après 4 ans	Idem.	5e	3e
	Après 2 ans		5e	2e
	Avant 2 ans		5e	1er
Juge suppléant	Après 4 ans	Idem.	5e	3e
	Après 2 ans		5e	2e
	Avant 2 ans		5e	1er
Juge de paix de la métropole	Hors classe :	Juge de paix hors classe.		
	Après 4 ans		1er	5e
	Après 2 ans		1er	4e
	Avant 2 ans		1er	2e
	1re classe :	Juge de paix.		
	Après 4 ans		2e	5e
	Après 2 ans		2e	5e
	Avant 2 ans		2e	4e
	2e classe :	Idem.		
	Après 4 ans		2e	4e
	Après 2 ans		2e	3e
	Avant 2 ans		2e	3e
	3e classe :	Idem.		
	Après 4 ans		2e	2e
	Après 2 ans		2e	2e
	Avant 2 ans		2e	1er
4e classe et suppléant rétribué	Après 4 ans	Suppléant rétribué de juge de paix.	3e	1er
	Après 2 ans		3e	1er
	Avant 2 ans		3e	1er
Juge directeur de tribunal cantonal	Après 4 ans	Juge directeur de tribunal cantonal.	3e	1er
	Après 2 ans		3e	1er
	Avant 2 ans		3e	1er
Juge cantonal et du livre foncier	1re classe :	Juge cantonal, juge du livre foncier.		
	Après 4 ans		4e	5e
	Après 2 ans		4e	5e
	Avant 2 ans		4e	4e
	2e classe :	Idem.		
	Après 4 ans		4e	4e
	Après 2 ans		4e	3e
	Avant 2 ans		4e	3e
	3e classe :	Idem.		
	Après 4 ans		4e	2e
	Après 2 ans		4e	2e
	Avant 2 ans		4e	1er

Décret du 19 octobre 1954 portant nomination de deux suppléants de juges cantonaux dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Par décret en date du 19 octobre 1954, sont nommés suppléants du juge cantonal de:

Saint-Avold: M. Paulin (Julien-Emile-Ferdinand), en remplacement de M. Dangler, atteint par la limite d'âge.

Truchtersheim: M. Weiss (Marie-Georges-Joseph-Roger), en remplacement de M. Viering.

Décret du 19 octobre 1954 portant acceptation de la démission d'un suppléant de juge cantonal dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Par décret en date du 19 octobre 1954, la démission de M. Clement (Henri-Léon), suppléant du juge cantonal de Vic-sur-Seille (Moselle), est acceptée.

Décret du 19 octobre 1954 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat.

Par décret en date du 19 octobre 1954, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Peyre, conseiller à la cour de cassation, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 26 octobre 1954 (limite d'âge), et est nommé conseiller honoraire à la cour de cassation.

Décret du 20 octobre 1954 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 20 octobre 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 28 septembre 1954 portant que la nomination comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Labadie (Georges-Marcel-Pierre), notaire à Montfort-l'Amaury; 32 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 18 octobre 1954, est nommé surveillant stagiaire à la maison centrale de Melun: M. Casier (Paul), surveillant auxiliaire à la maison centrale de Melun.

Education surveillée.

Par arrêté du 14 octobre 1954, est placé, à compter du 4 octobre 1954, dans la position « sous les drapeaux »: M. Avy (Paul), éducateur adjoint stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice.

Par arrêté du 16 octobre 1952, sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice:

M. Chaplin (Philippe), éducateur adjoint stagiaire au centre d'observation de Marseille.

M. Thomas (Paul), éducateur adjoint stagiaire au centre d'observation de Marseille.

A l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer:

M. Brechotteau (Roger), éducateur adjoint stagiaire au centre d'observation de Marseille.

M. Durand (André), éducateur adjoint stagiaire au centre d'observation de Marseille.

M. Mariage (Emmanuel), éducateur adjoint stagiaire au centre d'observation de Marseille.

Greffiers.

Par arrêté du 18 octobre 1954, le congé de longue durée accordé depuis le 24 avril 1952 à M. Passavant (Jacques), greffier de 2e classe, 5e échelon, au tribunal de première instance de la Seine, est renouvelé pour une période de six mois, à compter du 24 octobre 1954, sans retenue de traitement.

Par arrêté du 18 octobre 1954, le congé de longue durée accordé depuis le 5 février 1954 à M. Bluteau (Abel), greffier de 2e classe, 5e échelon, au tribunal de première instance de Melun, est renouvelé pour une période de six mois, à compter du 8 août 1954, sans retenue de traitement.

Officiers publics et ministériels.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Arrête:

Art. 1er. — Sont acceptées les démissions de:

M. Artur (Gustave), notaire à la résidence de Cuers, canton de ce nom (Var).

M. Coron (Louis), greffier de la justice de paix de Laignes (Côte-d'Or).

M. Pissot (Jules-Octave), huissier du tribunal de première instance de Mamers (Sarthe).

Art. 2. — Sont nommés:

M. Leplat (Gérard-Léon-Marie-Ghislain), notaire à la résidence d'Harbonnières, canton de Rosières (Somme), en remplacement de M. Vasseur (Clément-Antoine), démissionnaire.

M. Regnat (Michel-Eugène-Raoul), notaire à la résidence de Brioude, canton de ce nom (Haute-Loire), en remplacement de M. Brunereau (Jacques-Adolphe-Aimé), décédé.

M. Riou (Maurice-Eugène-Paul), notaire à la résidence de Londinières, canton de ce nom (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Retel (Eugène-Edouard-Adonis), démissionnaire.

M. Dauthy (Gérard-Jacques), avoué près la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Tourseiller (Henri-Guillaume-Marie), démissionnaire.

M. Janson (Marie-Paul-André), avoué près le tribunal de première instance de Cusset (Allier), en remplacement de M. Benoît (Paul-Jean-Baptiste-Achille), démissionnaire.

M. Jurie-Joly (Henri-Marie), avoué près le tribunal de première instance de Montpellier (Hérault), en remplacement de M. Chazot (Pierre-Paul), décédé.

M. Moufflet (René-Camille), avoué près le tribunal de première instance d'Autun (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Croizier (Bernard), décédé.

M. Cassemiche (Jean-Paul-Auguste-Marie), greffier en chef du tribunal de première instance de Joigny (Yonne), en remplacement de M. Cassemiche (Paul-Henri), son père, décédé.

M. de Calmes (Gaston-Claude-Gabriel), greffier en chef du tribunal de première instance de Limoux (Aude), en remplacement de M. Mignard (Pierre), démissionnaire.

M. Maillet (Louis-Marie-Georges), déjà greffier de la justice de paix de Saint-Amand-Montrond (Cher), greffier de la justice de paix de Charenton-sur-Cher (même département), en remplacement de M. Martin (Félix-Alexandre), démissionnaire.

M. Maillet (Louis-Marie-Georges), déjà greffier de la justice de paix de Saint-Amand-Montrond (Cher), greffier de la justice de paix de Dun-sur-Auron (même département), en remplacement de M. Martin (Félix-Alexandre), démissionnaire.

M. Wargny (Philippe-André-Joseph), déjà greffier des justices de paix du canton Ouest de Laval et de Loiron (Mayenne), greffier de la justice de paix du canton Est de Laval, en remplacement de M. Germain (Maurice-Gaston-Joseph), démissionnaire.

M. Granat (Paul), huissier du tribunal de première instance d'Uzès (Gard), en remplacement de M. Granat (Léopold), son père, décédé.

M. Hocquard (Claude-Abel-Honoré), huissier du tribunal de première instance d'Amiens (Somme), en remplacement de M. Rousselle (Marcel-Paul-Xavier), démissionnaire.

Art. 3. — L'honorariat est conféré à:

M. Guitton (Henri-Jean-Mathurin), ancien notaire à la résidence de Paris.

M. Watin-Augouard (Robert), ancien notaire à la résidence de Paris.

M. Bousgarbies (François-Pierre-Denis), ancien avoué près la cour d'appel de Toulouse (Haute-Garonne).

M. Falque (Georges-Louis), ancien avoué près le tribunal de première instance de Langres (Haute-Marne).

M. Pfulb (Rémy-Charles-Ernest), ancien avoué près le tribunal de première instance de Langres (Haute-Marne).

M. Blanchard (Antoine), ancien greffier en chef du tribunal de première instance de Bellac (Haute-Vienne).

M. Boillot (Joseph-Paul-Marie), ancien greffier de la justice de paix de Vercel (Doubs).

M. Morel (Hyacinthe-Emile), ancien huissier du tribunal de première instance d'Yvetot (Seine-Inférieure).

M. Sirey (Louis-Etienne-Albert), ancien huissier du tribunal de première instance de Dijon (Côte-d'Or).

Fait à Paris, le 15 octobre 1954.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le chargé de mission,
SIMONE PENAUD-ANGELLI.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 19 octobre 1954 portant désignation des commissaires du Gouvernement près les tribunaux administratifs pour l'année judiciaire 1954-1955.

Par décret en date du 19 octobre 1954:

Sont désignés pour remplir les fonctions de commissaire du Gouvernement près le tribunal administratif de Paris, pour l'année judiciaire 1954-1955:

MM. Alcais (Henri), Auge (Robert), Giberton (André), Terrou (Fernand).

Sont désignés pour remplir les fonctions de commissaire du Gouvernement près les tribunaux administratifs pour l'année judiciaire 1954-1955:

Au tribunal administratif de Besançon: M. Rietsch (Jacques).
Au tribunal administratif de Bordeaux: M. Le Goux (Roger).
Au tribunal administratif de Caen: M. Piernet (Claude).
Au tribunal administratif de Châlons-sur-Marne: M. Berthelot (Daniel).
Au tribunal administratif de Clermont-Ferrand: M. Guerin (Paul).
Au tribunal administratif de Dijon: M. Petit (Gaston).
Au tribunal administratif de Grenoble: M. Marbaud (Jacques).
Au tribunal administratif de Lille: M. Plateau (Albert).
Au tribunal administratif de Limoges: M. Ousset (Gérard).
Au tribunal administratif de Lyon: M. Guinet (Jean).
Au tribunal administratif de Marseille: M. Heurte (André).
Au tribunal administratif de Montpellier: M. Olivier (Maurice).
Au tribunal administratif de Nancy: M. Dubreuil (Jacques).
Au tribunal administratif de Nice: M. Henry (Lyonnel).
Au tribunal administratif d'Orléans: M. Mathias (Georges).
Au tribunal administratif de Pau: M. Darracq (Joseph).
Au tribunal administratif de Poitiers: M. Berton (Marcel).
Au tribunal administratif de Rouen: M. Rols (André).
Au tribunal administratif de Toulouse: M. Planacassagne (Camille).
Au tribunal administratif de Versailles: M. Serre (Pierre).
Au tribunal administratif d'Alger: M. Vieil (Henri).
Au tribunal administratif d'Oran: M. Casanova (Jean).
Au tribunal administratif de Constantine: M. Tourdias (Maurice).

Décret du 19 octobre 1954 portant modification du classement territorial de postes préfectoraux.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret n° 46-2295 du 19 octobre 1946 fixant le classement territorial des postes préfectoraux;

Vu le décret n° 50-699 du 19 juin 1950 portant règlement d'administration publique et relatif au statut particulier du corps préfectoral modifié par le décret n° 51-754 du 14 juin 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Le secrétariat général de la Nièvre est rangé dans la catégorie des secrétariats généraux de 2e classe.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances, des affaires économiques et du plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Décrets du 19 octobre 1954 portant élévation de classe et nomination de sous-préfets.

Par décret en date du 19 octobre 1954:

M. Ernewein (Paul), sous-préfet d'Altkirch (3e classe), est élevé à la 2e classe et détaché dans un emploi d'administrateur civil à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

M. Fastinger (Georges), sous-préfet de Boulay (3e classe), est nommé sous-préfet d'Altkirch (3e classe).

M. Nester (Jean), administrateur civil de 3e classe au ministère de l'intérieur, est nommé sous-préfet de Boulay (3e classe).

Par décret en date du 19 octobre 1954:

M. Clément (Laurent), chef de cabinet de préfet, est nommé sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne (3e classe).

M. Clément est titularisé dans son grade.

Décret du 20 octobre 1954 portant institution d'une commission syndicale entre trois communes des départements de la Haute-Saône et du Doubs pour l'administration de l'église, du presbytère et du cimetière, biens appartenant en indivision aux communes de Cirey-les-Bellevaux (Haute-Saône), Vandelans (Haute-Saône) et Valleroy (Doubs).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 161 et suivants de la loi du 5 avril 1884;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Cirey-les-Bellevaux, Vandelans et Valleroy;

Vu l'avis des préfets de la Haute-Saône et du Doubs en date des 3 décembre 1953 et 8 février 1954,

Décrète:

Art. 1er. — Une commission syndicale de cinq membres est instituée pour l'administration de l'église, du presbytère et du cimetière, biens appartenant en indivision aux communes de Cirey-les-Bellevaux (Haute-Saône), Vandelans (Haute-Saône) et Valleroy (Doubs).

Art. 2. — Cette commission comprendra trois délégués de la commune de Cirey-les-Bellevaux, un délégué de la commune de Vandelans et un délégué de la commune de Valleroy.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Dispense du cautionnement définitif pour certaines catégories de marchés.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 53-405 du 11 mai 1953 relatif au règlement des marchés de l'Etat et des établissements publics nationaux non soumis aux lois et usages du commerce,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par application des dispositions de l'article 33 du décret n° 53-405 du 11 mai 1953, peuvent être dispensés de constituer le cautionnement définitif prévu à l'article 31 dudit décret, les titulaires des marchés passés par le ministère de l'intérieur et entrant dans l'une des catégories suivantes:

1° Marchés dont la durée d'exécution n'excède pas trois mois, quel que soit leur montant;

2° Marchés dont le montant initial n'excède pas cinq millions de francs, quelle que soit leur durée d'exécution;

3° Marchés dits « à commande » quels que soient leur durée d'exécution et leur montant;

4° Marchés ayant pour objet:

La fourniture d'objets revêtus de la marque nationale de conformité aux normes françaises;

L'exécution des travaux de nettoyage des bureaux et locaux du ministère de l'intérieur;

La livraison de combustibles destinés au chauffage des locaux.

Art. 2. — La dispense du cautionnement définitif prévu pour les marchés visés à l'article 1er ci-dessus doit être expressément stipulée dans le marché par l'insertion d'une clause spéciale portant référence au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 octobre 1954.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le secrétaire général du ministère,
RENÉ FAIRA.

Pour le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE DEHAYE.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 19 octobre 1954 portant attribution de la commission d'officier de 3e classe des équipages de la flotte.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu l'article 17 de la loi n° 53-72 du 6 février 1953 portant développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1953 (Défense nationale, *Journal officiel* du 7 février 1953, p. 1151);

Vu le décret n° 53-728 du 28 juillet 1953 (*Journal officiel* du 13 août 1953, p. 7187) modifiant le décret du 26 novembre 1937 portant organisation du corps des équipages de la flotte,

Décrète:

Art. 1er. — Il pourra être attribué en 1954:

Cinquante commissions d'officier de 3e classe des équipages de la flotte au personnel de l'aéronautique navale et cinquante au personnel du service général.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 19 octobre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
EMMANUEL TEMPLE.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
HENRI CAILLAVET.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT JULES.

Décret du 19 octobre 1954 portant promotions dans les réserves des services de santé des armées (armée de terre).

Par décret en date du 19 octobre 1954, sont promus, pour prendre rang du 1er avril 1954:

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Service de santé.

Au grade de médecin colonel de réserve.

MM. les médecins lieutenants-colonels:

Cavaillès (Charles-Jean-Francis-Hippolyte), 5e région.
Rouget (Léon-Pierre-Joseph), 9e région.
Idrac (Georges-Ernest-Marie-Gabriel), 4e région.
Bloch (Raymond-Henri), 3e région.
Fellman (Joseph-Benjamin-Théodore-Marie), 1re région.
Biecheler (Auguste-François), troupes de Tunisie.
Aujaleu (Eugène-Jean-Yves), 1re région.

Au grade de pharmacien colonel de réserve.

MM. les pharmaciens lieutenants-colonels:

Chalono (Abdon-Antoine-Pierre), 1re région.
Velluz (Léon-Antoine), 1re région.

Au grade de médecin lieutenant-colonel de réserve.

MM. les médecins commandants:

Blocquaux (Fernand-Edmond), 5e région.
Bélicha (Albert-Clément), 10e région.
Guidon (Lucien-Valentin-Adolphe), troupes du Maroc.
Agostini (Jean-Dominique), troupes du Maroc.
Cottet (Pierre-Armand), 7e région.
Léna (André-Jean-Hyacinthe), 9e région.
Poilleux (Félix-Charles), 1re région.
Vanhems (Georges-Aimé), 5e région.
Breton (André-Léon-Eugène), 2e région.
Leboucher (Henri-Louis-Ferdinand-Auguste), 3e région.
Monneri (Roger-Marie-Annel), 8e région.
Sy (Charles-Marie-François), 10e région.
Azoulay (Charles-Emmanuel), 4e région.
Hubner (Georges-Ernest), 7e région.
Trillat (Albert-Gérard), 8e région.
Aubry (Maurice-Charles-Louis), 1re région.
Bernal (Pierre-Gustave-Marc), 1re région.
Bourgeois (Pierre-Victor-Jean-Baptiste), 1re région.
Vernhet (René), troupes du Maroc.
Bohn (André), 1re région.
Garnier (André-Georges), 1re région.
Guihenenc (Bernard-Fabien-Olivier), 3e région.
Martin (Pierre-Henri-Etienne), 7e région.
Popoff (Oleg), troupes du Maroc.
Rebond (Paul-Marie-Gabriel), 8e région.
Sicault (Georges-Pierre-Louis), troupes du Maroc.

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel de réserve.

MM. les pharmaciens commandants:

Rey (Jean-François-Auguste-Marie), 5e région.
Charnot (Abel), troupes du Maroc.
Monnet (Robert-Jean-Charles), 10e région.
Chambon (Marie-Antoine-Pierre-Marie), 8e région.
Lepreslre (Lucien-Victor), 1re région.
Tavernier (Paul-Théophile-Louis), 1re région.

Au grade de lieutenant-colonel d'administration de réserve.

MM. les commandants d'administration:

Zeller (René-Joseph-Marie), 7e région.
Noilet (Albert-Joseph), 2e région.
Airaudi (Léon-Auguslin), 9e région.
Faure (Jean-Fernand), 1re région.
Ripoche (Albert-Paul), 1re région.

Au grade de médecin commandant de réserve.

MM. les médecins capitaines de réserve:

Joubert (Georges-Louis-Albert), 2e région.
Canonne (Maurice-Eugène-Ulysse), 1re région.
Chakroun (Edmond), 10e région.
Gerson (Louis-Georges), 1re région.
Quivy (Jean-Charles-Georges), 1re région.
Rebardy (Gabriel-Marie-Louis-Jean), 8e région.
Maisonobe (Louis-Marie-François-Jean), 8e région.
Meyssonnier (Lucien-Victor-Louis), 8e région.
Chiapponi (Laurent), 10e région.
Debidour (André), 1re région.
Ewseroff (Rodolphe-Séligman), 1re région.
Donat (Maurice-Pierre-Bernard), 9e région.
Duret (Francis-Jean-Maurice), 3e région.
Germain (André), 1re région.
German (Angelin-Mathieu), 9e région.
Guénin (Pierre-Jean), 1re région.
Lagrona (Marie-Mathieu-Henri-Joseph), 1re région.
Lamotte (Michel), 1re région.
Rousse (Jules-Joseph), 3e région.
Sablon (Morice-Alexandre), 2e région.
Blanquine (Paul-Jean-Louis-Prosper), 1re région.
Chênebault (Jean-Raymond-Paul), troupes du Maroc.
Duplenne (Alphonse-Lucien-Eugène), troupes de Tunisie.
Le Saux (Edmond-Yves-Joseph), troupes du Maroc.
Moulinier (Edmond-Jean), 1re région.
Sénellart (Gabriel-Xavier-Jules), troupes de Tunisie.
Quélia (Roger-Félix-Jean), 2e région.
Bobé (Jean-André), 3e région.
Gout (Lucien-Joseph-Henri), 5e région.
Israel (René-Albert), 1re région.
Krug (Gérard-Emmanuel), 1re région.
Blanc (Georges-Henri-René), 7e région.
Denis du Péage (Jacques-François-Georges-Ghislain), 2e région.
D'Escrivan (Roger-Gustave-Léon-Marie), 8e région.
Tonellot (Louis-Nicolas), troupes du Maroc.
Ezes (Henri-Jules), 10e région.
Dumetz (Henri-Léon-François), troupes du Maroc.
Duffat (Henri-Jean-Baptiste), 2e région.
Fousseret (Jean-Alexandre), 8e région.
Perroy (André), 1re région.

Au grade de pharmacien commandant de réserve.

MM. les pharmaciens capitaines:

Marchandier (René-Fernand), 2e région.
Balisse (André), 8e région.
Morel (Paul-François), 8e région.
Moulièrac (Marie-Joseph-André), 9e région.
Dubois (Pierre-Marcel-Adolphe), 1re région.
Baude (André-Marcel-Julien), 10e région.
Bonneff (Paul), Extrême-Orient
Masson (Jacques), 3e région.
Passe (Roger-Jean-Louis-François), 3e région.
Clémenti (Joseph-Marie), 10e région.
Bessac (Paul-Antoine-Fernand), 1re région.

Au grade de dentiste commandant de réserve.

MM. les dentistes capitaines:

Roudet (Jean), 7e région.
Yakoubovitch (Moïse), 1re région.
Delaporte (Robert-Louis-Jean-Baptiste), 1re région.
Bénichou (Adrien), 1re région.

Au grade de commandant d'administration de réserve.

MM. les capitaines d'administration:

Boutillon (Louis-Marie), 8e région.
Duquennoy (Fernand-Théodore-Paul), 2e région.
Dutel (Jean-Claude), 8e région.
Lardon (Henri-Alfred-Louis), 1re région.
Lévy (Robert-Léon), 1re région.
Petit (René-Auguste-Arthur), 2e région.
Vincent (Pierre-Jacques), 9e région.
Tonglet (Marcel-Gustave), 4e région.
Heinemann (Edgard), 9e région.
Simon (Ferdinand), 5e région.
Laborthe (Henri-Marie-Pierre), 5e région.
Rigaud (Ernest-Louis), 8e région.
Chatard (François-Louis), troupes du Maroc.
Crémieux (Jean-Elie), 9e région.
Iollier (Paul-Gaston-Robert), 10e région.
Castex (Joseph), 4e région.
Georges (Joseph-Léon), 8e région.
Roux (Jean), 1re région.
Aubrun (Alexis-Alphonse), 1re région.
Berthon (Auguste-Marie-Ludovic), 3e région.
Toulouse (Albert-Gaston-Léandre), 1re région.
François (Julien-Noël), 1re région.

Décret du 19 octobre 1954 portant intégration d'officiers de réserve dans l'armée active.

Par décret en date du 19 octobre 1954:

I. — Sont admis dans l'armée active les officiers de réserve dont les noms suivent:

1° Pour prendre rang du 1er mai 1954.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire).

M. le lieutenant de réserve Pascaud (Pierre-Marie-Henri).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Avec le grade de lieutenant.

M. le lieutenant de réserve Wieme (Réginald-Gabriel-André).

2° Pour prendre rang du 1er octobre 1954.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Avec le grade de lieutenant.

Les lieutenants de réserve:

MM. Beucler (Jacques-Alfred-Marcel).
Perrot (Jacques-René).

Avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire).

M. le lieutenant de réserve Roques (Jacques-Marie).

Avec le grade de sous-lieutenant.

Les sous-lieutenants de réserve:

MM. Duvic (André).
Le Pargneux (Michel-Marie-Romain).

Arme blindée et cavalerie.

Avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire).

Les lieutenants de réserve:

MM. Duhesme (Renaud-Georges-Marie).
Georges (Henri-Guy-René).

Avec le grade de sous-lieutenant.

M. le sous-lieutenant de réserve Garnier (Gérard-Pierre).

Artillerie.

Avec le grade de lieutenant.

M. le lieutenant de réserve Babey (Olivier-Victor-Auguste).

Avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire).

Les lieutenants de réserve:

MM. Hograindleur (Constant-Marie-Camille).
Maitre (Jean-Paul).
Sanchez (Jean-Guy-Félix-Eugène).

Avec le grade de sous-lieutenant.

M. le sous-lieutenant de réserve Pulles (Henri-Georges-Emile).

Train.

Avec le grade de lieutenant.

M. le lieutenant de réserve Loiseau (Pierre).

Avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire).

Les lieutenants de réserve:

MM. Fouache (Claude-Clément).
Testud (Jean-Julien-Antonin).

Avec le grade de sous-lieutenant.

M. le sous-lieutenant de réserve Rossignol (Pierre-Jacques).

Génie.

Avec le grade de lieutenant.

M. le lieutenant de réserve Iribarnegaray (Roger).

Avec le grade de sous-lieutenant.

M. le sous-lieutenant de réserve Mege (Jean-Etienne).

Transmissions.

Avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire).

Les lieutenants de réserve:

MM. Pedieu (Jacques-Alphonse).
Gauthier (Claude-Philippe).
Tagneres (Guy-Etienne-Joseph).

Avec le grade de sous-lieutenant.

M. le sous-lieutenant de réserve Dumontoil (Guy).

Service de l'intendance.

Avec le grade de lieutenant d'administration.

M. le lieutenant d'administration de réserve Carré (Jean-Georges-Louis-Marie).

Avec le grade de sous-lieutenant d'administration (lieutenant à titre temporaire).

Les sous-lieutenants de réserve d'administration:

MM. Hugot (Georges-Paul-Hubert).
Pellier (Pierre-Denis-Etienne).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Avec le grade de lieutenant.

M. le lieutenant de réserve Roy (Jean-Pierre-Nicolas).

Avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire).

M. le lieutenant de réserve Lacoste (Michel-Jean).

Avec le grade de sous-lieutenant.

Les sous-lieutenants de réserve:

MM. Chauvin (Jean-Georges-François).
Margerel (Yves-René).

II. — La démission de leur grade dans les réserves offerte par les officiers visés à l'article 1er est agréée. Elle prendra effet à la date de leur intégration dans l'armée active.

Decret du 19 octobre 1954 portant nominations au grade de sous-lieutenant de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 19 octobre 1954, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve pour prendre rang du 1er septembre 1954.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

M. l'aspirant de réserve Govys (Charles-André).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

MM. les aspirants de réserve: Deramond (André-Charles-Henri), Rondet (Jean-Henri).

Decret du 19 octobre 1954 portant nominations dans l'armée de terre (active) en faveur d'anciens élèves de l'école polytechnique.

Par décret en date du 19 octobre 1954, les élèves de l'école polytechnique dont les noms suivent, ayant satisfait en 1954 aux examens de sortie, sont nommés au grade de sous-lieutenant de l'armée de terre pour compter du 1er octobre 1954:

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindee et cavalerie.

MM.
Poissonnier (Yves-Alfred-Fernand)
Duval (Bernard-Christian Charles).
Gailly (Christian-Jean-Marc).
Wlodarczak (Roger-Romain).
Boucher d'Argis (Philippe-Henri-André-Pierre-Gaspard).
Matter (François-Paul-Jean).
D'Elissagaray (Marie-Guy-François-Dominique-Léon-Renaud).
Bauvin (Gérard-Rodolphe-Jules-Marie).
Renaud (Augustin-Joseph).

Artillerie.

MM.
Ballan (Jean-Roger).
Bourrelier (Paul-Henri).
Bacher (Pierre-Ernest).
Delobelle (Jacques-Claude-Louis-Marcel)
Croissant (Philippe-André).
Nortier (Gérard-Adrien).
Ferat (Michel-Jean).
Meallier (André-Jacques).
Lellouch (Joseph).
Paraire (Jean-Benoît-Auguste).
Pinan-Lucarré (Bernard).
Prugnat (Bernard-Jean-Charles).
Coste (Alain-Louis-Jacques).
Ferre (Jean-Paul).
Fleury (Michel-Jean).
Baron (Jean-Pierre-Henri-Hector).
Meatti (Emile).
De Lamare (Jean-Max-Etienne).
Cachange (André).
Bonnet (Yannik-Pierre-Marcel).
Pradier (Henri-Joseph-Marie).
Lefort (Gérard-François-Marie).
Pupier (Michel).
Chapotel (Bernard).
Castellanet (Gilbert-Louis-Pierre).
Bienvenu (Jacques-Michel-Jean).
Le Cocq (Jean Raymond-André-Louis).
Boishardy (Marc-Yves-Marcel-Marius).

Génie.

MM.
Pecqueur (Michel-André Fernand).
Bussery (Henri-Gabriel).
Péra (Jean-Maurice-Nicolas).
Giauffret (Gabriel-Paul).
Porliglia (Michel-Charles-Humbert).
Belmain (Marius-Louis-Joseph).
Lecerf (Yves-André Emile).
Bespaloff (Boris).
Bernard (Michel-Georges-Paul).
Guilhaux (Pierre-Denis).
Fève (Michel).
Boileau (André-François).
Vinciguerra (Antoine-Louis).
Watel (Pierre-Lucien-Louis).
Fauveau (Pierre-Marie-Norbert).
Brunet (Jacques-Pierre).
Malaval (Pierre-Paul-Maurice).
Lauby (Henri Marie).
Hillard (Alain-Albert-Germain).
François (Michel-Cyrille-Elie-Fernand).
Sotty (Jacques-Marcel).
Marcé (Denis-René-Odile).
Gueneau (Paul-Adolphe-Eugène).
Laplane (Michel-Jean-Louis).
Morlet (Jean-Pierre).
Hardy (Michel-Alfred-Marie).

Transmissions.

MM.
Duraffourg (Georges-Raymond).
Blancheville (Pierre-Jean).
Charbonnier (Jean-Claude-Albert).
Petit-Jean (Roger-André-Charles).
Lerouge (Bernard-Adrien-Emile-Henri).
Arnaud (Jean-François-Edmond).
Picot (Jean).
Piponnier (Jean).
Duquesne (Jean-François-Marie).
Maillard (Jean-Emile-Pierre).
Lusseyran (Pascal-Pierre-Antonin).
Thomas (Raymond-Roger-Charles).
Gerbier (Guy-Jean-Joseph-Eugène).
Channellière (Jean-Albert).
Simond (Maurice-Marius-André).
Barrié (Pierre-Jean-Bernard-Antoine).
Courteix (Jacques-Roger-Marie-Léon).
Ghendrih (Pierre).
Gruau (Edmond-Maurice-Jean).
Favre (Francis-René).

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Au grade d'élève ingénieur militaire des fabrications d'armement.

MM.
Reymond (René-Louis-Marc).
Hallier (Jean-Charles).
Ohmann (Jean-Louis).
Schneider-Maunoury (André-Marie-Pierre).
Bagneux (Jean-Hubert).
Jacquin (Philippe-Eugène-Edouard-Marie).
Ollivier (Vincent-Pierre-Maurice).
Protard (Philippe).
Oudin (Jacques-Christian).
Malardel (Jean-Pierre).
Dupont (Michel-Paul-Marie).
Audoin (Jacques-Jean).
Bolgert (Paul-André).
Schuyer (Maurice-Simon).
Rousseau (Jean-Pierre-Marc).

Corps des ingénieurs militaires des télécommunioations

Au grade d'élève ingénieur militaire des télécommunications.

MM.
Proust (Michel-Clément-René).
Teyssère (Jean).
Valentin (Roland-Auguste-Julien).

TROUPES COLONIALES

Artillerie.

MM.
Dherse (Jean-Loup-Marie).
Giri (Jacques-Raymond-Alexandre).
Brunot de Rouvre (Jean-Jaromir-Georges).
Arnold (Claude-Joseph).
Cohen dit Deloro (André).
Metzinger (Georges-Jean).
Bozon (Claude-Louis).
Herman (Jean-Noël).
De Viry (Aymon-Bernard-Marie-Henri).
Fine (Jacques-Albert-Marie-Gabriel).

La date de prise de rang dans leur grade des sous-lieutenants dont les noms suivent, qui bénéficient de la bonification d'ancienneté fixée à l'article 31 de la loi du 24 juillet 1950, est reportée au 1er octobre 1952.

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

M. Matter (François-Paul-Jean).

Artillerie.

MM.
Paraire (Jean-Benoît-Auguste).
Pupier (Michel).
Bienvenu (Jacques-Michel-Jean).
Boishardy (Marc-Yves-Marcel-Marius).

Génie.

M. Hardy (Michel-Alfred-Marie).

Transmissions.

MM.
Courteix (Jacques-Roger-Marie-Léon).
Ghendrih (Pierre).
Gruau (Edmond-Maurice-Jean).
Favre (Francis-René).

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Les élèves ingénieurs militaires:

MM.
Reymond (René Louis-Marc).
Hallier (Jean-Charles).
Ohmann (Jean-Louis).
Schneider-Maunoury (André-Marie-Pierre).
Bagneux (Jean-Hubert).
Jacquin (Philippe-Eugène-Edouard-Marie).
Ollivier (Vincent-Pierre Maurice).
Protard (Philippe).
Oudin (Jacques-Christian).
Malardel (Jean-Pierre).
Dupont (Michel-Paul-Marie).
Audoin (Jacques-Jean).
Bolgert (Paul-André).
Schuyer (Maurice-Simon).
Rousseau (Jean-Pierre-Marc).

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les élèves ingénieurs militaires:

MM.
Proust (Michel-Clément-René).
Teyssère (Jean).
Valentin (Roland-Auguste-Julien).

TROUPES COLONIALES

Artillerie.

MM.
De Viry (Aymon-Bernard-Marie-Henri).
Fine (Jacques-Albert-Marie-Gabriel).

Décret du 19 octobre 1954 portant nominations et promotions d'élèves de l'école du service de santé militaire (médecins et pharmaciens).

Par décret en date du 19 octobre 1954, par application des dispositions du décret n° 53-1373 du 30 décembre 1953, les élèves de l'école du service de santé militaire ci-après désignés, reçus docteurs en médecine ou pharmaciens, sont nommés au grade de médecin ou pharmacien sous-lieutenant de l'armée active, à compter du 1er juillet 1954:

A. — *Médecins sous-lieutenants.*

M. Pejouan (Henri-François), reçu docteur en médecine le 5 juillet 1954.

MM. Mine (Jean-Joseph-Pierre), Radiguet de La Bastaie (Patrick-Louis-Jean-Marie), Reboul (Jean-Marie-Paul), reçus docteurs en médecine le 6 juillet 1954.

MM. Amar (René-Raoul), Bastit (Christian-Jean-Ernest), Debax (Henri-Marcel-Jacques), Hermelin (Jean-Marcel-Albert), reçus docteurs en médecine le 7 juillet 1954.

MM. Espinassouze (Guy-Aristide), Forissier (Régis-Raymond-Daniel), Guirrec (Jean-Pierre), reçus docteurs en médecine le 8 juillet 1954.

MM. Anne (Michel-Pierre-Paul), Antoine (Henri-Michel), Cartault (Paul-Jean-Isidore), Hanss (Maxime-François), Hochereau (Yves-Jean-Philippe), Le Roux (Robert-Louis-Henri), Noël (Jean-Paul-Nicolas), Theron (Marc-Alfred-Georges), reçus docteurs en médecine le 9 juillet 1954.

M. Boucheau (Pierre-Paul-Adrien), reçu docteur en médecine le 10 juillet 1954.

MM. Brenot (Pierre-Louis-Marie-Gaston), Sudries (Albert-Henri), reçus docteurs en médecine le 12 juillet 1954.

M. Passet (Sébastien-François-Louis), reçu docteur en médecine le 13 juillet 1954.

M. Limouzin (Francis-Roger), reçu docteur en médecine le 16 juillet 1954.

La date de prise de rang dans leur grade des médecins sous-lieutenants ci-dessus désignés est fixée, sans rappel de solde, au 1er janvier 1951 et les intéressés sont promus au grade de médecin lieutenant pour prendre rang, sans rappel de solde, du 1er janvier 1953.

B. — *Pharmaciens sous-lieutenants.*

MM. Audoire (Louis-Jean-Paul-Emile-Pierre), Bon (Roger-Henri-René), Caroff (Jean-Auguste), Champel (Pierre-Louis-Joseph), Chapalain (Jean-Alexandre), Coq (Michel-Henri), Laboure (Jacques-Pierre-Gaston-Michel), Mouton (Jacques-Laurent-Gabriel), Parado (Claude-Albert-Aimé), Rougier (Jean-Pierre-Ernest), reçus pharmaciens le 9 juillet 1954.

La date de prise de rang dans leur grade des pharmaciens sous-lieutenants ci-dessus désignés est fixée, sans rappel de solde, au 1er janvier 1952 et les intéressés sont promus au grade de pharmacien lieutenant, pour prendre rang, sans rappel de solde, du 1er janvier 1954.

Décret du 19 octobre 1954 portant promotion dans l'armée de terre (active) en faveur d'élèves officiers destinés aux cadres d'adjoints du service du matériel, du service du génie, du service des transmissions et du service des matériels et bâtiments coloniaux.

Par décret en date du 19 octobre 1954, les sous-officiers dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de sortie des écoles de formation, sont nommés au grade de sous-lieutenant, pour prendre rang du 1er octobre 1954:

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Service des matériels.

SUBDIVISION « ARTILLERIE »

Cadre des adjoints administratifs.

MM.	
Bousquier (Robert-François).	Renard (François-Lucien-Jean-Baptiste-César).
Besset (Marcel-Louis).	Romand (Pierre).
Dubois (Armand-Hubert).	Cellier (Jacques-André-Jean).

Cadre des adjoints techniques.

MM.	
Mader (Roger).	Blaise (Louis-Camille).
Béal (Yvon-Henri-Louis-Jean).	Cortès (Marcel-Barthélemy).
Pedroletti (Pierre-Alexis).	Chaminade (Pierre-René).
David (Louis).	Cordier (Edouard-Louis-Jacques-Marie).
Planques (René-Marcel).	Rosso (Gilbert-Constant-André).
Laidet (Edmond-Honoré-Marcel).	Raulic (Jean-Marie).
Fournier (Claude-Maurice-Fernand).	Counot (Pierre-Maurice).
Odin (Paul-Pierre-Philippe-Jean).	Gleyze (Roger-Louis).
Peyronnet (Joseph).	Lanlaud (Robert).
	Gallou (René-Jean-Michel).

Service des matériels.

SUBDIVISION « GÉNIE »

Cadre des adjoints.

MM.	
Berger (Marcel).	Clément (Georges-Louis-Francis-Joseph).
Bernard (Emile-André-Edmond-Louis).	

Service des bâtiments.

Cadre des adjoints.

MM.	
Lauper (Gilbert-Paul).	Barrial (Lucien-Edouard).
Vigneau (Jean-Paul).	Maury (Pierre-Joseph-François).
Dupont (Louis-Edmond).	Robert (André-Marcel).

Service des matériels.

SUBDIVISION « TRANSMISSIONS »

MM.	
Menard (Maurice-Jean).	Hue (Pierre-Adolphe-Louis-Nicolas).
Dandre (Robert-Emile-Eugène).	
Vieville (Jacques-Alcide-Jean-Marie).	

TROUPES COLONIALES

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Cadre des adjoints administratifs.

M. Allandrieu (René).

Cadre des adjoints techniques.

1° Ouvriers d'Etat.

a) Transmissions.

MM.	
Luciani (Dominique).	Peroni (Paul).
Urbain (Gilbert-Louis).	Vidaillac (Gaston-André-Fernand).

b) Spécialiste auto.

M. Penaud (Yves-Henri).

2° Conducteurs de travaux.

MM.	
Collet (Pierre).	Jestin (Yves).
Grenier (Guy).	Guillaume (René-Henri).

Décret du 19 octobre 1954 portant nominations dans l'armée de terre (active) en faveur des anciens sous-officiers élèves officiers des écoles d'armes.

Par décret en date du 19 octobre 1954, les sous-officiers élèves officiers des écoles d'armes dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de sortie de ces écoles en 1954, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans l'armée de terre, pour compter du 1er octobre 1954:

ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

MM.	
Treguer (Hervé-Georges-Marie).	Vidal (Henri-Emile).
Marmottan (Georges).	Laffont (Georges).
Gaillard (Claude).	Baby (René-Marius).
Leproust (Louis-Arsène).	Cornet (Maurice-Achille).
Barussaud (André).	Tailleur (Marcel-Emile).
Boyer de Latour du Moulin (Georges).	Dupont (Henri-Talma).
	Spahis Mohamed.

Arme blindée et cavalerie.

MM.	
Maupilier (Alain-Auguste-Edmond).	Michel (Guy-François-Emile-Henri).
Rabault (Robert-Louis).	Runge (Jean-Marie-Eugène-François).
Parpaillon (Gaëtan).	Marseille (Auguste-Emile-Marie).
Geyer (René-Louis).	Perdereau (Maurice-Adrien).
Joleaud (Georges-Marie-Henri-Alexandre).	Lassale (Robert-François-Pierre).
	Faye (Marcel).

Artillerie.

MM.	
Pivot (Jean-Claude).	Chauvenay (Léon-Henri-André).
Desmonet (Jacques-René).	Manien (Louis-Paul).
Bertrand (Joseph-Marc-Sylvain-Etienne).	Weidig (André-Gérard-Nicolas).
Martin (Victor-Joseph-Marie).	Schneider (François-Georges-Marie).
Gosselin (Jean-Louis-André).	Desse (Paul-Emile).

Train

MM.	
Bury (Jean-François).	Cermolacce (Lucien-Sylvestre).
Bonnot (Charles).	Plisson (Claude-Michel-Raoul).

Génie.

MM.	
Dubourg (Louis).	Hervier (Claude-Lucien-Ernest).
Baraton (Jacques-Auguste-Roger).	Olanie (Pierre-René-Marie).
	Chauveau (Guy).

Transmissions.

MM.	
Le Moal (Jean-François).	Perol (Jean-Charles-Louis).
Marid (Roger-Pierre).	Giannoni (Oriano).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

MM.	
Siegl (Rodolphe).	Derveaux (Paul-François).
Rader (André-Paul).	Genty (Maurice).
Le Coq (Pierre-Jean-Louis).	Cazou-Mingot (Roger-Maurice).
Bourrier (Robert-Georges).	Perin (Jacques-Marcel).
Ducasse (Xavier).	Nadechan (Henri).
	Bahuaud (Vital-François-Emile).

Artillerie.

M. Bertaut (Pierre-Arthur-Victor-Clément).	M. Dussere (Louis-Paul-Emile).

Décret du 19 octobre 1954 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve d'élèves officiers de l'école de Dar El Beida.

Par décret en date du 19 octobre 1954, sont nommés sous-lieutenants au titre du décret du 7 février 1940 susvisé.

(Pour compter du 1er octobre 1954.)

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

MM.	
Dlimi Ahmed.	Abrouq Mohamed.
Beyghar Hamid.	Fenniri M'Hamed.

Arme blindée et cavalerie.

MM.	
El Bouzidi-Tiali Mohamed.	Ben Cheikn Allal.
	Belhoucine-Drissi Mohamed.

Décret du 19 octobre 1954 portant nomination au grade d'ingénieur de travaux d'armement de 2e classe (armée de terre, active).

Par décret en date du 19 octobre 1954, sont nommés ingénieurs de travaux d'armement de 2e classe :

(Pour prendre rang du 1er octobre 1954.)

(2e tour.) M. Abbate (Edmond-Joseph), ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.

(4e tour, à défaut d'ingénieur de 3e classe à promouvoir.) M. Goujon (Pierre-Marie), ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.

(5e tour.) M. Gay-Chatain (Guillaume-Antonin), dessinateur principal, 2e catégorie B, à la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.

(6e tour.) M. Botella (Albert), ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.

(7e tour.) M. Guichard (Marius-Jean), ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.

(8e tour, à défaut d'ingénieur de 3e classe à promouvoir.) M. Masson (Claude-Hubert-André), ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.

(9e tour.) M. Daries (Henri-Théophile), ancien élève breveté de l'école supérieure technique de l'armement.

(10e tour.) M. Pean (Jean-Henri-Pierre-Edouard), ancien élève breveté de l'école technique spuérieure de l'armement.

(1er tour, à défaut d'ingénieur de 3e classe à promouvoir.) M. Burnichon (André-Francisque), ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.

(2e tour.) M. Dumond (Jean-Louis-François-Henri), ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.

(3e tour.) M. Pucos (Jean), ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.

(4e tour, à défaut d'ingénieur de 2e classe à promouvoir.) M. Carcenac (Roger-Auzuste-Antonin), ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.

(5e tour.) M. Morin (Pierre-Gilbert), dessinateur d'études, 3e catégorie B, à l'atelier de construction de Rennes.

(6e tour.) M. Gibiat (Marcel), ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.

(7e tour.) M. Parthenay (André-Pierre), ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.

(8e tour, à défaut d'ingénieur de 3e classe à promouvoir.) M. Daubas (Yves-Gérard), ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.

(9e tour.) M. Bruyère (Jean-Antoine), ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.

(10e tour.) M. Segrestan (Georges), ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.

Décret du 19 octobre 1954 portant nominations au grade de sous-lieutenant d'administration du service de l'intendance d'élèves officiers de l'école militaire d'administration.

Par décret en date du 19 octobre 1954, sont promus, à titre définitif, au grade de sous-lieutenant, pour prendre rang du 1er octobre 1954 :

ACTIVE

Service de l'intendance.

(Officiers d'administration.)

TROUPES MÉTROPOLITAINES

MM.	
Bernardy (Guy-Jean), bureaux.	Sievenin (Christian), subsistances.
Biotteau (Georges-Elie-Antoine), subsistances.	Tissot (Michel-Charles), habillement.
Charvet (Jean-Claude), bureaux.	Tissier (Laurent-Louis-Hubert), bureaux.
Thomassin (Marcel-Joseph-Charles), subsistances.	Delebecque (Henri-Eugène-Lucien), bureaux.
Coirian (François), bureaux.	Colin (Serge-Jean-Marie), bureaux.
Mace (Pierre-Louis-Marie-Georges), bureaux.	Fossey (Marcel-Nestor), subsistances.
Schwerzig (Gérard-Louis-Constant), habillement.	Gate (Claude-Lucien-Emilie), subsistances.
Fage (Eugène-Pierre), habillement.	Le Bourhis (Joseph-Marie-François), bureaux.
Tardy de Montravel (Maurice-Marie-Joseph), habillement.	

TROUPES COLONIALES

MM.	
François (Marcel-Emilie).	Bonnaud (Pierre-François).
Madec (Lucien-René-Vincent).	Bories (Georges-Maurice).
Segarra (Francis-Vincent).	Casanova (Louis-Charles-Jean-Baptiste).
Raynoird-Thal (Pierre-Louis-Raymond).	Valot (Georges-Jean).

MM. Le Bourhis (Joseph-Marie-François), des troupes métropolitaines;

Valot (Georges-Jean), des troupes coloniales,

sont rattachés à la promotion 1950-1951, avec prise de rang dans le grade de sous-lieutenant d'administration du 1er octobre 1951 et les intéressés sont promus au grade de lieutenant d'administration pour prendre rang du 1er octobre 1953.

Ces reclassements, tant au grade de sous-lieutenant que lieutenant, ne donneront pas lieu à rappel de solde.

Décret du 20 octobre 1954 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 20 octobre 1954, sont promus au grade de lieutenant aux dates indiquées ci-après:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Les sous-lieutenants (servant en situation d'activité):

Infanterie.

3e région militaire.

MM. Calvar (Jean-Georges), 16 octobre 1954.
Peron (Jean-Yves), 16 octobre 1954.
Trochet (Roger-Ernest-Jean-Marie), 15 avril 1954.

5e région militaire.

MM. Clement (Yvan-Louis-André), 25 août 1954.
Hourcade (Jacques-Roger-Jules), 1er août 1954.
Pontaut (Roland-Jacques-Célestin), 18 octobre 1953.

6e région militaire.

M. Duglou (Henri-Alfred-Joseph), 16 octobre 1954.

7e région militaire.

M. Gaussens (François-Paul-Marie), 16 octobre 1954.

10e région militaire.

M. Dupin (Raymond-Félix-Joseph), 16 octobre 1954.

Forces françaises en Allemagne.

MM. Jeanmaire (Serge-Jean-Emile), 16 avril 1954.
Yvenou (Clet-Germain), 18 avril 1954.

Forces françaises en Extrême-Orient.

MM. Arnold (François-Xavier), 8 juin 1954.
Ceppe (Guy-François-Vital), 16 août 1954.
Ingouf (Pierre-Louis-Jean), 16 avril 1954.
Lambalot (Aimé-Jean-Pierre), 1er septembre 1954.
Pissard (Jacques-André-Gustave), 1er septembre 1954.
Roche (Gaëtan-Pierre-Jean-Victor), 10 juin 1954.
Sibille (Alphonse-Marie-Albert-Jean), 1er juillet 1954.

Arme blindée et cavalerie.

5e région militaire.

MM. Boyer (Jean-Paul-Marie-Louis), 15 septembre 1954.
Mignot (André-Raymond), 16 octobre 1954.

9e région militaire.

M. Girardin (René-Michel-Nestor), 16 avril 1954.

Forces françaises en Allemagne.

M. Simon (Louis-André-Ernest-Gabriel), 16 octobre 1954.

Forces françaises en Extrême-Orient.

MM. des Bouillons (Michel-Aimé-Raymond-Noël), 1er septembre 1953.
Destret (Gabriel), 1er novembre 1954.
Jacquet de Heurtaumont (Claude-Jean-Dominique-Marie), 1er septembre 1954.
Lacarriere (Jean-Louis-Pierre-Gustave), 1er septembre 1954.
Laize (Pierre-Henri), 1er septembre 1954.
Revellat (Paul-Jean-Auguste), 1er juin 1954.
Rondot (Guy-Albert-Stéphane-Marie), 25 avril 1954.

Artillerie.

4e région militaire.

M. Lesluyes (André), 16 octobre 1954.

7e région militaire.

M. Mangold (Lucien), 16 octobre 1954.

10e région militaire.

M. Florin (Patrick-André-Hélène), 16 octobre 1954.

Forces françaises en Allemagne.

MM. Clermont (René-Clément), 16 août 1954.
Guyon (André-Paul-Arthur), 16 octobre 1954.
Koch (Fernand-Joseph), 16 octobre 1954.
Mangin (René-Marie-Joseph), 16 octobre 1954.
Pillet (Etienne-Marie-Joseph), 16 octobre 1954.

Forces françaises en Extrême-Orient.

MM. Debraux (Jacques-Claude), 1er août 1954.
Pitoizet (Michel), 16 juillet 1954.

Train.

5e région militaire.

M. Martin (Pierre), 16 octobre 1954.

8e région militaire.

M. Coppolani (Dominique-Antoine-Auguste), 24 juillet 1954.

10e région militaire.

M. Veaux (Pierre-Emmanuel-Charles-Georges), 16 octobre 1954.

Forces françaises en Allemagne.

M. Ponsson (Jean-Joannès-Auguste), 16 octobre 1954.

Transmissions.

1re région militaire.

M. Schuller (André-Claude-Pierre), 16 octobre 1954.

6e région militaire.

M. Humbert (Séverin-Marc-Aurèle), 9 décembre 1953.

7e région militaire.

M. Lonchampt (Jean-Simon), 16 octobre 1954.

Forces françaises en Allemagne.

M. Juza (Bernard-Louis), 16 octobre 1954.

Forces françaises en Extrême-Orient.

MM. Bele (Gilbert-Jules-Corneille), 9 juillet 1954.
Berjonneau (Raymond-Marcel-Maurice), 16 août 1954.
Breuil (Lucien-Emile-Louis), 23 septembre 1954.
Doassans-Carrère (Henri-Pierre), 10 août 1954.
Jeames (Robert-André), 1er septembre 1954.
Mareschal (Pierre-Marie-Firmin), 1er septembre 1954.

Décret du 20 octobre 1954 portant nomination dans les réserves d'un officier du service vétérinaire.

Par décret en date du 20 octobre 1954, est nommé dans le cadre des officiers de réserve, à compter du jour de sa radiation des cadres de l'armée active, l'officier vétérinaire retraité dont le nom suit:

Avec le grade de vétérinaire commandant de réserve.

M. Coste (Emile-Alexandre).

Décret du 19 octobre 1954 portant promotion d'office pour faits de guerre d'un officier de marine.

Par décret en date du 19 octobre 1954, est promu hors tour pour faits de guerre dans le corps des officiers de marine du cadre actif:

Au grade de lieutenant de vaisseau.

(A compter du 1er octobre 1954.)

M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe Barouillet (André-Marcellin-Joseph), du port de Toulon.

Décret du 19 octobre 1954 portant promotions dans le corps du contrôle de l'administration de la marine.

Par décret en date du 19 octobre 1954, sont promus dans le corps du contrôle de l'administration de la marine, à compter du 1er octobre 1954:

Au grade de contrôleur de 2e classe.

M. le contrôleur de 3e classe Lucas (Pierre-Charles-Louis).
M. le contrôleur de 3e classe Neuville (Lucien-Louis-Raymond).

Décret du 19 octobre 1954 portant nominations dans le corps des officiers de réserve de la marine.

Par décret en date du 19 octobre 1954, sont nommés dans le corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre de l'armée de mer:

Au grade d'officier de réserve interprète et du chiffre de 3e classe.

(Pour compter du 1er octobre 1954.)

MM. les aspirants de réserve interprètes et du chiffre du port de Toulon dont les noms suivent:

Digras (Jean-Ferdinand).
Dussauze (Pierre-Claude-Georges).
Guénot (Jean-Charles).
Lesage (André-Hippolyte-Jules).
Poublet (Philippe).
Courcoux (Paul-Antoine-Marie-Jacques).
Benoit (Paul-Jean-René).
Suron (Pierre-Jean).
Dupasquier (Pierre).
Braouet (Adrien-Christian).
Lasfargues (Michel-Pierre).
De Bourgoing Le Peletier d'Aunay (Pierre-Augustin-Marie-Noël).
Lannes (René-Jean).
Razel (Claude-René-Emile).
Orth (Frédéric-Ragnar).
Carelle (Alain-Auguste-Ernest).
Lehn (Bernard-Claude-Maurice).
Martelly (Claude-Clément-Thomas).
Pierre (François-Marie-Maurice).
Renard (Jean-Julien-Claude).
Boucher (Jean-François-Albert).
Latko (Zénon).
Vinet (Francis-Victor).
Cornus (Joseph-Hector).
Raimond (Claude-Georges).
Herrmann (Charles-Pierre).
Goudichaud (René-Yves).
Benoit (Georges-Henri-Alexandre).
Béraud (Christian-Marie-Paul).
Louapre (Emile-Yves-Jean-Marie).
Danzebrink (Louis-François-Joseph).
Menguy (Marc-Henry).
Vignaux (Alexandre-Gaston).
Kérandren (Paul-Jean).
Ottavj (Antoine-François).
Dupraz (Paul-Georges).
Rioual (Louis-Auguste).

Décret du 19 octobre 1954 portant nominations dans le corps des officiers d'administration.

Par décret du 19 octobre 1954, sont nommés dans le corps des officiers d'administration de la marine, branche: comptables des matières:

Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

(Pour compter du 1er octobre 1954.)

Les élèves sortant de l'école des officiers d'administration de la marine (session 1953-1954):

M. Votier (Jacques), stagiaire d'administration, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. Poizat (P.), précédemment promu.

M. Riou (Raymond), stagiaire d'administration, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Seillin (L.-A.), précédemment promu.

Décret du 20 octobre 1954 modifiant le décret du 9 mars 1927 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'académie de marine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre de l'éducation nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine);

Vu l'article 75 de la loi de finances du 19 décembre 1926;

Vu le décret du 9 mars 1927 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'académie de marine et ses diverses modifications,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 9 mars 1927 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'académie de marine est modifié comme suit:

Remplacer les alinéas 7 et 8 de l'article 3 par le texte suivant:

« Les élections se font au scrutin secret. Elles ont lieu à la majorité absolue des votants. Le vote peut être effectué par correspondance. Pour que l'élection soit valable, le nombre des votants doit être au moins égal à la moitié de celui des membres ayant droit de suffrage. »

« En cas de candidature unique, la vacance sera de nouveau déclarée ouverte si la majorité absolue n'a pas été obtenue au premier tour. En cas de pluralité de candidatures, il sera procédé à un second tour à la majorité relative et aucune candidature nouvelle ne pourra être présentée entre les deux tours. »

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
EMMANUEL TEMPLE.
Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
HENRI CAILLAVET.

Décret du 20 octobre 1954 portant création d'un polygone exceptionnel dans les zones de servitudes de la place de Batna (département de Constantine).

Par décret en date du 20 octobre 1954, est constitué en polygone exceptionnel la partie de la zone Nord-Est des servitudes de la citadelle de la place de Batna (Algérie) figurée par une teinte plate rose sur le plan joint au présent décret.

Les constructions de toute nature sont autorisées à l'intérieur de ce polygone, sous réserve de l'accomplissement préalable des formalités prescrites par l'article 27 du décret du 10 août 1853.

Décret du 20 octobre 1954 portant classement de la pyrotechnie de Saint-Nicolas, des poudrières et magasins souterrains de la vallée de Kerhuon, à Guipavas (Finistère), et création de polygones d'isolement.

Par décret en date du 20 octobre 1954, la pyrotechnie de Saint-Nicolas, ainsi que les poudrières et les magasins souterrains de la vallée de Kerhuon, à Guipavas (Finistère) sont classés comme établissements de la marine servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs.

Il est créé autour de la pyrotechnie classée de Saint-Nicolas un polygone d'isolement délimité par la ligne tracée en rouge sur l'extrait, joint au présent décret, du plan cadastral des communes de Guipavas et de Kerhuon.

Il est créé autour des poudrières et magasins souterrains classés de la vallée de Kerhuon un polygone d'isolement figuré en teinte rose sur l'extrait joint au présent décret, du plan cadastral de la commune de Guipavas.

Les noms des propriétaires des terrains compris dans ces polygones d'isolement sont énumérés sur les extraits des matrices cadastrales des communes en cause également joints au présent décret.

Décret du 20 octobre 1954 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'une parcelle de terrain sise à Chaumont (Haute-Marne) pour les besoins de la concentration.

Par décret en date du 20 octobre 1954, est déclarée d'utilité publique l'acquisition par le département de la défense nationale et des forces armées (secrétariat d'Etat aux forces armées [guerre]) d'une parcelle de terrain sise à Chaumont (Haute-Marne), près le sentier de Saint-Roch, d'une superficie de 19,87 mètres carrés, nécessaire à l'aménagement des accès de la concentration de Chaumont.

Cet immeuble est figuré par une teinte rose sur le plan parcellaire et désigné dans l'état parcellaire annexé au présent décret.

Décrets du 20 octobre 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 octobre 1954, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), vu la loi n° 54-936 du 18 septembre 1954, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur du 28 septembre 1954 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre de l'armée active, les militaires désignés ci-après:

PERSONNELS RELEVANT DU SECRÉTARIAT D'ETAT AUX FORCES ARMÉES (GUERRE)

AU GRADE D'OFFICIER

1° *MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE*

Corps du contrôle de l'administration de l'armée.

Gédon (Georges-Albert-Fernand), contrôleur général de 2e classe; 21 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946.

Fonty (Albert-Marie-Félix), contrôleur général de 2e classe; 31 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946.

Etat-major général de l'armée.

Charon (Pierre-Eugène), intendant général de 2e classe; 32 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1938. 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Corteggiani (Dominique-Antoine-Auguste), chef de bataillon; 33 ans de services, 23 campagnes. Chevalier du 7 mai 1936. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Lucas (René-Charles-Désiré), lieutenant-colonel; 35 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

Borel (Pierre-Louis-Camille), chef de bataillon; 28 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 7 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Saulay (Jean-Edgard-Pierre-Yves), chef de bataillon; 24 ans de services, 22 campagnes. Chevalier du 13 août 1948. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Jacoulet (Pierre-Georges-Raymond), chef de bataillon; 31 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Raingeard (Roger-Jacques), chef de bataillon; 28 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 7 mai 1936. 8 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Demain (Henry-Léon-Marcel), chef de bataillon; 29 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 6 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Bargues (Joseph-Eugène), chef de bataillon; 29 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

Goiran (Cécil), lieutenant-colonel; 32 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 30 juin 1943. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Verdier (Maurice-Georges-René), chef de bataillon; 28 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1917. 6 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Billot (Louis-Joseph-Marie-Gabriel), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 7 mai 1936. 1 an de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Lobéac (André-Léopold-Marie), chef de bataillon; 25 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 16 décembre 1937. 10 ans de majorations pour campagnes.

Monnerie (Paul-Hubert), chef de bataillon; 24 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 13 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

Britsch (Jacques-Paul-Léon-Jules), lieutenant-colonel; 29 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1938. 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

Davy de Virville (Marie-Patrice), chef de bataillon; 30 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 30 novembre 1942. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Thomas (Henri), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1936. 7 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Britsch (Roger-Marie-Léon-Joseph), chef de bataillon; 32 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 6 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Cordoliani (Albert-Sébastien), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.

L'Huillier (Maurice-Paul), chef de bataillon; 29 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 24 mars 1943. 5 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Riancou (François-Marie-Adolphe), chef de bataillon; 27 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 20 juillet 1945. 8 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

André (Robert-Théophile-Frédéric), chef de bataillon; 30 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 6 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Geoffroy (Robert-Marie-Joseph-Dominique), lieutenant-colonel; 30 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

Vallerie (Gustave-Alphonse-Henri-Marie), chef de bataillon; 31 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Chapelle (Pierre-Henri), colonel; 33 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Bissieres (Pierre-Ferdinand-Maurice-Jean-Marie), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Ozon (Emile-Eloi), chef de bataillon; 28 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 3 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Laporte (Roger-Pierre-Jean), chef de bataillon; 22 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1944. 9 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Gave (Pierre-Edouard), chef de bataillon; 26 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 24 juillet 1945. 1 an de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Bureau (Pierre-Adrien-Jean-Marie), chef de bataillon; 25 ans de de services, 12 campagnes. Chevalier du 19 mai 1945. 2 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Bonnefous (André-Maurice-Edouard), colonel; 28 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 2 novembre 1945. 4 mois de majorations pour campagnes. Cité.

Aubert (Emile-Léopold), chef de bataillon; 23 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 27 mars 1945. 9 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Flotard (Jacques-Eugène), chef de bataillon; 25 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 24 juin 1940. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Chery (Charles-Louis), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 7 juillet 1945. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Thuillier (Camille-Charles-Marie), chef de bataillon; 29 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Conty (Paul-Louis-Adolphe-Vast), chef de bataillon; 25 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 18 février 1941. 8 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Le Bideau (Michel-Marie-Paul), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 8 novembre 1948. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Du Besset (Jean-Marc-Marie), chef de bataillon; 26 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Robbe (Joseph-Vital-Louis-Emile), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Jeanson (Georges-Emile-Auguste), chef de bataillon; 28 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Jourdanet (Pierre-Louis), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 29 juin 1940. 10 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Burguière (Jean-Auguste-Antoine), chef de bataillon; 29 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Kersuzan (Vincent-Auguste-Marie), chef de bataillon; 25 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 15 juillet 1945. 1 an de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Redon (Henri-Jules), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Sabatier (Henri-Marcel-Marie-Etienne), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 4 juin 1945. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

De Barberin-Barberini (Guillaume-Marie-Joseph-Jude), chef de bataillon; 28 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 4 septembre 1945. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Arbola (Delphe-Pierre), chef de bataillon; 24 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 21 novembre 1944. 9 ans de majorations pour campagnes. Cité.

De Rotalier (Lionel-Marie-Pierre), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Andrieu (Jacques-Armand), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 6 ans de majorations pour campagnes. Cité. Rang du 13 juillet 1954.

Carbonnier (Jean-Emile-Gustave), chef de bataillon; 19 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 17 août 1945. 8 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Allemane (Perre-Auguste-Jean), colonel; 31 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 10 mai 1944. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Bonnet (Gabriel-Georges-Marcel), lieutenant-colonel; 34 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 14 mai 1945. Cité.

Ollion (Paul-Marie-Eugène), lieutenant-colonel, 25 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 29 octobre 1943. 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

D'Esclaibes (Henri-Adrien-Joseph-Marie), colonel; 29 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 27 novembre 1946. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Jarrige (Georges-Ludovic-Fernand-Jean-Marius-Aimé), chef de bataillon; 31 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Ladier (Henri-Paul-Pierre), chef de bataillon; 21 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 12 mai 1940. 14 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Mechet (Frantz-Stanislas-Prudent), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 20 janvier 1941. 7 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Roulet (Marcel-Edouard), colonel; 30 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Wariel (Jean-Eugène-Antoine), chef de bataillon; 19 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 20 février 1941. 10 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

Ben a D'Jina Aoued Ould Mohamed, chef de bataillon; 37 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. Cité.

Oumane Assid, capitaine; 22 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 6 juillet 1941. 3 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

OFFICIER SERVANT A TITRE ÉTRANGER

Unzeman (Slavomir), capitaine; 19 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 9 septembre 1942. 9 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

Fège (Roger-Léo-Delphin), chef d'escadrons; 30 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Clerget de Saint-Léger (Jacques-Henri-Marie-Joseph), lieutenant-colonel; 33 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1918. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Bachelot (Jacques-Pierre-Alphonse), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 15 juillet 1945. 3 mois de majorations pour campagnes. Cité.

D'Aleyrac Contaud de Coulange (Joseph-Marie-Henry), colonel; 34 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Lamarque d'Arrouzat (Henri-Jean-Joseph-Marie), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 3 mai 1946. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Du Breil de Pontbriand (Paul-René-Marie), lieutenant-colonel; 34 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 21 janvier 1949. 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Blessé. Cité.

De Froidefond des Farges (Bernard-Elie-Roger-Marie), chef d'escadrons, 30 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 22 octobre 1941. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Gouze de Saint-Martin (Jean-Florent-Marie-Jules), colonel; 31 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

Feuilatre (Robert-Marie-Maurice), chef d'escadrons; 23 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 29 juin 1940. 12 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Michoulier (Louis-Constant), chef d'escadrons; 28 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Gentien (Pierre), colonel; 32 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. Cité.

De Maupeou d'Ableiges (Gilles-Marie-Louis), chef d'escadrons; 29 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 22 novembre 1940. 4 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Fagalde (Gérard-Maurice), chef d'escadrons; 27 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 5 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Mauche (Henri-Philibert-Edouard), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 3 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Passerat de Silans (Bernard-Paul-Marie-Joseph), chef d'escadrons; 28 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 25 juin 1941. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Corlet (Lucien-Raymond), chef d'escadrons; 25 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 12 octobre 1940. 10 ans de majorations pour campagnes. Cité

Navarre (Jacques-Marie-René), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

Codet (Pierre-André), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 10 mai 1944. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

De Cosse-Brissac (Charles-Marie-Edouard), colonel; 31 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 23 juin 1945. Cité.

Obe (Pierre-Georges-Arthur), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 5 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

De Maupeou d'Ableiges (Gilles-Marie-Hubert), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Audemard d'Alançon (Jean-Louis-Eric), lieutenant-colonel; 31 ans de services et majorations, 6 campagnes. Chevalier du 23 juin 1945. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Reverand (Jacques-Marie-Henri), chef d'escadrons; 24 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 14 août 1941. 7 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Coussaud de Massignac (Noël-Adolphe-Raymond), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Roussel (Jean-Camille-Louis), chef d'escadrons; 31 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Artillerie.

Lefebvre (Roland-Albert-Jules), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 3 ans de majorations pour campagnes.

Grollier (Gabriel-Joseph), colonel; 36 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Burdin (Armand-Emile), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 3 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Corbineau (Marie-Paul-Etienne), lieutenant-colonel; 32 ans de services 15 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 6 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Quechon (Charles-Fernand), colonel; 35 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Pistre (Jean-Olympe-Elie), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 30 octobre 1943. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Monand (Georges-Emile), chef d'escadron; 33 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Defert (Marcel-Eugène), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 31 mars 1944. 7 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Clauzon (Camille-Marie-Joseph), chef d'escadron; 25 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 26 février 1943. 9 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Berot (Emile-Edmond-Pierre), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 20 mai 1945. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Dubeau (Jean-Gaetan), lieutenant-colonel; 31 ans de services et majorations, 8 campagnes. Chevalier du 20 août 1945. 3 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Gomez (Max), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 14 janvier 1948. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Mery (Jacques-Paul-Jules-Gaston), colonel; 30 ans de services et majorations, 10 campagnes. Chevalier du 14 juin 1946. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Mora (Emmanuel), colonel; 30 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 8 mai 1944. 1 an de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Theveny (Roger-Marie-François), chef d'escadron; 26 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 25 juin 1945. 6 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

De Germay (Pierre-Marie-Henri), chef d'escadron; 31 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Train.

Barré (Gabriel-Charles-Désiré), chef d'escadron; 33 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Monsang (Abdon), chef d'escadron; 29 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Delacoux des Roseaux (Yves-Jacques-Louis-Armand), lieutenant-colonel; 31 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Jegou (Marcel-François), chef d'escadron; 28 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 10 septembre 1945. 8 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Mesnard (René-Emile-Eugène-Marie), colonel; 29 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 15 mai 1944. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Transmissions.

ARME

Grinsard (François-Charles), colonel; 32 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 2 ans de majorations pour campagnes.

Corré (Paul-Emile), chef de bataillon; 26 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1939. 11 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Piette (Gaston-Louis-Désiré), colonel; 34 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 20 août 1945. Cité.

Canterot (Jean-Marie-Justin-Blaise), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Services des matériels.

Subdivision « Transmissions ».

CADRE DES ADJOINTS

Pelissier (Pierre-André), commandant; 34 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Cadre des chanceliers.

Laurens (Pierre-Joseph-Marie-Henri), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 15 mai 1944. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Genu (Robert-Emile-Joseph), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. Cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Roussillon (Louis), commandant; 26 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 24 février 1945. Blessé. Cité.

Trésorerie aux armées.

Dautan (Pierre-Henri), payeur principal de 2e classe; 39 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946, 6 mois de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Matricon (Gabriel-Claude), commandant; 25 ans de services, 23 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 8 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Aumônerie militaire aux armées.

Hirlemann (Jules-Jean-Louis), aumônier militaire titulaire; 21 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946, 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Recrutement et statistique.

Berger (Jean-René-Henri), lieutenant-colonel; 34 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 5 ans de majorations pour campagnes.

Gandolphe (Alexis-Louis-Joseph), commandant; 33 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Arnaud (Joseph-Henri), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Blanc (Georges-Maurice), commandant; 31 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Génie.

A. — ARME

Notteghem (Louis-Fidèle), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 6 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Mahé (Gaston-François-Yvon), colonel; 34 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Maurel (Pierre-Marius), lieutenant-colonel; 34 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Hayard (Charles-Albert), lieutenant-colonel; 27 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 19 avril 1945. 1 an de majoration pour campagnes. Blessé. Cité.

Guelß (François-Antoine), colonel; 30 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 1er septembre 1944. 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

Le Roux (François-Léonce-Frédéric), colonel; 30 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Giros (Raymond-André-Gaston-Marie), colonel; 33 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Ingénieur du service des bâtiments.

Delaire (Jules-Octave), colonel; 29 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 16 octobre 1945. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Adjoint du service des bâtiments.

Metzinger (Emile-René), chef de bataillon; 26 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 7 juillet 1945. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Intendance.

A — FONCTIONNAIRES

Balay (Pierre-Jean-Benoit-François), intendant militaire de 2e classe; 27 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 12 août 1944. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Boutin (René-Hippolyte), intendant militaire de 2e classe; 33 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 4 ans de majorations pour campagnes. Blessé.

Deslandes (René-Fernand), intendant militaire de 1re classe; 33 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 12 août 1944. Cité.

Services des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

Lacour (André-Auguste-Alexandre), commandant; 29 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 31 mars 1944. 7 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Carel (Guillaume-Jean-Marie-Alfred), colonel; 29 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 14 mai 1944. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Gentien (Jacques), colonel; 31 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Perrault (Camille-Julien-Paul-Louis), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.

B. — CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Lejeune (Marcel), commandant; 32 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

C. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Claudel (Georges-Eloi), commandant; 26 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Soulisse (René-Henri), commandant; 36 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Coudere (Louis-Pierre-Abel), commandant; 37 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 10 mai 1944. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Bersihand (Adrien-Pierre-Marie), commandant; 34 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Direction des études et fabrications d'armement.

A. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Couillaud (Francis), ingénieur militaire en chef de 1re classe; 36 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 4 juin 1946.

B. — CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU SERVICE DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Dumora (Laurent-Félix), adjoint administratif en chef; 34 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 4 juin 1946. Cité. Rang du 3 août 1954.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Jourdan (Paul-Edouard-Antoine-Alfred), lieutenant-colonel; 20 ans de services, 23 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 11 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Ledo (Gaston), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 22 campagnes. Chevalier du 1er septembre 1940. 11 ans de majorations pour campagnes. Cité.

De Colnet de Fillain (Edouard-Charles), chef de bataillon; 24 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 20 décembre 1935; 14 ans de majorations pour campagnes.

Rivière (Louis-Georges-Marie), lieutenant-colonel; 31 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 15 janvier 1917. 3 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

Creusot-Eon (Paul-Camille-Lucien), chef de bataillon; 29 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Bouyer (Gustave-Jean-Célestin), chef de bataillon; 28 ans de services, 22 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1918. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Fall Amadou, chef de bataillon; 29 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Blessé. Cité.

Laparsouque (Paul), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 7 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Revol (Jean-Louis-Joseph), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1948. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Segony (Louis-Marius-Albert), chef de bataillon; 28 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 30 octobre 1943. 8 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Leoni (François-Xavier), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Dauvergne (Jean-Felix), chef de bataillon; 24 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 30 juin 1941. 7 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Saoulic (Yves-Marie), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1948. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

De Fritsch (Jean-Marie-Simon-Pierre), lieutenant-colonel; 27 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1948, 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Blessé. Cité.

Malgorn (Maurice-Eugène-Marie), chef de bataillon; 23 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 7 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Alger (Henri-André), chef de bataillon; 30 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Ginot (Armand-Alexandre-Roch), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 30 septembre 1947. 3 ans de majorations pour campagnes.

Rosel (Charles-Honorat-Henri), chef de bataillon; 26 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 28 janvier 1948. 3 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Cadet (René-Anatole-Gabriel), chef de bataillon; 25 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 6 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Berges (Edgar-Marie-Robert), chef de bataillon; 27 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 15 janvier 1947. 4 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Pagnier (Pierre-Gaston-Alexis), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1948. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Lavanga (Paul), chef de bataillon; 23 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 11 février 1941. 10 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Laurière (André-Marcel), chef de bataillon; 27 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 7 juillet 1948. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Artillerie.

Ansidei (Pierre-André), colonel; 36 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 15 janvier 1947. 7 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

Brasseur (Raymond-Arthur), colonel; 34 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

Vaillant (Guy-Albert-Germain), lieutenant-colonel; 32 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 15 janvier 1947. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Julien (Louis-Emile-François), chef d'escadron; 29 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 12 juillet 1947. 4 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Gallet (Théophile-Jean), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Baron (Loïc-Michel), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 15 janvier 1947. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Gourves (Pierre-Joseph-Marie), chef d'escadron; 31 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 13 août 1948. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Tardat (Léonide-Abel), commandant; 31 ans de services, 21 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940. 10 ans de majorations pour campagnes.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Barrère (René-Adolphe-Marie), commandant; 31 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941. 8 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Albert (Edouard-Etienne), commandant; 34 ans de services et majorations, 25 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1946. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

Wilfersheim (Adolphe-Isidore), intendant militaire de 1re classe; 36 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 15 janvier 1947. 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

Roslin (Henri-Ernest), intendant militaire de 1re classe; 33 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 3 ans de majorations pour campagnes.

Geyon (Jean-Baptiste-Auguste-Théophile), intendant militaire de 2e classe; 20 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1948. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Service de santé.

A. — MÉDECINS

Léger (Jean-Paul), médecin colonel; 31 ans de services et majorations, 21 campagnes. Chevalier du 14 février 1948. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Vaisseau (Georges), médecin colonel; 32 ans de services et majorations, 20 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 5 ans de majorations pour campagnes.

Beaufilent (Amable-Benoit-Raymond), médecin colonel; 31 ans de services et majorations, 21 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 6 ans de majorations pour campagnes.

Blanchet (Marcel-Albert), médecin lieutenant-colonel; 28 ans de services et majorations, 19 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943. 8 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Benoit (Charles-Pierre-Arthur), médecin colonel; 35 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 4 novembre 1948. 4 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Pales (Léon), médecin colonel; 30 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 29 octobre 1943. 7 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Cler (Georges-François-Raphaël), médecin lieutenant-colonel; 29 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 13 juin 1946. 5 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Darrys (Charles-André), médecin colonel; 29 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 19 juillet 1946. 6 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Lorre (André-Joseph), médecin colonel; 30 ans de services et majorations, 18 campagnes. Chevalier du 1er juillet 1947. 6 ans de majorations pour campagnes.

Favreaux (Jacques-Alfred-Louis-Marie), médecin commandant; 24 ans de services et majorations, 16 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1950. 13 ans de majorations pour campagnes. Cité.

B. — PHARMACIENS

Dantec (Pierre-Jean-François-Marie), pharmacien colonel; 30 ans de services et majorations, 17 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens.

C. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Gery (Roger-Maurice-Félix), lieutenant-colonel d'administration; 31 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1947. 4 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

2° *MILITAIRES DEGAGES DES CADRES EN NON-ACTIVITE PAR SUPPRESSION D'EMPLOI*

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Bonnet (Louis-Emile), chef de bataillon, 7e région militaire; 30 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1913. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

Albouy (Fernand-Marius-Hilarion), chef de bataillon, 1re région militaire; 23 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 16 avril 1915. 2 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

Huon de Kermadec (Alain-Romain-Marie), chef d'escadrons, 10e region militaire; 24 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 2 septembre 1950. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

3° *MILITAIRES DEGAGES DES CADRES*

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Cattiaux (Gustave-Adolphe), chef de bataillon, 2e région militaire; 31 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1913. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

4° *MILITAIRES RAYES DES CONTROLES DE L'ACTIVITE PAR LIMITE D'AGE*

TROUPES METROPOLITAINES

Artillerie.

Maitrier (Valentin-Henri-Jean-Louis), chef d'escadron, 4e région militaire; 37 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1950. 5 ans de majorations pour campagnes.

AU GRADE DE CHEVALIER

1° *MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE*

Corps du contrôle de l'administration de l'armée.

Croidieu (Pierre-Hugues), contrôleur de 3e classe; 20 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Braillon (Gaston-Edmond), contrôleur de 3e classe; 19 ans de services, 6 campagnes.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Mercadier (Fernand-Jean-Jacques-Gaston), capitaine; 26 ans de services, 20 campagnes. Cité.

Couaillier (Claude-Gustave-Léon-Henri), chef de bataillon; 22 ans de services, 20 campagnes. Cité.

Morel (George-Joseph), chef de bataillon; 32 ans de services, 9 campagnes.

Passevent (Léon-Pierre), capitaine; 28 ans de services, 14 campagnes.

Hecker (Robert-Louis), lieutenant; 26 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Duval (Armand), capitaine; 26 ans de services, 16 campagnes. Cité.

Hakhem (Djalil), capitaine; 21 ans de services, 20 campagnes. Cité.

Rouault (Hippolyte-Henry), capitaine; 27 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Jover (Alexandre), capitaine; 26 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Sourisseau (Pierre-Cyrille), capitaine; 24 ans de services, 16 campagnes. Blessé. Cité.

Le Voudec (Joseph-Marie-Jules), chef de bataillon; 24 ans de services, 15 campagnes. Cité.

Baure (Pierre-Gaston), capitaine; 25 ans de services, 15 campagnes. Cité.

Palis (Alexandre-Noël), capitaine; 23 ans de services, 15 campagnes. Cité.

Lecallo (Albert-Joseph-Eugène), lieutenant; 25 ans de services, 15 campagnes. Cité.

Font (Amédée-André-Louis), capitaine; 23 ans de services, 17 campagnes. Cité.

Pecamps (Roger-Henri-Placide), capitaine; 23 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Girardet (Jean-Marie-Charles), capitaine; 26 ans de services, 12 campagnes.

Calendini (François), capitaine; 24 ans de services, 14 campagnes Cité.

Louyot (Marcel-Auguste), capitaine; 23 ans de services, 16 campagnes. Cité.

Voisin (Pierre-Charles), capitaine; 23 ans de services, 14 campagnes. Blessé. Cité.

Barmet (Jacques-Jean-Maurice), chef de bataillon; 21 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Ettori (Jules-Pierre-Septime), lieutenant; 22 ans de services, 12 campagnes. Blessé. Cité.

Gayueta (Miguel), capitaine; 23 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Paquet (Emile-André), capitaine; 24 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Carmagnole (Henri-Fernand-Antoine), capitaine; 21 ans de services, 15 campagnes. Cité.

Soufflet (Etienne-Olivier), capitaine; 19 ans de services, 17 campagnes. Cité.

Conventz (Louis-Eugène-Joseph), capitaine; 25 ans de services, 13 campagnes.

Giraud (Robert-Marcel), capitaine; 23 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Moreau (Maurice), capitaine; 29 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Serizier (Jacques-Charles-Georges), capitaine; 22 ans de services, 13 campagnes. Blessé.

Morand (André-Georges), capitaine; 25 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Pilon (Albert-Georges), capitaine; 22 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Gatignol (Pierre-André-Antoine), capitaine; 22 ans de services, 14 campagnes. Blessé. Cité.

De Stoutz (Henri-Aimé), capitaine; 25 ans de services, 11 campagnes. Blessé.

Schaller (René-Louis), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Antoinat (René-Henri), capitaine; 22 ans de services, 11 campagnes. Cité.

Laurent (Guillaume-Jean-Pierre), chef de bataillon; 22 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Kieffer (Jean-Albert), capitaine; 24 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Buze (Théodore-Jean-Marie), capitaine; 21 ans de services, 15 campagnes. Cité.

Charreyras (Alfred-Albert), lieutenant; 17 ans de services, 15 campagnes. Blessé. Cité.

Barbotin (Guy-Charles), chef de bataillon; 23 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Grosse (Laurent-Justin), capitaine; 22 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.

Dutrey (Jean-Jacques-Eugène), chef de bataillon; 26 ans de services, 6 campagnes.

Stocky (René-François), capitaine; 21 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Dognas (Emile-Pierre), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes.

Pageze (Maurice-Paul), capitaine; 19 ans de services, 14 campagnes. Blessé. Cité.

Beller (François-Marie), capitaine; 22 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.

Picard (Francis-Robert), lieutenant; 21 ans de services, 14 campagnes. Blessé. Cité.

Daussin (Marius-Francisque-Désiré), lieutenant; 23 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Leriche (Georges-Léon), chef de bataillon; 26 ans de services, 10 campagnes.

Monjarret (René), capitaine; 25 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.

Rodier (Gabriel-Ferdinand), chef de bataillon; 25 ans de services, 10 campagnes.

Jenoudet (Louis-Charles-Jean), chef de bataillon; 25 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Delmas-Fort (Roger), capitaine; 22 ans de services, 14 campagnes. Cité

Marlier (Robert-Edmond), capitaine; 26 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Merle (Roger-François), capitaine; 26 ans de services, 6 campagnes.

Hersart de La Villemarque (Pierre-Marie-Paul-Armel), chef de bataillon; 21 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Le Ber (Edouard-René-Marie), capitaine; 29 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Gergon (Jean-Marie-Emile-Ernest-Joseph), capitaine; 24 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Stabler (Jean-Marie-François), chef de bataillon; 26 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Rizzo (Auguste-Dante), capitaine; 22 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Apard (Armand-Léon-Désiré), chef de bataillon; 25 ans de services, 8 campagnes.

Martin (Mathurin), capitaine; 23 ans de services, 9 campagnes. Cité

Grand (Henri), capitaine; 23 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Rollin (Georges-Edmond-Victor), capitaine; 25 ans de services, 9 campagnes. Cité.
De Jacquelot du Boisrouvray (Maurice-Marie-Charles), chef de bataillon; 20 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Marguenaux (André-Pierre-Claude), chef de bataillon; 22 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Alfa (Jean-Pierre-Désiré-André), chef de bataillon; 28 ans de services, 7 campagnes.
Bardaux (Charles-Adolphe-Emile), capitaine; 25 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Bouet (Jean-Louis-Vital), lieutenant; 22 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Gueau de Meritens (René-Paul-Marc-Eugène), chef de bataillon; 21 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Mirault (René-Albert-Maurice-Jules), capitaine; 20 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Litzenberger (Emile), capitaine; 26 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Brunel (Fernand-François-Marie-Stéphane), chef de bataillon; 23 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Chaminadas (Max-Yves-Jean), capitaine; 22 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Burr (Rodolphe-Georges), chef de bataillon; 24 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Tanlot (Robert-Jean), lieutenant; 21 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Louis (Marcel), capitaine; 22 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Magné (Hector), chef de bataillon; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Morvan (François-Marie), capitaine; 26 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Basquet (Albert-Emile), capitaine; 22 ans de services, 12 campagnes. Blessé. Cité.
Etienne (André-Jean-Georges), chef de bataillon; 29 ans de services, 6 campagnes.
Dejeans (Jean), capitaine; 24 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Lerasle (Robert-Pierre), capitaine; 22 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Le Bars (Yves-Marie), chef de bataillon; 24 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Even (Joseph-Edouard), chef de bataillon; 22 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Banligny (Emile-Jules), capitaine; 23 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Lavoine (Paul-André-Germain), chef de bataillon; 26 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Sellier (Camille), capitaine; 24 ans de services, 10 campagnes Cité.
Creste (Roger-Fernand), capitaine; 18 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité
Trinquier (Jean-Frédéric-Henry), chef de bataillon; 29 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Stéphan (Charles-Pierre-Auguste), chef de bataillon; 25 ans de services, 7 campagnes. Cité.
D'Antin Tournier de Vaillac (Marie-Jean-Baptiste-Jacques), chef de bataillon; 20 ans de services, 11 campagnes. Cité.

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

Ben Ayad ben Belkacem Embareck, lieutenant; 21 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Khelil ben Hamadi ben Abdallah, lieutenant; 23 ans de services, 5 campagnes. Cité.

OFFICIER SERVANT A TITRE ÉTRANGER

Montoya (Vicente), capitaine; 11 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.

SOUS-OFFICIERS EUROPÉENS

Guignard (Henri-Jean), adjudant-chef; 24 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité. Médaillé militaire du 13 décembre 1936.
Weisse (Jean-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité. Médaillé militaire du 1er mai 1945.

SOUS-OFFICIER SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 5 MAI 1941

Zeroual Moussa, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité. Médaillé militaire du 25 octobre 1946.

SOUS-OFFICIERS SERVANT A TITRE ÉTRANGER

Marti (François-Ferdinand), adjudant-chef; 26 ans de services, 24 campagnes. Cité. Médaillé militaire du 15 janvier 1947.
Ewoll (Josef), adjudant; 25 ans de services, 23 campagnes. Cité. Médaillé militaire du 7 juin 1943.

Chefs de musique.

Dalenne (Adrien-Octave), capitaine; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Massimon (Auguste-Joseph), capitaine; 30 ans de services, 1 campagne.

Arme blindée et cavalerie.

Ragonnaud (René-Abel), capitaine; 23 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Messager (Lucien-Olivier-Roland), capitaine; 19 ans de services, 19 campagnes. Blessé. Cité.
Fourreaux (Gabriel-Marcel), capitaine; 20 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Demets (Adolphe), capitaine; 23 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Brunet (Louis-Joseph-Pierre), capitaine; 23 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Chemioux (Maurice-Clément-Célestin), chef d'escadrons; 27 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Jobbe-Duval (Henri-Marie-Auguste), capitaine; 22 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Granara (Roger-Valentin-Alfred-Emile), lieutenant; 19 ans de services et majorations, 17 campagnes. Cité.
Haag (Georges-Charles), capitaine; 19 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Boireau-Roussel-Bonneterre (Jean-Marcel-Alphonse-Augustin), chef d'escadrons; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Brodier (Paul-Henri), capitaine; 24 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Serdet (Roger-Marie-Louis), chef d'escadrons; 24 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Goubet (Félix-Jules-Charles), capitaine; 26 ans de services et majorations, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Govin (Camille-André-Joseph-Marie), chef d'escadrons; 26 ans de services, 8 campagnes.
De Butler (Jean-Richard), chef d'escadrons; 29 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Chaboureau (Michel-François-Raoul), chef d'escadrons; 22 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Prade (Raymond-Jules), capitaine; 21 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Scheller (Armand-Albert-Yvon), chef d'escadrons; 22 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Marchand (Maurice-Etienne-Marie), chef d'escadrons; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Voisin (Paul-Albert-Auguste), lieutenant, chef d'escadrons T. T.; 21 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Lassalle (André), capitaine; 23 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Gautrand (Baptiste-Roger-René), capitaine; 19 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Noé (Emmanuel-Auguste-Charles), chef d'escadrons; 21 ans de services, 19 campagnes. Blessé. Cité.
Brion (René-Marceau), capitaine; 21 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Cesure (René-Michel), capitaine; 17 ans de services, 14 campagnes. Blessé. Cité.
Fradhomme (Michel-Marie-Victor), chef d'escadrons; 19 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Roux (Pierre), capitaine; 23 ans de services, 9 campagnes. Cité
Loiseau (Lucien-Alexis), capitaine; 18 ans de services, 12 campagnes, Blessé. Cité.
Laperche (Jacques-Paul-René-Marie), chef d'escadrons; 20 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Vienot de Vaublanc (Jean-Bernard-André-Marie-Maurice), chef d'escadrons; 20 ans de services, 10 campagnes. Cité.

SOUS-OFFICIER

Brenner (Paul-Philippe), adjudant-chef, 26 ans de services, 25 campagnes. Cité. Médaillé militaire du 5 septembre 1940.

Artillerie.

Daniel (Lucien), capitaine; 26 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Défunt (Roger), capitaine; 27 ans de services, 13 campagnes.
Pallordet (Pierre-Albert-Louis-Henri), chef d'escadron; 29 ans de services, 10 campagnes.
Eysseric (Fernand-Henri), capitaine; 25 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Decaux (Emile-Oscar-Jean-Baptiste), chef d'escadron; 29 ans de services, 9 campagnes.

Grenette (Jean-Charles-François), capitaine; 24 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.
Le Breton (François-Magloire), capitaine; 24 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Tiquet (Marcel-Célestin-Joseph-Louis), capitaine; 24 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Bru (René-Julien-Elie), capitaine; 22 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Desplanches (Pierre-Georges-Alfred), capitaine; 27 ans de services, 10 campagnes.
Correge (Jean-Baptiste), chef d'escadron; 23 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Giret (Camille-Gustave), capitaine; 23 ans de services, 13 campagnes. Cité
Seitz (Jean-René), chef d'escadron; 25 ans de services, 11 campagnes.
Le Prioux Halna du Fretay (Robert-Louis-Joseph), chef d'escadron; 26 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Nicod (Joseph-Marie-Henri), chef d'escadron; 25 ans de services, 11 campagnes.
Bourgogne (Lucien-Edmond-Louis), capitaine; 23 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.
Luzet (Jean-Louis-Marie), chef d'escadron; 24 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Robin (Jean-Marius), lieutenant-colonel, 28 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Messiez Poche (Maurice-Auguste), capitaine; 23 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Gautier (Robert-René-Emile), capitaine; 24 ans de services, 12 campagnes. Cité
Belmont (Paul-Joseph), capitaine; 26 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Delbarre (Charles-Pol), capitaine; 27 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Colleloni (Jean-Noël-Paul-Alexandre), lieutenant; 23 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Brule (André-Jules), chef d'escadron; 27 ans de services, 8 campagnes.
Picaud (Raymond-Armand-Michel), capitaine; 27 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Develotte (Emile-Marcel), capitaine; 24 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Audibert (Guy-André-Honoré), lieutenant; 27 ans de services et majorations, 7 campagnes. Cité.
Dupont (Jacques-André), chef d'escadron; 26 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Bouteau (Robert), capitaine; 26 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Fradin (Guy-Stanislas-Jacques-Gérard), chef d'escadron; 24 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Durand (Georges), lieutenant; 23 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Enard (Gaston-Kléber), capitaine; 23 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Joseph (Léon), capitaine; 26 ans de services, 8 campagnes.

Train.

Dupluvinage (Victor-Louis-Alfred), capitaine; 25 ans de services, 18 campagnes.
Porte (Eugène), lieutenant; 26 ans de services, 12 campagnes.
Clausse (Louis-Auguste-Jules), chef d'escadron; 26 ans de services, 13 campagnes.
Jabet (Georges), capitaine; 22 ans de services, 15 campagnes. Blessé. Cité.
Paoli (François-André-Nicolas), chef d'escadron; 28 ans de services, 9 campagnes.
Daleau (Louis-François-Auguste), capitaine; 24 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Gallede (Bernard-Louis), chef d'escadron; 24 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Darras (René-Robert-Louis), capitaine; 21 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Thevenet (Louis-Pierre), capitaine; 20 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Soubielle-Cles (Robert-Georges), chef d'escadron; 22 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Marand (Julien), chef d'escadron; 23 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.
Bouille (Armand-Gilbert), lieutenant; 25 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.
Austruy (Robert-André), chef d'escadron; 20 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Roumanet (Emile-Guy), capitaine; 23 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Saladin (René-Alfred), capitaine; 22 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.

Transmissions.

ARME

Pasquet (Gaston-René), capitaine; 22 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Ballandras (Jean-Claude), capitaine; 23 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Germette (Jean-Philippe), chef de bataillon; 24 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Pagenault (Henri-Fernand), capitaine; 25 ans de services, 12 campagnes. Blessé. Cité.
Depriester (Gabriel-Jean), capitaine; 27 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Robache (Marcel-Georges-Henri), chef de bataillon; 25 ans de services, 14 campagnes.
Kutschener (Charles-René-Denis), chef de bataillon; 26 ans de services, 13 campagnes.
Migeon (Gabriel-Jules), capitaine; 25 ans de services, 13 campagnes.
Gérard (Robert-Charles), capitaine; 23 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Broqua (Jean-Charles-Arthur), chef de bataillon; 22 ans de services, 15 campagnes Cité.
Lacladère (Michel), capitaine; 25 ans de services, 12 campagnes Cité.
Beaulier (Paul-Marcel), chef de bataillon; 27 ans de services, 8 campagnes.
Mouney (Jean-Emile-Auguste), capitaine; 27 ans de services, 10 campagnes.
Paumard (Henri-Charles), capitaine; 28 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Carrie (Joseph-Christian), capitaine; 24 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Oudot (Raymond-Raoul-Charles-Adrien), chef de bataillon; 22 ans de services, 12 campagnes Cité
Paquereau (Lucien-Charles), capitaine; 22 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Gerbe (Marius-Léon), chef de bataillon; 21 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Thevenin (Eugène), capitaine; 24 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Germain (Jean-Jacques), chef de bataillon; 23 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Service des matériels.

Subdivision « Transmissions ».

CADRE DES INGÉNIEURS

Anthouard (René-Henri), lieutenant-colonel; 24 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.

CADRE DES ADJOINTS

Delbecq (Kléber-Henri), lieutenant; 25 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Arribat (Robert-Victor), lieutenant; 29 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Blanchet (Paul-Louis), capitaine; 29 ans de services, 7 campagnes.

SOUS-OFFICIERS

Villanova (Pierre-Jean-André), adjudant-chef; 29 ans de services, 13 campagnes. Blessé. Cité. Médaille militaire du 21 juin 1944.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Briant (Michel), lieutenant; 27 ans de services, 13 campagnes.
Cenac (Léon-Joseph-Valentin), capitaine; 26 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Chuinard (Alfred-Joseph-Marie), lieutenant; 27 ans de services, 12 campagnes.
Boichot (Robert-Fernand-Paul), lieutenant; 29 ans de services, 9 campagnes.
Vachey (Pierre-Claudius), capitaine; 28 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Méalarès (Raoul-Charles), lieutenant; 29 ans de services, 11 campagnes.
Bitaud (Gaston-Denis-Paul), lieutenant; 25 ans de services, 12 campagnes.
Schreiber (Marie-Camille-Alfred), capitaine; 28 ans de services, 12 campagnes.
Courtois (Roger-Pierre-Louis), capitaine; 25 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Bluze (Albert), lieutenant; 31 ans de services, 8 campagnes.
Rinder (Albert-Henri), lieutenant; 28 ans de services, 11 campagnes.
Dubarry (Octave-Basile), lieutenant; 25 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Mangeot (Albert-Camille), lieutenant; 27 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Péru (Joseph), capitaine; 30 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Sointag (Charles), lieutenant; 27 ans de services, 9 campagnes.
Lisbrouck (Abel-François), commandant, 24 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Antonielli (Jean-Michel), lieutenant; 30 ans de services, 16 campagnes.
Perrel (Antonin), capitaine; 27 ans de services ,16 campagnes. Cité.
Rambour (André), lieutenant; 30 ans de services, 11 campagnes.
Le Gac (Albert-Germain-Stanislas), capitaine; 32 ans de services, 10 campagnes.
Estanguet (Joseph-René), capitaine; 27 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Bezet (Jean-Gabriel), capitaine; 30 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Crespel (Henri-Georges), capitaine; 32 ans de services, 8 campagnes.
Seigneuret (Camille-Alfred-Julien), capitaine; 29 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.
Zuccarelli (Antoine), capitaine; 24 ans de services, 15 campagnes. Blessé. Cité.
Ganne (Robert-Emile), lieutenant; 26 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Boucher (Camille), capitaine; 29 ans de services, 5 campagnes.
Berie (Pierre-Jean-Maurice), capitaine; 32 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Geyler (Frédéric-Marie), lieutenant; 28 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Lebas (Auguste-Albert-Clément), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Mouconrant (Léonce-Robert), capitaine; 30 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Trésorerie aux armées.

Robert (André-Nicolas), payeur particulier de 2e classe; 34 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Corbel (Emile-Jean-Louis-Marie-Joseph), capitaine; 20 ans de services, 17 campagnes. Cité.

Aumônerie militaire aux armées.

De La Touche d'Avrigny (Charles-Marie-Joseph), aumônier militaire titulaire; 32 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Forces auxiliaires du Maroc.

Moha Ou Zaïd, chef de makhzen; 29 ans de services, 24 campagnes. Blessé. Cité.

Recrutement et statistique.

Hillairet (Jean), commandant; 26 ans de services, 10 campagnes.
Bousquet (Ernest-Jean-André), lieutenant; 24 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Guintrand (Jean-Pierre-Fortuné), capitaine; 22 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Souletis (Camille-Alphonse), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Poheau (Gabriel-Roger-Eugène), commandant; 25 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Try (Maurice-Alphonse-Delphin), commandant; 28 ans de services, 7 campagnes. Cité
Py (Albert-Joseph), capitaine; 25 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Brissonnet (Marcel-Georges), capitaine; 28 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Etat-major de l'armée, 4e bureau.

SERVICE DE LA POSTE AUX ARMÉES

Dupont (Marcel), capitaine assimilé; 33 ans de services, 5 campagnes.
Milhet (Armand-Louis), capitaine assimilé; 29 ans de services, 8 campagnes.

Génie.

A. — ARME

Prian (Angel-Roger), capitaine; 23 ans de services, 16 campagnes. Blessé. Cité.
Bourneuf (Joseph-Julien), capitaine; 25 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Moraine (Maurice-Alfred-Jean), chef de bataillon; 24 ans de services, 14 campagnes.
Pluin (René-Georges-Léon), chef de bataillon; 26 ans de services, 12 campagnes.
Gleize (Gaston-Marie-François), chef de bataillon; 28 ans de services, 9 campagnes. Cité.
Pes (Pierre-Jean), capitaine; 22 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Lauga (Paul-Jean), chef de bataillon; 25 ans de services, 12 campagnes.
Demagny (Henri-Zéphyr-Joseph), chef de bataillon; 26 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Devaux (André-Louis-François), capitaine; 22 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Dialio (Jean-Alfred-Alysse), capitaine; 24 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Martin (Roger-Auguste), capitaine; 23 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Poutrel (Raymond-Napoléon-Albert), capitaine; 20 ans de services, 13 campagnes. Blessé. Cité.
Lauret (Pierre-Adolphe-Jean), lieutenant-colonel; 27 ans de services, et majorations, 7 campagnes.
Bienchio (Eugène-Guillaume), chef de bataillon; 27 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Boulteçon (Henri-René-Auguste), chef de bataillon; 24 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Merere (Gaston-Eugène), chef de bataillon; 23 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Estournet (Jean-Joseph-Yves), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 10 campagnes.
Férre (André), capitaine; 19 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Auffret (Sylvain-Jean), capitaine; 25 ans de services, 9 campagnes. Cité.

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Beleguic (Henri-Jean-Marie), lieutenant; 31 ans de services, 12 campagnes.
Servelle (Roger-François-Lucien), lieutenant; 29 ans de services, 10 campagnes.
Saussard (Paul-Jules-Ernest), capitaine; 28 ans de services, 12 campagnes.
Cruveilher (Pierre-Louis), capitaine; 27 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Genlet (Victor-Eugène), capitaine; 29 ans de services, 9 campagnes.
Jeanjean (Léon-Pierre), commandant; 29 ans de services, 10 campagnes

C. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Schickel (Gustave-Adelbert), capitaine; 29 ans de services, 11 campagnes.
Weber (Henri-Jacques-Alexandre), capitaine; 32 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Kiefer (Adolphe-René-Jean-Mathias), capitaine; 28 ans de services, 10 campagnes.
Larguier (Jean-Maurice), lieutenant; 28 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Branet (Maurice-Armand), capitaine; 27 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Floremont (Georges-Marie-Ferdinand), lieutenant; 28 ans de services, 9 campagnes Cité.

Intendance.

A — FONCTIONNAIRES

Glen (Jean-Armand), intendant militaire de 2e classe; 28 ans de services, 11 campagnes.
Dever (Jules-Joseph), intendant militaire de 2e classe; 27 ans de services, 11 campagnes.
Terras (Jean-Eugène), intendant militaire de 2e classe; 25 ans de services et majorations, 11 campagnes. Cité.
Maçon (Jacques-Fernand-Lucien-Gustave), intendant militaire de 1re classe; 27 ans de services, 9 campagnes.
Massot (Marcel-Fritz-Georges), intendant militaire de 2e classe; 25 ans de services, 10 campagnes.
Alvernhe (Louis-Marius-Anacaret), intendant militaire de 2e classe; 26 ans de services, 9 campagnes.
Didier (Marie-Joseph-Emile), intendant militaire de 2e classe; 25 ans de services, 9 campagnes.

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Marly (Alexis), lieutenant d'administration; 29 ans de services, 12 campagnes.
Talagrand (Henri-Maxime), lieutenant d'administration; 33 ans de services, 10 campagnes.
De Nardin (Jean-Baptiste-Emile-Joseph), commandant d'administration; 30 ans de services et majorations, 11 campagnes.

Layet (Albert-Charles-Adolphe), lieutenant d'administration; 27 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Arnaud (Julien-Jean), lieutenant d'administration; 27 ans de services, 7 campagnes.
Antoni (Robert-Marie-Mathieu), lieutenant d'administration; 32 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Abribacht (Paul-Albert), lieutenant d'administration; 28 ans de services, 12 campagnes.
Noël (Joannès-Marius-Etienne), capitaine d'administration; 31 ans de services, 8 campagnes.
Aubertin (Eugène), lieutenant d'administration; 29 ans de services, 10 campagnes.
Acher (Henri), commandant d'administration; 27 ans de services, 7 campagnes.
Dussenty (Louis-Victor), lieutenant d'administration; 29 ans de services, 6 campagnes.
Gaillard (Georges-Pierre-Louis), capitaine d'administration; 28 ans de services, 11 campagnes.
Kluits (François-Jean-Adolphe), capitaine d'administration; 27 ans de services, 11 campagnes.
Marcantoni (Ange-François-Pompée), capitaine d'administration; 27 ans de services, 10 campagnes.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

A. — Cadre des ingénieurs

Gautier (Jean-Louis), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Charpentier (Jean-Paul), commandant; 27 ans de services, 7 campagnes.
Kermin (Emile-Louis-Marie-André), commandant; 27 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Violot (Marie-Germain-Auguste-André), commandant; 25 ans de services, 7 campagnes.
Plessix (René-Louis-Théophile), commandant; 25 ans de services, 8 campagnes.
Canus (Paul-Henri), lieutenant-colonel; 27 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Pessel (Jean-Ernest-Del-Louis), commandant; 26 ans de services, 7 campagnes.
Guéret (Emile-Marie-Joseph-Louis-Jean-Laurent), lieutenant-colonel; 26 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.

B. — Cadre des adjoints administratifs

Gloux (Eugène-Henri), lieutenant; 28 ans de services, 16 campagnes.
Chanteperdrix (Paulin-Adrien), capitaine; 28 ans de services, 15 campagnes.
Dantras (Marcel-Léon-Pierre), capitaine; 27 ans de services, 15 campagnes.
Deletang (Gaston-Victor), capitaine; 31 ans de services, 11 campagnes.
L'Huillier (Jacques-Joseph-Céleste), capitaine; 27 ans de services, 15 campagnes.
Rodalec (Henri-Yves-Marie), lieutenant; 26 ans de services, 14 campagnes.
Barraja (Pierre-Augustin), lieutenant; 28 ans de services, 12 campagnes.
Dumesle (Arnaud-Roger), capitaine; 28 ans de services, 11 campagnes.
Barthélémy (Roger-Henri), lieutenant; 28 ans de services, 11 campagnes.
Coyla (Roger-Jean-Louis), lieutenant; 27 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Dez (Norbert-Emile), lieutenant; 28 ans de services, 10 campagnes. Cité.

C. — Cadre des adjoints techniques

Barjon (Jean-Claude-André), capitaine; 25 ans de services, 17 campagnes. Cité.
Penard (Emile-Eugène-Henri), lieutenant; 26 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Rideau (André), lieutenant; 29 ans de services, 14 campagnes. Blessé. Cité.
Lemmel (Edouard), capitaine; 27 ans de services, 17 campagnes.
Feral (Aimé-Désiré-Jean), lieutenant; 27 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Cugnet (Charles-Eugène), lieutenant; 27 ans de services, 13 campagnes.
Arnaud (Justin-Auguste-Roger), capitaine; 25 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Puron (Paul-Louis), lieutenant; 35 ans de services, 7 campagnes. Cité.
Valnet (Gilbert-Marien-Jean), lieutenant; 27 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Diribarne (Siméon-Célestin), capitaine; 25 ans de services, 6 campagnes.
Pendaries (Georges-Gaston), lieutenant; 30 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Caplain (Jean-Charles-Camille), lieutenant; 26 ans de services, 15 campagnes.
Lauraine (Gontran-Augustin-Lucien), capitaine; 27 ans de services, 13 campagnes.
Balmie (Gaston-Octave-Lucien), capitaine; 26 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Viennois (Gabriel-Paul-Marie), commandant; 25 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Pizzamiglia (René), lieutenant; 31 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Badoux (Jean-Emile), lieutenant; 29 ans de services, 10 campagnes.
Michaud (Roger-Hilaire-Alexandre), capitaine; 31 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Guennou (Jean-Florent), lieutenant; 29 ans de services, 10 campagnes.
Lescot (René-Arcade-Victor), capitaine; 27 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Hannigue (Roger-Charles-Emile), lieutenant; 27 ans de services, 6 campagnes. Blessé. Cité.
Vernon (Pierre-Antoine), lieutenant; 27 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Leray (Henri-Auguste), capitaine; 27 ans de services, 11 campagnes. Blessé. Cité.
Kirsch (Jean-Ernest), lieutenant; 25 ans de services, 10 campagnes. Blessé. Cité.

Direction des études et fabrications d'armement.

A. — Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement

Josset (Jean-Pierre-Georges-Marie), ingénieur militaire en chef de 2e classe; 27 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Descroix (Pierre-Bodesla's-André), ingénieur militaire en chef de 1re classe; 29 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Sullerlin (Raymond-Albert-Alexandre), ingénieur en chef de 1re classe; 29 ans de services et majorations, 6 campagnes.

B. — Corps des ingénieurs de travaux d'armement

Devillard (Roger-Alfred), ingénieur de travaux d'armement principal; 32 ans de services, 6 campagnes.
Tiret (Joseph-Louis-Jules), ingénieur principal de travaux d'armement; 32 ans de services, 6 campagnes.
Lacroix (Jean-Paul-Gabriel), ingénieur principal de travaux d'armement; 31 ans de services, 6 campagnes.

C. — Cadre des adjoints administratifs des études et fabrication d'armement

Leuregans (Stanislas-Louis-Joseph), adjoint administratif principal; 31 ans de services, 6 campagnes.

D. — Ingénieur militaire des télécommunications

Revirieux (Pierre-Gaston-Anthelme), ingénieur militaire en chef de 1re classe; 27 ans de services et majorations, 6 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Camin (René), capitaine; 26 ans de services, 19 campagnes.
Gas (Jules-Hubert), chef de bataillon; 26 ans de services, 18 campagnes.
Graviere (Roger-Pierre), capitaine; 24 ans de services, 20 campagnes.
Charlois (Emile-Marcel), lieutenant; 26 ans de services, 16 campagnes. Blessé. Cité.
Bautcleux (Jean-Ernest-Jules), chef de bataillon; 25 ans de services, 17 campagnes.
Larrat (René), capitaine; 25 ans de services, 18 campagnes.
Ledru (Albert-Alcide-Louis-Joseph), capitaine; 26 ans de services, 16 campagnes.
Moulredon (Pierre-Auguste), capitaine; 25 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Hagelstein (Pierre-Joseph-Louis), chef de bataillon; 25 ans de services, 16 campagnes.
De Beaucorps (Albert-Louis-Paul), capitaine; 25 ans de services, 17 campagnes.
Pinatel (Marcel-André), capitaine; 27 ans de services, 15 campagnes.
Queinnec (Augustin), chef de bataillon; 26 ans de services, 16 campagnes.
Signoret (Louis-Léon), capitaine; 23 ans de services, 18 campagnes. Blessé. Cité.

Derfer (Emmanuel-Mathurin), capitaine; 25 ans de services, 14 campagnes. Blessé.
Gravier (Joseph-Colette-Gaston-Marcel), capitaine; 27 ans de services, 14 campagnes. Cité.
Marty (Raymond-Joseph-Ernest), capitaine; 25 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Rivière (Raymond), chef de bataillon; 23 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Tabone (André-Jean-Joseph), lieutenant; 24 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Melivier (Jules-Eugène-Henri), capitaine; 25 ans de services, 15 campagnes. Cité.
Pierre-Michel (Germain), capitaine; 26 ans de services, 13 campagnes. Cité.
Brepson (Charles-Robert-Eugène), lieutenant; 23 ans de services, 14 campagnes. Blessé. Cité.
Monnereau (Maurice-Pierre-Marie-Antoine), capitaine; 26 ans de services, 13 campagnes.
Cinquabre (Pierre-Henri), chef de bataillon; 25 ans de services, 13 campagnes.
Bonny (Georges-Paul), capitaine; 24 ans de services, 15 campagnes. Cité.
De Raffin de La Raffinie (Louis-Albert-Gabriel), chef de bataillon; 24 ans de services, 13 campagnes. Cité.

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1950

Camara (Kelty-Amara), lieutenant; 25 ans de services, 19 campagnes. Cité.
Sebon (Traoré), lieutenant; 23 ans de services, 16 campagnes. Cité.

Artillerie.

Maitre (Henri-Robert), lieutenant; 27 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Pierre (Camille-Adolphe), chef d'escadron; 25 ans de services, 17 campagnes.
Bourouilec (René-Louis-Joseph), chef d'escadron; 26 ans de services, 15 campagnes.
Poisson (Louis-Marie-Arthur), chef d'escadron; 26 ans de services, 15 campagnes.
Goeury (Robert-Edmond), chef d'escadron; 25 ans de services, 14 campagnes.
Etienne (Marius-Elie), capitaine; 24 ans de services, 16 campagnes. Cité.
Pialot (Edouard-Roger), chef d'escadron; 25 ans de services, 15 campagnes.
Guillo (Jean-Joseph-Vincent), chef d'escadron; 25 ans de services, 13 campagnes.
Duhamel (Robert-Georges-Marie), chef d'escadron; 24 ans de services, 14 campagnes. Cité.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Pommier (Adrien), lieutenant; 30 ans de services, 22 campagnes. Cité.
Blain (Marin-Emilien), lieutenant; 29 ans de services, 18 campagnes.
Marienneau (François-Eugène), lieutenant; 26 ans de services, 17 campagnes. Cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Rulili (François-Xavier), lieutenant; 30 ans de services et majorations, 21 campagnes. Cité.
Vincenti (Vincent), lieutenant; 29 ans de services, 19 campagnes.
Hery (Daniel-Raymond-Auguste), capitaine; 29 ans de services, 18 campagnes.
Forcade (Oscar), capitaine; 28 ans de services, 18 campagnes.
Canon (Georges-Louis), lieutenant; 26 ans de services, 17 campagnes. Blessé. Cité.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Joseph (Pierre-Maurice-Jean-Marie), capitaine; 31 ans de services et majorations; 19 campagnes.
Domon (Rémi-Paul-Louis), capitaine; 31 ans de services, 18 campagnes.
Emourgeon (Paul-Auguste), capitaine; 27 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Barbe (Henri-Jean), lieutenant; 24 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Blezat (Jacques-Pierre Emile), lieutenant; 27 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Auvray (Maurice), capitaine; 27 ans de services et majorations, 18 campagnes.
Petitjean (René-Saint-Prix), commandant; 29 ans de services, 15 campagnes.
Landou (François), capitaine; 26 ans de services, 18 campagnes. Cité.
Delclos (Paul-Casimir-Bonaventure), capitaine; 28 ans de services, 16 campagnes. Cité.

Intendance.

A. — FONCTIONNAIRE

Therond (Gaston-Henri-Paul), intendant militaire de 2e classe; 25 ans de services, 17 campagnes.

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Joly (Léon-Marius), lieutenant; 27 ans de services, 19 campagnes.
Serpentini (Jean-Ambroise), lieutenant; 26 ans de services, 18 campagnes.
Saroite (Georges-Alban-Maximilien), capitaine; 27 ans de services, 16 campagnes.
Lugnier (Charles-Hyacinthe-Emile), capitaine; 27 ans de services, 16 campagnes.

Service de santé.

A. — MÉDECINS

Robineau (Guy-Marie-César), médecin commandant; 26 ans de services et majorations; 16 campagnes.
Revault (Paul), médecin commandant; 29 ans de services et majorations, 13 campagnes.
Gourmelen (Maurice-Louis-Gabriel), médecin commandant; 27 ans de services et majorations, 15 campagnes.
Audemard (Régis-Alcide), médecin commandant; 26 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Camborde (Charles-Antoine), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 15 campagnes. Blessé. Cité.
Silverie (Charles-Auguste-Marie), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
De Lajudie (Pierre), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 16 campagnes.
Prevot (Marcel), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 16 campagnes.
Baltin (André-Gabriel-Marie), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Thenoz (Valéry-Joseph-Constant), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 14 campagnes.
Bouchard (Gilbert-Charles), médecin commandant; 24 ans de services et majorations, 16 campagnes. Cité.
Caro (Jean-Laurent-Marie), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 15 campagnes. Cité.
Riou (Noël-François), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 15 campagnes.

B. — PHARMACIENS

Bonnevialle (Léo-André-Roger), pharmacien lieutenant-colonel; 27 ans de services et majorations, 14 campagnes.
Porhard (Pierre-Herve), pharmacien lieutenant-colonel, 26 ans de services et majorations, 14 campagnes.
Le Floch (Eugène-Hervé), pharmacien lieutenant-colonel; 24 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.

C. — OFFICIER D'ADMINISTRATION

Rauzy (Marius-Joseph), lieutenant d'administration; 26 ans de services, 20 campagnes. Cité.

2° *MILITAIRES DEGAGES DES CADRES EN NON-ACTIVITE PAR SUPPRESSION D'EMPLOI*

Infanterie.

Flan (Michel-Henri), capitaine, troupes du Maroc; 24 ans de services, 12 campagnes. Cité.
Veyser (Bernard-Joseph), capitaine, 7e région militaire; 25 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Bosson (André-François), capitaine, 8e région militaire; 28 ans de services, 5 campagnes. Cité.
Clavel (Marie-Joseph-Emile), chef de bataillon, 1re région militaire; 26 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Dillenschneider (Maurice-Alix), capitaine, 8e région militaire; 28 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Genty (Paul), chef de bataillon, 10e région militaire; 25 ans de services, 10 campagnes. Cité.
Szczepinski (Jean-Marie), capitaine, 2e région militaire; 27 ans de services, 2 campagnes. Blessé. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

Constans (Léon-Laurent-Numa), chef d'escadrons, 9e région militaire; 29 ans de services, 4 campagnes. Cité.

Artillerie.

Rousselot (Francisque-Edmond), chef d'escadron, 8e région militaire; 28 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Jolicœur (Robert-Emile), capitaine, 6e région militaire; 23 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Boutin (Pierre-Désiré-Auguste), lieutenant, 4e région militaire; 23 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Serezac (Jean), lieutenant, 8e région militaire; 28 ans de services, 11 campagnes. Cité.
Heral (Germain-Gustave-Jean-Pierre), lieutenant, 5e région militaire; 34 ans de services, 8 campagnes. Cité.
Boucard (Charles-Eugène), lieutenant, 7e région militaire; 31 ans de services, 6 campagnes. Cité.
Janin (Marcel-Marie-Edmond), capitaine, 6e région militaire; 31 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Génie.

ARME

Prouteau (Xavier-Charles), chef de bataillon, 1re région militaire; 27 ans de services et majorations, 3 campagnes. Cité.

Intendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Petit (Emile), capitaine d'administration, 1re région militaire; 30 ans de services, 7 campagnes.

Services des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

Rouby (Jean), commandant, 5e région militaire; 29 ans de services, 5 campagnes. Cité.

B. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Rique-Lurbet (Jacques), capitaine, 7e région militaire; 30 ans de services, 9 campagnes. Cité.

3° MILITAIRES DEGAGES DES CADRES

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Gey (Raymond-René), capitaine, troupes du Maroc; 25 ans de services, 10 campagnes. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

Mace (Maurice-Julien-Marie), capitaine, 3e région militaire; 26 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Artillerie.

André (Paul-Firmin), chef d'escadron, 8e région militaire; 27 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupes.

Bert (Vincent-Théophile), capitaine, 8e région militaire; 31 ans de services, 8 campagnes. Cité.

4° MILITAIRES RAYES DES CONTROLES DE L'ACTIVITE PAR LIMITE D'AGE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Pichereau (Albert-Honoré), capitaine, 1e région militaire; 30 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Arme blindée et cavalerie.

Bonardet (Camille-Lucien-François-Paul), capitaine, 1e région militaire; 29 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Artillerie.

Laurent (Roger-Jean), capitaine, 6e région militaire; 30 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Par décret en date du 20 octobre 1954, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la loi n° 54-926 du 18 septembre 1954; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 28 septembre 1954 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre de l'armée active, les militaires désignés ci-après:

ARME ET SERVICES COMMUNS AUX TROIS ARMÉES

A. — AU GRADE D'OFFICIER

1° MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE

Gendarmerie.

Dutheil (Pierre-Marius), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 24 campagnes. Chevalier du 7 mai 1936. 7 ans de majorations pour campagnes.
Laurens (Pierre), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1936. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.
Dubois (André), chef d'escadron; 26 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941. 8 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Blessé. Cité.
Cathoulic (Ferdinand-Emile-Urbain), colonel; 31 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 31 juillet 1944. 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.
Royer (Aristide), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 13 mai 1936. 3 ans de majorations pour campagnes. Blessé. Cité.
Mureau (Robert-Marie-François), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1944. Cité.
Durieux (Raymond), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1943. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.
Degré (Marcel-Adrien), colonel; 33 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1948. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.
Pelabon (André), colonel; 32 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1948. 5 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

Justice militaire.

A. — MAGISTRATS

Armée de terre.

Belin (Raymond-Albert), colonel; 27 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1948. Titre exceptionnel. Cité.

Armée de mer.

Gourmel (René-Albert-Joseph), officier de justice militaire de 1re classe; 28 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 1er janvier 1940. 8 ans de majorations pour campagnes.

B. — GREFFIERS

Armée de terre.

Thibeau (Alphonse), commandant; 34 ans de services, 24 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 5 ans de majorations pour campagnes. Blessé.

Services de santé des armées.

Armée de terre.

A. — MÉDECINS

Le Renard (André-Jules-Lucien), médecin lieutenant-colonel; 34 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 7 ans de majorations pour campagnes.
Charbonnier (Jean-Emile-Marie), médecin lieutenant-colonel; 35 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 4 ans de majorations pour campagnes.
Creancier (Fernand-Emile), médecin lieutenant-colonel; 33 ans de services et majorations, 11 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 1 an de majorations pour campagnes. Cité.

Tupin (Maurice-Léon), médecin colonel; 30 ans de services et majorations, 12 campagnes. Chevalier du 27 septembre 1946. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Vaudin (Louis-Victor), médecin lieutenant-colonel; 31 ans de services et majorations, 14 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 5 ans de majorations pour campagnes. Cité.

B. — Pharmacien

Foujols (Horace-Jean-Paul), pharmacien lieutenant-colonel; 31 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946. 3 ans de majorations pour campagnes. Cité.

C. — Officiers d'administration

Gautier (Fernand-Antoine), commandant d'administration; 25 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 27 juillet 1930. 7 ans de majorations pour campagnes.

Berget (Lucien-Paul-Victor), commandant d'administration; 28 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Service vétérinaire

Pidoux (René), vétérinaire commandant; 28 ans de services et majorations, 15 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941. 6 ans de majorations pour campagnes. Cité.

Armée de mer.

Médecins

Billaut (M.-C.-A.-M.), médecin en chef de 2e classe; 30 ans de services et majorations, 14 ans pour campagnes et bonifications. Chevalier du 11 novembre 1946. 1 an 6 mois de majorations pour campagnes et bonifications. Cité.

Cals (M.), médecin en chef de 2e classe; 29 ans de services et majorations, 13 ans pour campagnes et bonifications. Chevalier du 17 juillet 1945.

Armée de l'air.

Médecin

Raboutet (Edmond-Jean-Maurice), médecin colonel; 30 ans de services et majorations, 9 campagnes. Chevalier du 19 mars 1947. 9 ans de majorations pour campagnes et services aériens. Cité.

Service des poudres.

Pallier (Pierre), ingénieur principal des travaux de poudreries; 40 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1942. 2 ans de majorations pour campagnes. Cité.

2° *MILITAIRES RAYES DES CADRES DE L'ACTIVITE PAR LIMITE D'AGE*

Gendarmerie.

Velu (Paul-Louis-Martin), chef d'escadron; 37 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 22 mai 1944. 1 an de majoration pour campagnes. Cité.

B. — **AU GRADE DE CHEVALIER**

1° *MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE*

Gendarmerie.

Michel (Edouard-Charles-André), lieutenant; 29 ans de services, 15 campagnes.

Levoir (Joseph), lieutenant; 29 ans de services, 15 campagnes.

Vuarier (Léon-Camille), lieutenant; 31 ans de services, 12 campagnes.

Faure (Henri-Victor-François), capitaine; 23 ans de services, 15 campagnes. Cité.

Darbonville (Hubert-Augustin), capitaine; 30 ans de services, 12 campagnes.

Billairet de Boisferon (Jean-Marcel), capitaine, 27 ans de services, 13 campagnes.

Lujolras (Jules-Pierre), capitaine; 28 ans de services, 11 campagnes.

Veillerant (Amédée-Henri), capitaine; 24 ans de services, 15 campagnes. Cité.

Laval (Pierre-Jean-Marie), chef d'escadron; 25 ans de services, 11 campagnes.

Bouloc (Jean-Joseph-Marcel), capitaine; 30 ans de services, 8 campagnes.

Gehant (Clément-Alphonse-Marcel), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes.

Gandouin (Armand-Jean-Alfred), capitaine; 28 ans de services, 8 campagnes. Blessé. Cité.

Boulange (Gustave-Henri-Emile), chef d'escadron; 30 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Colin (René), capitaine; 31 ans de services, 7 campagnes.

Gontard (Pierre-Etienne-Jean), chef d'escadron; 25 ans de services, 12 campagnes. Cité.

Gayraud (René-Hippolyte-Léopold), chef d'escadron; 25 ans de services, 11 campagnes.

Auboiron (Jean-Louis), capitaine; 28 ans de services, 8 campagnes.

Adroit (Charles-Victor), capitaine; 30 ans de services, 7 campagnes. Cité.

James (Jean-Louis), capitaine; 29 ans de services, 7 campagnes.

Paroche (Adrien-Yvon), chef d'escadron; 29 ans de services, 8 campagnes.

Emily (Albert-Marie), lieutenant; 27 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Lepere (Edouard), capitaine; 28 ans de services, 8 campagnes.

Marais (Albert), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes.

Mourlanne (Marcel-Pierre), lieutenant; 28 ans de services, 8 campagnes. Cité.

Mazeas (François), capitaine; 23 ans de services, 13 campagnes. Cité.

Leveque (Marcel-Théodore-Marie), capitaine; 29 ans de services, 7 campagnes. Cité.

Dugravot (René-Marie-Charles), chef d'escadron; 27 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Bolle-Reddat (Louis-Léon-Julien), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes. Cité.

Sous-officiers

Menu (Henri-Paul), adjudant-chef; 36 ans de services, 17 campagnes. Médaillé militaire du 2 juillet 1936. Cité.

Maudet (Jean-Fernand), adjudant-chef; 33 ans de services, 16 campagnes. Médaillé militaire du 25 juin 1941. Cité.

Remond (Lucien-Léon), adjudant-chef; 36 ans de services, 6 campagnes. Médaillé militaire du 10 décembre 1938. Cité.

Justice militaire.

A. — Magistrat

Gidon (Camille-Antoine), colonel de justice militaire; 24 ans de services, 12 campagnes.

B. — Greffiers

Jamard (Georges-Léonce-Auguste), capitaine; 32 ans de services, 10 campagnes.

Royer (Jean-Marie-Pierre), capitaine; 33 ans de services, 10 campagnes.

Services de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

A. — Médecins

Masse (André-Léon-Eugène), médecin commandant; 31 ans de services et majorations, 10 campagnes.

Boireau (Georges), médecin commandant; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes.

Pujos (Pierre-Henri-François), médecin commandant; 28 ans de services et majorations, 11 campagnes.

Fisquet (Noël-Edouard), médecin lieutenant-colonel; 28 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Aumeunier (Michel-Joseph), médecin commandant; 25 ans de services et majorations, 12 campagnes. Cité.

Rolin (André-Jules-Emile), médecin commandant, 24 ans de services et majorations, 14 campagnes. Cité.

André (Henri-Marcel), médecin commandant; 28 ans de services et majorations, 9 campagnes.

Soulignac (Pierre-André-Charles), médecin lieutenant-colonel; 30 ans de services et majorations, 7 campagnes.

Crispel (Abel-Jean-Raymond-Camille), médecin commandant; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes. Cité.

Daniel (Marcel-Amable-Marie-Joseph), médecin commandant; 27 ans de services et majorations, 10 campagnes.

Sabatier (Paul-Célestin-Louis), médecin commandant; 26 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Mignot (André-Louis-Pierre), médecin commandant; 23 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.

Izac (Gabriel-Joseph-Germain), médecin commandant; 30 ans de services et majorations, 6 campagnes.

Bonnel (René-Marius), médecin commandant; 22 ans de services et majorations, 11 campagnes. Blessé. Cité.

Bureau (Georges-Pierre), médecin commandant; 27 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

Lubineau (Jacques-Alfred), médecin lieutenant-colonel; 29 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Rivière (Raymond-Emile-Gabriel), médecin commandant; 28 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Reversat (Camille-Jean-Maxime), médecin commandant; 22 ans de services et majorations, 13 campagnes. Cité.

B. — Pharmacien

Gallaud (Henry-Emmanuel), pharmacien commandant; 29 ans de services et majorations, 6 campagnes.

C. — Officiers d'administration

Vasseur (Raymond-Alfred-Louis), lieutenant d'administration; 27 ans de services, 13 campagnes.
Cerani (August-Louis-Ange-Marie), lieutenant d'administration; 26 ans de services, 9 campagnes. Blessé. Cité.
Aiaux (Emile-Joseph), capitaine d'administration; 27 ans de services, 11 campagnes.
Mazeline (Maurice-Raoul-Charles-Albert), commandant; 29 ans de services, 8 campagnes.
Fix (Joseph-Marie-Fortuné-Anselme), capitaine d'administration; 27 ans de services, 9 campagnes. Cité.

Service vétérinaire

Mourot (André-Charles-Louis), vétérinaire commandant; 26 ans de services et majorations, 11 campagnes.
Hespel (Henri-Jean-Alphonse), vétérinaire commandant; 25 ans de services et majorations, 12 campagnes.
Lagoutte (Adrien-Valentin), vétérinaire commandant; 26 ans de services et majorations, 11 campagnes.

ARMEE DE MER

A. — Médecins

Bourgain (M.-P.-J.-M.), médecin principal; 25 ans de services et majorations, 10 ans 3 mois de campagnes et bonifications.
Bonnet (P.), médecin principal; 21 ans de services et majorations, 13 ans 5 mois de campagnes et bonifications.
Texier (R.-V.-A.), médecin principal; 24 ans de services et majorations, 10 ans 1 mois de campagnes et bonifications.
Guilmoto (G.-E.), médecin principal; 23 ans de services et majorations, 10 ans 10 mois de campagnes et bonifications. Cité
Quintin (P.-M.), médecin principal; 22 ans de services et majorations, 11 ans 10 mois de campagnes et bonifications.
Lacaze (J.-J.-P.-R.), médecin principal; 23 ans de services et majorations, 10 ans 3 mois de campagnes et bonifications.
Monaque (P.-M.-J.), médecin principal; 21 ans de services et majorations, 11 ans 11 mois de campagnes et bonifications. Cité.

B. — Pharmacien

Maigoan (P.-A.-J.), pharmacien chimiste principal; 22 ans de services et majorations, 12 ans 11 mois de campagnes et bonifications.

ARMEE DE L'AIR

A. — Médecins

Chamagne (Pierre-Auguste-Jean), médecin commandant; 24 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.
Thouillier (Adrien-René-Marie), médecin commandant, 25 ans de services et majorations, 8 campagnes. Cité.
Olivier (Marius-Charles-Désiré), médecin commandant; 26 ans de services et majorations, 6 campagnes. Cité.
Tabusse (Louis-Jean), médecin commandant; 26 ans de services et majorations, 6 campagnes
Jolas (Raymond-Charles-Auguste), médecin commandant; 22 ans de services et majorations, 9 campagnes.

B. — Pharmacien

Dagorn (Roland-Auguste), pharmacien commandant; 27 ans de services et majorations, 6 campagnes.

Service des poudres.

A. — Ingénieur militaire des poudres

Dalmon (René-Jean), ingénieur en chef militaire de 1re classe des poudres; 26 ans de services et majorations, 6 campagnes.

B. — Ingénieur chimiste du service des poudres

Desseigne (Gérard-Jérôme-Georges), ingénieur chimiste principal; 28 ans de services, 6 campagnes.

C. — Ingénieur des travaux de poudrerie

Broutin (Charles-Emile), ingénieur principal des travaux de poudrerie; 26 ans de services, 6 campagnes.

D. — Adjoint administratif du service des poudres

Monnot (Léon-Gustave), adjoint administratif de 1re classe; 36 ans de services, 2 campagnes.

Services des essences.

A. — Ingénieur de travaux

Cambefort (Pierre-Camille-Paul), ingénieur principal des travaux; 24 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité.

B. — Corps des adjoints et attachés d'administration

Debois (Camille-Henri-Juslin), adjoint d'administration principal; 36 ans de services, 7 campagnes.

2° *MILITAIRE DEGAGE DES CADRES*

Gendarmerie.

Logeat (Maurice-Marcel), capitaine, 1re région militaire; 30 ans de services, 6 campagnes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1954 (décret du 2 octobre 1954): page 9321, 1re colonne, 12e ligne, au lieu de: « Roubaud (Jean-Victor), secrétaire administratif de 1re classe de la direction de la comptabilité générale en retraite; 39 ans de services militaires et civils », lire: « Roubaud (Jean-Victor), secrétaire administratif de 1re classe de la direction de la comptabilité générale; 39 ans de services militaires et civils ».

Décret du 20 octobre 1954 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 20 octobre 1954, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire (décrets n° 50-665 du 14 juin 1950, n° 51-760 du 14 juin 1951 et n° 51-610 du 10 juin 1951):

(Pour prendre rang de la date du présent décret.)

Bardet (Maurice-Léon), sergent.
Biaud (André-Paul-Hippolyte), adjudant-chef.
Breuil (Georges-Jean), aspirant
Cadinot (André-Charles-Maurice), sergent
Claudel (Emile-Paul), sergent-chef.
Cousier (Gilbert-Martin-Horace), sergent.
Couturier (Jean-Daniel), adjudant-chef.
Delerville (Georges-Achille-René), adjudant.
Didion (Guy-Christian), adjudant.
Feltin (René), adjudant.
Gallaire (Maurice-Eugène), sergent chef.
Girard (René-Emile), adjudant-chef.
Gougibus (Roger-Alphonse), sergent.
Hoez (Paul), adjudant-chef.
Joly (Antoine-Jean-Claudius), adjudant.
Lavallée (Robert), sergent.
Masurel (Georges-Gustave-André-charles), adjudant.
Moleur (Robert), sergent-chef.
Ochsenbein (Antoine-Pierre), sergent-chef.
Papaix (André-Honoré), adjudant.
Rosenmann dit Mainery (Robert), sergent-chef.
Soulier (Henri-Gustave-Camille), sergent-chef.
Torré (Raymond-Etienne), adjudant.
Trolot (Jean), adjudant.

Ces concessions de médaille militaire comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 15 octobre 1954, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de paiement d'un montant de 129.961.399 F, applicable à l'article 2: « Télécommunications » du chapitre 55-81: « Infrastructure interalliée. — Travaux » de la section commune du budget de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté interministériel en date du 20 octobre 1954, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de payement d'un montant de 933.801.886 F, applicable au chapitre 53-71: « Constructions neuves de la flotte » de la section Marine du budget de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954.

Par arrêté interministériel en date du 21 octobre 1954, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de payement d'un montant de 858.052.508 F applicable au chapitre 53-71: « Fabrications d'armement » de la section Guerre du budget de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954,

Par arrêté interministériel en date du 21 octobre 1954, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de payement d'un montant de 659.289.582 F, applicable au chapitre 53-71: « Constructions neuves de la flotte » de la section Marine du budget de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954.

Comptes de pécule des personnels civils et militaires français en service au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le ministre d'Etat et le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret n° 53-588 du 25 juin 1953 portant modification du régime de rémunération des personnels militaires et civils français en service au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam;

Vu l'arrêté en date du 20 août 1953 portant modalités d'application des prescriptions de l'article 5 du décret n° 53-588 précité,

Arrêtent:

Article unique. — Sur décision individuelle prise dans chaque cas par les ministres et les secrétaires d'Etat dont ils relèvent, les militaires des forces armées françaises au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam, ainsi que les fonctionnaires des services français dans les mêmes Etats, pourront obtenir dans les cas indiqués ci-après, et sur justifications de leurs besoins, la libre disposition de tout ou partie des sommes versées à leur compte de pécule:

Mariage du titulaire du compte ou d'un de ses enfants;
Décès du conjoint, d'un enfant ou d'un ascendant;
Rapatriement anticipé de la famille du titulaire;
Souscription de contrats d'assurances auprès de la caisse nationale d'assurance sur la vie.

Fait à Paris, le 18 octobre 1954.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BIDKOWSKI.

Le ministre d'Etat,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES MOPETTE.

Admission à l'école nationale des travaux aéronautiques.

Par arrêté en date du 16 octobre 1954, M. Piani (René) (G) a été admis à l'école nationale des travaux aéronautiques en qualité d'élève titulaire français.

Personnels civils extérieurs de l'air.

Par arrêté en date du 13 octobre 1954, M. Peuraud (Albert), chef de service administratif de classe exceptionnelle 2e échelon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite par limite d'âge, à compter du 10 décembre 1954.

Listes de véhicules réquisitionnés susceptibles d'être rétrocedés à leurs anciens propriétaires.

MARQUE ET TYPE	NUMÉRO air.	NUMÉROS châssis.	LIEUX DE STATIONNEMENT
VL Citroën 11 BL.....	211678	260510	A. M. B. 10/708 Meknès.
VL Citroën 11 BL.....	211931	292571	B. A. 153 Oujda.
VL Peugeot 202.....	211241	868649	B. A. 118 Mont-de-Marsan.
VL Peugeot 202.....	211097	264958	A. M. B. 10/122 Chartres.
Motocyclette Terrot....	205584	276116	Parc 11/118 Mont-de-Marsan.
Side-car Gnome-et-Rhône	232098	310679	Parc 11/118 Mont-de-Marsan.
Side-car Gnome-et-Rhône	232000	166813	B. A. 122 Chartres.
VL Peugeot 202.....	210912	857251	M. T. Z. 22/901 Meaux.
VL Peugeot 402.....	210167	275499	M. T. Z. 22/901 Meaux.
VL Renault Juvaquatre.	211350	986027	M. T. Z. 22/901 Meaux.
VL Renault Juvaquatre.	211293	873874	M. T. Z. 22/901 Meaux.
VL Peugeot 402.....	211172	686850	Parc 18/195.
VL Peugeot 402.....	211900	692852	Parc 18/195.
VL Citroën 11 BL.....	210152	123824	A. M. B. 10/106 Mérignac.
VL Citroën 11 BL.....	211178	124732	B. A. 706 Cazaux.
VL Peugeot 202.....	210645	143820	P. S. R. E. R. R. 15/125 Istres.
VL Peugeot 202.....	210911	855336	P. S. R. E. R. R. 15/125 Istres.
VL Peugeot 202.....	210918	696562	P. S. R. E. R. R. 15/125 Istres.
Tracteur Cater-Pillar type D. 4.	731906	7 J. 1179 W.	B. A. 101 Toulouse.

NUMÉRO d'ordre.	MARQUE	TYPE	NUMÉRO matricule.	NUMÉRO de châssis.
		I. — MOTOS		
		En compte à la direction du matériel de la 1re région militaire, Paris.		
1	Terrot.	E. T. P. C.	243721	341697
2	Alcyon.	21	242854	962931
3	Motobécane.	D. 45	250455	419066
4	Motobécane.	D. 45	240820	411213
5	Royal Enfield.	W. D. C. C.	200807	720654
6	Motobécane.	D. 45	250497	4166 2
7	Gnome et Rhône.	A. X. 2	203241	06153
		En compte à la direction du matériel de la 5e région militaire, Bordeaux.		
8	Terrot.	E. D. A.	201002	276259
		II. — VOITURES DE LIAISON		
		En compte à la direction du matériel de la 1re région militaire, Paris.		
1	Citroën.	11 B.	106699	145863
2	Citroën.	11 B. L.	104453	657459
3	Citroën.	11 B. L.	104349	601057
4	Citroën.	11 B. L.	109157	30956
5	Citroën.	11 B. L.	112150	542280
6	Citroën.	11 B. L.	113479	611102
7	Austin.	8 P. S.	102674	53397
8	Citroën.	11 B. L.	107478	392756
9	Citroën.	15/6	020371	607697
10	Citroën.	11 B. F.	109256	127899
		En compte à la direction du matériel de la 3e région militaire, Rennes.		
11	Citroën.	11 B. L.	114026	385102
12	Citroën.	11 B. L.	114456	407374
13	Citroën.	11 B. L.	108579	412054
14	Citroën.	7/11	101846	208217
15	Citroën.	7 C.	102841	91067
16	Citroën.	7/11	103976	231-9
		En compte à la direction du matériel de la 5e région militaire, Bordeaux.		
17	Peugeot.	202	106754	860150
18	Peugeot.	402 B.	102183	865325
19	Citroën.	11 B. L.	101645	444923
20	Citroën.	11 B. L.	103012	388025
21	Citroën.	11 B. L.	115572	424619
22	Citroën.	11 B. L.	101884	361874
23	Citroën.	11 B. L.	101090	370253
24	Citroën.	7 C.	101601	213418
25	Citroën.	11 B. L.	101430	446629
26	Citroën.	11 B. L.	107777	425289
27	Citroën.	11 B. L.	104028	402175
27 *bis*	Citroën.	11 B. L.	104578	398071

NUMÉRO d'ordre.	MARQUE	TYPE	NUMÉRO matricule.	NUMÉRO de châssis
En compte à la direction du matériel de la 7e région militaire, Dijon.				
28	Peugeot.	402 B. L.	104723	275237
En compte à la direction du matériel de la 10e région militaire, Alger.				
29	Peugeot.	402	101576	695806
En compte à la direction du matériel des troupes du Maroc, Rabat.				
30	Peugeot.	402	101638	596025
31	Citroën.	11 B.	108092	125210
32	Citroën.	11 B. L.	108011	412817
33	Citroën.	11 B. L.	108151	413212
34	Peugeot.	402 B.	101011	805483
35	Peugeot.	402 B.	108040	806954
En compte à la direction du matériel des troupes de Tunisie, Tunis.				
36	Citroën.	11 B. L.	108291	380334
En compte à la direction du matériel de la 6e région militaire, Metz.				
37	Peugeot.	402	101192	607036
38	Peugeot.	402 L.	104764	796126
39	Peugeot.	402	104827	695398
40	Peugeot.	402	104908	684141
41	Peugeot.	402	105263	695699
42	Peugeot.	402	105357	689292
43	Peugeot.	402 B. L.	107504	811831
44	Peugeot.	402 B.	108248	691214
45	Peugeot.	402	108851	596866
46	Peugeot.	402 L.	111669	798768
47	Peugeot.	402 B. E.	108714	805754
48	Peugeot.	402	104852	691374
49	Peugeot.	402 B. L.	108822	277229
50	Peugeot.	402	105683	597428
51	Peugeot.	402	109163	801873
52	Peugeot.	402	104994	595870
53	Peugeot.	402 L.	100663	616857
54	Peugeot.	202	101274	857630
55	Peugeot.	402 L.	104584	807816
56	Peugeot.	402	104873	620262
57	Peugeot.	402	105230	685729
58	Peugeot.	402	108870	799082
59	Peugeot.	402	105326	695513
60	Peugeot.	202	109867	857723
61	Peugeot.	402 L.	100145	615495
62	Peugeot.	402	107742	688258
63	Peugeot.	402	108802	605976
64	Peugeot.	402	105212	609911
65	Peugeot.	402	104874	615366

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 août 1954.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 août 1954: page 8311, 2e colonne, Pour servir hors cadres, Infanterie coloniale, Capitaines, rayer: « Malecot (Georges), 1re région militaire », et après « Embarquement à compter du 25 novembre 1954, Pour servir dans les cadres, Infanterie coloniale, ajouter: « Capitaine, Malécot (Georges), 1re région militaire ».

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 septembre 1954.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 septembre 1954: page 9121, 2e colonne, après: Pour servir en Côte française des Somalis, 1° Embarquement à compter du 25 décembre 1954 », au lieu de: « Pour servir hors cadres », lire: « Pour servir dans les cadres » (le reste sans changement).

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

Extrait de la liste A établi à la date du 1er octobre 1954.

Références:

D. M. n° 97.284 PM/1. B du 15 juin 1949.
Modificatif n° 1 du 27 septembre 1949.
Modificatif n° 2 du 31 décembre 1949.
Modificatif n° 3 du 6 juin 1950.
Modificatif n° 4 du 6 juillet 1951.
Modificatif n° 5 du 6 février 1952.
Modificatif n° 6 du 10 mars 1952.
C. M. n° 172.983 PM/1-B du 10 octobre 1952

NOTA. — La date figurant après les noms des officiers inscrits sur la liste ci-dessous est la date de naissance des intéressés. Elle est suivie soit du numéro d'inscription de ces officiers sur les listes générales d'ancienneté arrêtées au 1er juillet 1954, soit de la date de promotion dans les grades des intéressés.

TROUPES METROPOLITAINES

I. — Le présent extrait de la liste de tour de départ (tour normal et tour spécial) annule et remplace, pour les mises en route à effectuer au cours du 1er trimestre 1955, l'extrait établi à la date du 1er juillet 1954, inséré au *Journal officiel* du 17 juillet 1954.

II. — Les officiers dont le nom figure sur le présent extrait devront être considérés comme susceptibles d'être mis en route entre le 1er janvier 1955 et le 1er avril 1955.

Ces officiers seront soumis, dans les moindres délais, à la visite médicale réglementaire et, éventuellement, à une contre-visite, dans les conditions précisées par la décision ministérielle n° 4728/2/DCSSA en date du 19 août 1949, *leur aptitude physique au transport par voie aérienne devra en particulier* être déterminée. Les officiers brevetés parachutistes, appartenant ou non à une formation aéroportée, seront en outre soumis à une visite médicale de contrôle d'aptitude au saut dans les conditions prévues par l'instruction provisoire n° 5115-2/7/DCSSA du 22 octobre 1948.

Les certificats médicaux correspondants seront adressés sous le timbre de la direction des transmissions, avant le 31 octobre 1954, délai de rigueur.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir avant cette date le résultat des visites d'aptitude serait transmis, sous le même timbre par télégramme. Ces documents ne seront pas établis pour les officiers ayant figuré sur le précédent extrait des listes de tour de départ et dont les certificats médicaux ont déjà été fournis.

III. — Les officiers ayant antérieurement fait l'objet d'une désignation pour servir sur un théâtre d'opérations extérieur et non encore embarqués, ne sont pas inscrits sur le présent extrait. Ils seront mis en route, sans nouvelle inscription, soit à la date qui leur a été prescrite, soit à celle qui leur sera ultérieurement notifiée par décision individuelle.

Ne figurent pas également sur le présent extrait les officiers mis en sursis en application de la D. M. n° 45-387 PM/1-B du 19 mars 1953.

IV. — Jusqu'à publication du prochain extrait trimestriel des listes de tour de départ, aucun des officiers inscrits sur le présent extrait ne devra être désigné pour effectuer un stage d'instruction ou d'information, qui aurait pour résultat de retarder son départ.

V. — *Prescriptions particulières.* — En vue de faciliter la constitution ultérieure des différents détachements de renfort, les chefs de corps adresseront sous le timbre de la direction des transmissions, le 31 octobre 1954, une liste nominative des officiers inscrits sur la présente liste indiquant le territoire (métropole, T. O. A. ou A. F. N.) sur lequel les intéressés auraient éventuellement l'intention de prendre leur permission de départ colonial.

Cette liste devra également faire connaître le nom des officiers qui, en cas de désignation, seraient désireux de participer à l'encadrement des formations de légion étrangère servant les théâtres d'opérations extérieurs ou à celui du régiment de Corée en Indochine.

Transmissions.

ARME

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Plaetevoët (Edmond-Edouard-Henri), 6 juillet 1907, n° 31, 1re région (Ecoles).

2 Allaux (Maurice-Marius-Urbain), 2 juillet 1901, n° 28, 3e région.

Liste « A ».

3 M. de Chabalier (Marie-Vital-Henri-Jacques), 19 septembre 1908, n° 60, F. F. A.

Chefs de bataillon.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. Duhamel (Albert-Marcel-Francis), 6 mars 1915, n° 110, 1re région.

Liste « A ».

MM.

2 Kay (Louis-Philippe), 1er décembre 1913, n° 175, administration centrale.
3 Robert (Maurice-Emile), 6 juin 1914, n° 174, 10e région.
4 Duchon (Marie-Joseph-Franiz), 1er décembre 1915, n° 170, 6e région (en sursis).
5 Chastanet (Marius-Emmanuel), 26 mars 1914, n° 169, administration centrale (en sursis).
6 Kuischener (Charles-René-Denis), 18 avril 1910, n° 168, Maroc.
7 Cron (Rodolphe), 10 janvier 1908, n° 166, 1re région.
8 Angé (André-Félix-Pierre), 9 mai 1915, n° 165, Tunisie.

Capitaines.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Bédourède (Joseph-Jean-Marie-René), 31 juillet 1916, n° 345, 1re région.
2 Monnier (Robert-Henri-Ernest), 7 novembre 1913, n° 339, 6e région.
3 Estiot (André-Louis-Jules), 10 septembre 1912, n° 401, 6e région.

Liste « A ».

MM.

4 Paris (Jean-Marius-François), 7 mai 1919, n° 393, 7e région.
5 Granier (Ernest-Roger), 24 mars 1917, n° 392, 8e région.
6 Bouchez (René-Louis-Albert), 17 février 1916, n° 371, 1re région (en sursis).
7 Pareau (Edmond-Jules-René-Marie), 2 avril 1916, n° 329, 10e région.
8 Parent (René-Louis-Léon), 11 août 1912, n° 328, F. F. A.
9 Belloir (Auguste-Bernard), 16 novembre 1913, n° 317, 1re région (en sursis).

Lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Beignet (François-Xavier), 26 février 1927, n° 160, 1re région.
2 Allemandou (Philippe-Marie-Albert), 11 novembre 1928, n° 161, F. F. A.

Liste « A ».

MM.

3 Le Gall (Jean), 16 juillet 1928, 1er octobre 1954, 3e région.
4 Deforge (Michel-Alphonse), 26 juin 1928, 1er octobre 1954, 3e région.
5 Baudrais (Gérard-Joseph-Marcel), 2 décembre 1929 (1er octobre 1954), 1re région.
6 Muckley (René-Jean-Pierre), 1er février 1929 (1er octobre 1954), 1re région.
7 Cholin (Jean-Marie-Georges-Hubert), 8 juin 1929 (1er octobre 1954), 6e région.
8 Madié (Marcel-Edmond), 6 novembre 1930 (1er octobre 1954), 1re région (en sursis).
9 Dameron (Jean), 20 décembre 1928 (1er octobre 1954), 1re région.
10 Beaudoux (Claude-Jean-Marcel), 12 mars 1928 (1er octobre 1954), 6e région.
11 Charras (Raymond-Georges), 25 mars 1930 (1er octobre 1954), 10e région (en sursis).
12 Terrien (Eddie-Pol), 7 novembre 1930 (1er octobre 1954), F. F. A.
13 Dupraz (Marcel-Bernard-René), 30 mai 1928 (1er octobre 1954), F. F. A.
14 Hourticz (Edmond-Ernest-Benoit), 16 mai 1930 (1er septembre 1954), 3e région.
15 Epaillard (Bernard-Jean-François-Joseph), 26 octobre 1927 (1er septembre 1954), 3e région.
16 Leguedois (Norbert-Eugène), 23 octobre 1927 (1er septembre 1954), 3e région.
17 Bacquet (Paul-Faldoni-Louis), 12 septembre 1929 (1er septembre 1954), 6e région.
18 Imbert (Yves-Marie-Joseph), 18 mai 1930 (1er septembre 1954), 6e région.
19 Coutellier (Max-Lucien-Gaston), 22 mai 1929 (1er septembre 1954), 6e région.
20 Genin (Raymond-Auguste), 11 août 1929 (1er septembre 1954), Tunisie.

TOUR SPECIAL

Capitaine.

Liste « A ».

1 M. Blazy (Albin-Symphorien), 1er juin 1910, n° 424, 6e région.

Lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Gol (Martin-Joseph), 25 octobre 1927, n° 222, F. F. A.

Adjoints des services des matériels.

Subdivision « Transmissions ».

TOUR NORMAL

Commandant.

Liste « A ».

1 M. Pouey (Adolphe-Joseph-Dominique-Ignace), 15 juin 1900, n° 3, 2e région.

Capitaines.

Liste « A ».

MM.

1 Mariette (André-Maurice-Auguste), 25 septembre 1905, n° 41, 1re région.
2 Gallas (Roland-André), 13 novembre 1907, n° 40, 8e région (en sursis).
3 Baudens (Jean), 24 mars 1910, n° 39, 3e région.
4 Uteza (François-Pierre), 5 juillet 1907, n° 38, 4e région.

Lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. Foulé (Roland-René), 15 septembre 1911, n° 56, 6e région.

Liste « A ».

MM.

2 Erricau (Jean-Léon-Paul), 28 janvier 1917 (1er octobre 1954), F. F. A.
3 Ribbes (Ernest), 29 octobre 1914, n° 63, F. F. A.
4 Rémy (Albert-Paul-Joseph), 31 décembre 1914, n° 61, 6e région.
5 Durhône (Paul-Marius-Maurice), 17 juillet 1914, n° 59, 1re région.
6 Gras (Etienne-Louis), 1er avril 1915, n° 58, 8e région.

Sous-lieutenants.

Liste « A ».

MM.

1 Obled (Robert), 26 avril 1914, n° 25, 1re région.
2 Floyez (André-Louis), 12 novembre 1914, n° 24, 6e région.

TOUR SPECIAL

Lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Jourdan (Joseph), 5 octobre 1911, n° 57, 4e région.

Extrait des listes A et B établi à la date du 1er octobre 1964.

Références :

D. M. n° 97281 PM/I. B. du 15 juin 1949.
Modificatif n° 1 du 27 septembre 1949.
Modificatif n° 2 du 31 décembre 1949.
Modificatif n° 3 du 6 juin 1950.
Modificatif n° 4 du 6 juillet 1951.
Modificatif n° 5 du 6 février 1952.
Modificatif n° 6 du 10 mars 1952.
C. M. n° 172983 PM/I. B. du 10 octobre 1952.

NOTA. — La date figurant après les prénoms des officiers inscrits sur la liste ci-dessous est la date de naissance des intéressés. Elle est suivie soit du numéro d'inscription de ces officiers sur les listes générales d'ancienneté arrêtées au 1er juillet 1953, soit de la date de promotion dans les grades des intéressés.

TROUPES METROPOLITAINES

I. — Le présent extrait des listes des tours de départ (tour normal et tour spécial) annule et remplace, pour les mises en route à effectuer au cours du 1er trimestre 1955, l'extrait établi à la date du 1er juillet 1954, inséré au *Journal officiel* du 17 juillet 1954, pages 6766 et suivantes.

II. — Les officiers dont le nom figure sur le présent extrait devront être considérés comme susceptibles d'être mis en route entre le 1er janvier 1955 et le 1er avril 1955.

Ces officiers seront soumis, dans les moindres délais, à la visite médicale réglementaire et, éventuellement, à une contre-visite, dans les conditions précisées par la décision ministérielle n° 4728/2/DCSSA en date du 19 août 1949, *leur aptitude physique au transport par voie aérienne devra, en particulier, être déterminée.* Les officiers brevetés parachutistes, appartenant ou non à une formation aéroportée, seront, en outre, soumis à une visite médicale de contrôle d'aptitude au saut dans les conditions prévues par l'instruction provisoire n° 5115-2/7/DCSSA du 22 octobre 1948.

Les certificats médicaux correspondants seront adressés sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau) avant le 10 novembre 1954, délai de rigueur.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir avant cette date, le résultat des visites d'aptitude serait transmis sous le même timbre, par télégramme. Ces documents ne seront pas établis pour les officiers ayant figuré sur le précédent extrait des listes de tour de départ et dont les certificats médicaux ont déjà été fournis.

III. — Les officiers ayant antérieurement fait l'objet d'une désignation pour servir sur un théâtre d'opérations extérieur et non encore embarqués, ne sont pas inscrits sur le présent extrait. Ils seront mis en route, sans nouvelle inscription, soit à la date qui leur a été prescrite, soit à celle qui leur sera ultérieurement notifiée par décision individuelle.

Ne figurent pas également sur le présent extrait les officiers mis en sursis en application de la décision ministérielle n° 15387 FM/I. B. du 19 mars 1953.

IV. — Jusqu'à publication du prochain extrait trimestriel des listes de tour de départ, aucun des officiers inscrits sur le présent extrait ne devra être désigné pour effectuer un stage d'instruction ou d'information, qui aurait pour résultat de retarder son départ.

V. — *Prescriptions particulières.* — En vue de faciliter la constitution ultérieure des différents détachements de relève, les chefs de corps adresseront, sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), le 10 novembre 1954, une liste nominative des officiers inscrits sur la présente liste indiquant le territoire (métropole, T. O. A. ou A. F. N.) sur lequel les intéressés auraient éventuellement l'intention de prendre leur permission de départ colonial.

Cette liste devra également faire connaître le nom des officiers qui, en cas de désignation, seraient désireux de participer à l'encadrement des formations de légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Infanterie.

TOUR NORMAL

Chefs de bataillon.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Quarez (Jean), 5 décembre 1919 (1er octobre 1954), 1re région.
2 Quilghini (Jacques), 17 juin 1914 (2 avril 1954), administration centrale.
3 Lerosey (Bernard), 24 août 1915 (2 avril 1954), F. F. Allemagne.
4 Bury (Marcel), 20 mars 1908, n° 150, F. F. Allemagne.
5 Dangel (Albert), 22 août 1911 (2 avril 1954), 10e région.
6 Dhe (Michel), 10 janvier 1911 (2 avril 1954), F. F. Allemagne.
7 Desbordes de Cepoy (Jacques), 26 mai 1913 (1er octobre 1954), A. F. N.

Liste « A ».

MM.

8 Perrier (Henri), 15 juin 1912 (2 avril 1954), administration centrale.
9 Richard (Tristan), 13 juillet 1914 (2 avril 1954), administration centrale.
10 Conty (Paul), 5 mai 1911 (1er janvier 1954), administration centrale.
11 Muller (Victor), 5 février 1912, n° 993, administration centrale.
12 Perrin (Emile), 5 mars 1910, n° 959, administration centrale.
13 Robert (Georges), 6 mai 1911, n° 582, administration centrale.
14 Delcourt (Pierre), 26 octobre 1908 (1er janvier 1954), Maroc.
15 Maron (Georges), 5 juillet 1914, n° 919, 1re région (en sursis).
16 Hemmer (Jean), 28 mars 1913, n° 806, administration centrale (en sursis).
17 Boret (Maurice), 1er juillet 1916, n° 869, administration centrale (en sursis).
18 Laugier (Paul), 11 décembre 1910, n° 861, 1re région (en sursis).
19 Mourot (Jacques), 27 juillet 1912, n° 819, 1re région.
20 Bonnel (Pierre), 11 février 1911, n° 860, Tunisie (en sursis).
21 Massol (Joseph), 3 mars 1912, n° 820, A. F. N. (en sursis).
22 Damy (Francis), 23 décembre 1913, n° 800, A. F. N. (en sursis).
23 Jacquence (Raoul), 12 novembre 1908, n° 769, 4e région.
24 Paille (Raoul), 1er mars 1908, n° 613, F. F. Allemagne (en sursis).
25 Baucheron de Boissoudy (Bernard), 14 avril 1911, n° 597, 1re région (en sursis).
26 Brossolet (Pierre), 10 juin 1908, n° 493, A. F. N.
27 Suire (Maurice), 9 juillet 1908, n° 465, A. F. N.
28 Texier (Clément), 15 novembre 1907, n° 444, A. F. N.
29 Vas (Louis), 14 mai 1907, n° 442, 2e région.
30 Nielly (Paul), 18 mars 1911, n° 438, administration centrale.
31 Caillol (Maurice), 4 avril 1910, n° 437, 8e région.
32 Barjaud (André), 28 septembre 1907, n° 436, administration centrale.
33 Gauly (Pierre), 11 novembre 1913, n° 430, 8e région.

Capitaines.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Santini (Michel-Pierre), 22 juin 1924, n° 2455, 1re région (en sursis).
2 Cahart (François-Roger), 1er décembre 1924, n° 636, 3e région (en sursis).
3 de Nantes (François-Marie-Jean), 17 janvier 1921, n° 1462, 6e région (en sursis).
4 Roulin (Jean-Christian-Marie-Henri), 13 juillet 1922, n° 1761, 1re région (en sursis).
5 Chiarelli (Jean-Jules-Léon-Joseph), 9 mars 1910, n° 2443, 9e région (en sursis).
6 Rohfritsch (Edmond-Jean), 29 septembre 1921, n° 1177, 1re région (en sursis).
7 Noel (François), 24 décembre 1913, n° 1097, 10e région (en sursis).
8 Herpin (Xavier-Martin-Marie), 10 novembre 1919, n° 966, F. F. Allemagne (en sursis).
9 Berjon (André-Henri-René-Jean), 2 avril 1921, n° 1223, 1re région (en sursis).
10 Dubois (Charles-Albert-Clément-Auguste), 17 février 1922, n° 1255, 1re région (en sursis).
11 Marchand (André-Henri-Edmond), 14 novembre 1915, n° 471, F. F. Allemagne (en sursis).
12 Laurent (Jean-Paul-Marie), 13 septembre 1919, n° 1160, A. F. N. (en sursis).
13 Mailly (Jea-Yves-Guy), 15 mars 1918, n° 1117, A. F. N. (en sursis).
14 Roch (André-Louis-François), 10 décembre 1921, n° 1656, 1re région (en sursis).
15 Gombeaud (Michel-Marie-Georges), 8 octobre 1916, n° 451, F. F. Allemagne (en sursis).
16 Burgard (Pierre-Georges-Michel), 21 décembre 1922, n° 2227, 4e région, école (en sursis).
17 Collin (Norbert-Adolphe), 23 mai 1913, n° 2029, F. F. Allemagne (en sursis).
18 Jobard (Robert-Raymond-Georges), 11 octobre 1922, n° 1971, F. F. Allemagne
19 Hauer (Joseph), 30 janvier 1922, n° 2316, 8e région, école (en sursis).
20 Mazeyrac (Antoine-Eugène-Jean-Marie), 11 juin 1913, n° 2310, 10e région (en sursis).
21 Giuliano (Joseph-Félix), 3 avril 1913, n° 1103, A. F. N..
22 Pascual (Gilbert-Eloi), 1er décembre 1923, n° 1798, F. F. Allemagne (en sursis).
23 Sarrus (Jacques-André), 24 septembre 1912, n° 1675, 10e région (en sursis).
24 Blondel (Henri), 27 décembre 1913, n° 2108, 6e région.
25 Masson (André-Fernand), 25 mars 1915, n° 530, 1re région (en sursis).
26 Kaiser (Louis-Edouard), 1er mars 1909, n° 177, 6e région (en sursis).
27 Rousseau (Marcel), 17 décembre 1914, n° 2156, 4e région, école (en sursis).
28 Baude (Robert-Guy), 17 mars 1918, n° 989, 1re région (en sursis).
29 André (Corentin-Marie), 21 mars 1919, n° 2303, 7e région (en sursis).
30 Gilles-Gionannoni (Alphonse-Marcel), 13 avril 1910, n° 1906, 10e région (en sursis).
31 Dazin (Etienne), 17 mars 1910, n° 1724, 10e région (en sursis).
32 Roux (Albert-Marius), 12 août 1917, n° 1387, F. F. Allemagne (en sursis).
33 Ouvrard (Louis-Edmond-François), 17 décembre 1909, n° 1716, F. F. Allemagne (en sursis).
34 Gallas (Jean-Roger), 26 septembre 1913, n° 1077, 3e région.
35 Calvet (Marcel-Jean), 27 janvier 1908, n° 1193, A. F. N. (en sursis).
36 Kaczmareck (Adalbert), 20 juin 1916, n° 1577, 10e région (en sursis).
37 Humilier (Pierre), 18 avril 1920, n° 1829, A. F. N.
38 Peron (Hervé-Marie), 9 janvier 1915, n° 1643, 1re région (en sursis).
39 Rouanet (Henri-Marie-Camille-Pierre), 14 juin 1914, n° 336, Tunisie (en sursis).
40 Allegrini (François-Gabriel), 18 novembre 1909, n° 1913, Tunisie (en sursis).
41 Ayral (René-Julien), 17 mai 1911, n° 310, administration centrale (en sursis).
42 Lonchampt (Edouard-Marie-Alfred), 16 août 1919, n° 1154, 5e région (en sursis).
43 Groben (Henri), 1er décembre 1914 (1er juillet 1954), F. F. Allemagne (en sursis).
44 Quilès (René-Gabriel), 9 novembre 1916, n° 1576, Maroc (en sursis).

(Supplément.)

45 Maury (Albert-Charles-Louis), 15 septembre 1918, n° 1689 F. F. Allemagne (en sursis).
46 Isnard (Roger-Jean-Henri), 11 août 1922 (21 avril 1954), 1re région (en sursis).
47 Hénaff (Robert-Denis), 17 décembre 1920 (21 avril 1954), A. F. N.
48 Dubrana (Robert-Louis-Jean-Baptiste-Clément), 20 février 1912 (2 avril 1954), 6e région (en sursis).
49 Bernard (Henri-Lucien), 3 mars 1921, n° 1160, 1re région (en sursis).
50 Cazalet (Jean-Auguste), 11 juin 1919, n° 1322, 1re région (en sursis).
51 Gosset (Yves-Tony-Robert), 23 novembre 1919, n° 1136, 1re région.
52 Collenot (René-Ernest-Marie), 17 septembre 1920, n° 437, administration centrale (en sursis).
53 Baustert (Serge-Georges-Louis), 21 novembre 1911, n° 266, administration centrale (en sursis).
54 Vialle (Henri-Jean-Jacques), 24 septembre 1912, n° 232, 1re région (en sursis).
55 Prieur (Louis-André-Charles), 8 décembre 1917, n° 909, F. F. Allemagne (en sursis).
56 Renault (Fernand-Marie-Paul), 4 avril 1919, n° 1348, F. F. Allemagne (en sursis).
57 Laffargue (François), 18 novembre 1921, n° 1121, 8e région (en sursis).
58 Perignon (Henri), 24 août 1916, n° 825, A. F. N.
59 Bentegeat (Pierre-Yves), 15 mai 1915, n° 230, administration centrale (en sursis).
60 Lebouan (Henri-Louis-Marie), 16 septembre 1908, n° 1774, A.F.N.
61 Megnou (Pierre-Bernard), 7 juillet 1919 (31 mars 1954), Maroc (en sursis).
62 Aeberhardt (Paul-René), 30 juin 1914, n° 1070, A. F. N. (en sursis).
63 Bardet (Pierre-Henri-Marie), 16 mai 1914, n° 1115, 8e région (en sursis).
64 Pelin (Victor-Marie-Joseph), 1er novembre 1915, n° 372, administration centrale (en sursis).
65 Bertaud (Lucien-Désiré), 4 février 1915, n° 1109, Maroc (en sursis).
66 Wingert (Ernest-Louis), 27 juin 1919, n° 2157, 9e région (en sursis).
67 Guillaumeau (André-Robert-Paul), 24 mai 1917, n° 1708, F. F. Allemagne (en stage).
68 Lalanne (Roger-François-Alexandre), 6 février 1915, n° 951, F. F. Allemagne (en sursis).
69 Blazy (Norbert-Joseph-Charles), 11 juillet 1917, n° 1185, 8e région (en sursis).
70 Jouvenelle (Jean-Henri), 13 octobre 1914 (1er janvier 1954), A.F.N.
71 Daumont (Maurice), 20 septembre 1918, n° 1236, 6e région (en sursis).
72 Parcollet (André-Jean-Louis), 2 mai 1920, n° 511, F. F. Allemagne (en sursis).
73 Griffi (Toussaint), 15 avril 1910, n° 1219, 10e région (en sursis).
74 Rochette (Louis-Jean), 27 juin 1920, n° 2302, 8e région (en sursis).
75 Brogniart (Marcel-Louis-Joseph), 27 avril 1916 (1er juillet 1954), 2e région (en sursis).
76 Rollet (Serge-Lucien), 11 août 1912, n° 1247, 3e région, école (en sursis).
77 Coudrin (Guy-Pierre-Louis), 4 décembre 1918 (1er octobre 1953), 4e région, école (en sursis).
78 Fagot (Robert-Louis-Constant), 11 novembre 1913, n° 729, F. F. Allemagne (en sursis).
79 Bailly (René-Adrien-Emile), 28 mai 1917, n° 2288, 6e région (en sursis).
80 Bouard (Lucien-Joseph-Maurice), 6 novembre 1917, n° 1256, Maroc (en sursis).
81 Sermesant (Guy-Eugène-Adolphe-Marcel), 4 avril 1920, 21 avril 1954, A. F. N.
82 Bonnet (Lucien-Victor), 17 novembre 1922 (2 avril 1954), 10e région (en sursis).
83 Nizon (Edmond-François), 19 août 1916 (2 avril 1954), 10e région (en sursis).
84 Eymin (René-Jean-Marie), 12 novembre 1917, n° 1183, A. F. N.
85 Sieffert (André-Jean), 10 novembre 1919, n° 2385, 6e région (en sursis).
86 Godart (Pierre-Paul-Clément), 19 juin 1915, n° 1315, A. F. N.
87 Tuaillon (Maurice-Paul), 19 août 1911, n° 787, Maroc (en sursis).
88 Fontaine (Edmond-Louis), 20 novembre 1911, n° 2092, 10e région (en sursis).
89 Grangeat (Gilbert-Jules), 15 mars 1922 (21 avril 1954), A. F. N.
90 Pugnet (Lucien-Louis-Henri), 19 mai 1918, n° 1398, Maroc (en sursis).
91 Kirsch (Erwin-Armand), 28 mars 1915, n° 1231, 6e région (en sursis).
92 Groselier (Joseph-Henri-Paul-Marie), 11 mars 1915, n° 869, F. F. Allemagne (en sursis).
93 Agnes (Roger-Emile-Louis), 12 juin 1913, n° 2296, 3e région (en sursis).
94 Ghisgant (Marcel-Anatole-Charles-Eugène), 22 juillet 1916, n° 1731, Maroc (en sursis).
95 Vedrenne (Léopold), 15 février 1912 (1er octobre 1953), 1re région (en sursis).
96 Souterelle (Albert-Bernard-Germain), 7 juillet 1910, n° 1087, A. F. N.
97 Proux (André), 23 septembre 1920, n° 1130, F. F. Allemagne (en sursis).
98 Salducci (Pierre), 26 janvier 1909, n° 1283, F. F. Allemagne (en sursis).
99 Tordelli (André), 5 mai 1913 (2 avril 1954), 10e région (en sursis).
100 Douay (Lucien-Fernand), 12 mars 1914 (2 avril 1954), 1re région (en sursis).
101 Gardarin (Jean-Maurice), 19 février 1920, n° 2051, 5e région.
102 Donizeau (Rolland-Maurice), 21 mai 1912, n° 796, Maroc.
103 Reynaud (Raoul-Alfred), 6 juillet 1914, n° 405, administration centrale.
104 Ghanem Abou Samra (Henri), 12 décembre 1908, n° 1869, administration centrale.
105 Joullie (Gaston-Emile), 27 avril 1914, n° 607, 9e région (en sursis).

Liste « A ».

MM.

106 Rigolot (Pierre-Paul-Eugène), 8 septembre 1919 (1er juillet 1954), 1re région.
107 Rougier (Gaston-Emile), 1er novembre 1912 (1er octobre 1953), 9e région.
108 Thiebaumont (Julien-Léon), 27 janvier 1915, n° 1960, administration centrale.
109 Feret-Patin (Jacques-Armand), 23 mai 1915, n° 1180, administration centrale.
110 Maudry (Henri-Julien), 3 octobre 1920, n° 855, administration centrale.
111 Rieffel (Marcel-Lucien), 7 décembre 1912, n° 799, administration centrale.
112 Pelet (Louis-Charles), 30 juillet 1913, n° 785, administration centrale.
113 Pierson (Maurice-Marie-Joseph), 1er mars 1916, n° 772, administration centrale.
114 Jean-Monicler (Stéphane-Camille-Jean-Baptiste), 1er septembre 1917, n° 715, administration centrale.
115 Cima (Marcel-Ange-Jean-Baptiste), 16 mai 1917, n° 613, administration centrale.
116 Furioux (Marc-Lucien-Paul), 15 juillet 1917, n° 509, administration centrale.

Liste « B ».

MM.

117 Mattei (Philippe-Mathieu-Dominique), 8 août 1921 (2 avril 1954), 1re région.
118 Girod (Marcel-Eugène), 11 août 1912, n° 2180, 8e région.
119 Silve (Guy-Albert-Damien), 11 septembre 1922, n° 1221, 9e région.
120 Lorioux (Gaston-René-Pierre), 23 octobre 1923, n° 2131, 5e région.
121 Dean (Joseph-Henri-Jean), 10 janvier 1921, n° 1150, 4e région.
122 Souyri (André-Pierre-Marc-Adrien), 25 avril 1920, n° 2358, 1re région (en stage).
123 Lamy (Jean-Louis-André), 21 août 1921, n° 2353, 4e région (en sursis).
124 Roger (Louis-Jean-Alphonse-Marie), 6 octobre 1921, n° 1106, 1re région (en sursis).
125 Rousseau (Jean-Raymond-Hyppolyte), 17 août 1912 (1er juillet 1954), A. F. N.
126 Tiphine (Bernard-Léon), 20 juin 1919, n° 1066, 2e région.
127 Toulouse (Arnould-Gérard), 12 juillet 1920, n° 991, administration centrale.
128 Gueguen (Emile-René), 13 février 1925, n° 2419, A. F. N.
129 Vandevoorde (Valère-Corneille), 12 septembre 1917 (2 avril 1954), 2e région.
130 Geneste (Amable-Joseph), 4 mai 1912 (1er avril 1954), Maroc.
131 Durnerin (Michel-Marie-Charles), 11 mars 1921, n° 986, administration centrale.
132 Lefebvre (Fernand), 2 janvier 1919 (1er avril 1954), Maroc.
133 Moulinier (Moïse), 9 septembre 1916 (2 avril 1954), 3e région, école.
134 Ares (Raymond-Julien), 23 janvier 1909, n° 1831, 7e région (en sursis).
135 Martin (Marcel-Jules), 30 août 1909, n° 1284, 6e région.
136 Jarrot (Pierre-Anatole-Jean), 20 février 1918, n° 726, Maroc.
137 Maire (Marcel-Louis-François), 30 juin 1912, n° 2125, 6e région.
138 Bauer (André-Louis), 1er août 1917 (1er avril 1954), A. F. N.
139 Jacaud (Paul-Henri), 11 septembre 1912 (21 avril 1954), Maroc.
140 Chaput (André-Octave), 24 juillet 1916 (2 avril 1954), 8e région.
141 Messan (Fortuné-Joseph), 6 janvier 1909 (2 avril 1954), 9e région.
142 Guillon (Pierre-Paul-Alfred), 17 mai 1921, n° 2418 (A. F. N.).
143 Bosse (Gustave-Théophile-Francis-Arthur), 6 janvier 1907, n° 1276, F. F. Allemagne.

(*Supplément.* — **Fin.**)

144 Renault (Robert-Edmond), 11 mai 1919, n° 1293, 6e région (en sursis).
145 Juif (Delphin-Victor-Emile), 17 décembre 1909, n° 2455, A. F. N.
146 Beck (Serge), 18 juillet 1911 (1er octobre 1953), A. F. N.
147 Baldacchi (Jean-Baptiste), 20 février 1923, n° 2434, 6e région.
148 Condrion (André-Joseph), 4 décembre 1918, n° 1683, 6e région, (école).
149 Robert (Pierre-Jean-Alfred), 5 février 1920, n° 2311, 6e région.
150 Gauthier (Célestin-Charles), 8 mars 1915, n° 1551, 1re région.
151 Bourrelly (Raymond-Elie-Georges), 22 août 1913, n° 1626, administration centrale.
152 Sol (René-Joseph), 16 mai 1916, n° 1152, 3e région, école (en sursis).
153 Charcton (Antoine-Jean-Louis), 9 février 1911, n° 809, administration centrale.
154 Jeanjean (Ernest-René), 20 février 1910, n° 2372, 6e région.
155 Pellifre (Fernand-Abel-Edmond), 23 août 1918, n° 1318, 10e région (en sursis).
156 Guillonneau (Maurice-Pierre-Georges), 2 novembre 1914, n° 1522, 6e région (en sursis).
157 Conic (Pierre-Ideshalde), 13 avril 1916, n° 917, F. F. Allemagne (en sursis).
158 Marret (Louis), 18 avril 1913 (1er avril 1954), A. F. N.
159 Herigen (Marcel-André), 22 octobre 1917, n° 2220, A. F. N.
160 Rouger (Jean-Hilarion), 4 mars 1906, n° 1274, 9e région (en sursis).
161 Bourdon (Georges-André), 10 septembre 1911, 1er avril 1954, 6e région.
162 Cayuela (Miguel), 4 janvier 1912, n° 2294, 1re région (en sursis).
163 Vanderberghe (Marcel-Adrien), 26 novembre 1913 (1er janvier 1954), Tunisie.
164 Squelart (Marcel-Eugène), 18 décembre 1910, n° 2376, 10e région.
165 Orta (Raymond-Antoine), 12 septembre 1905, n° 1198, 10e région.
166 Paganon (Emile-Marcel), 19 juillet 1916, 31 mars 1954, A. F. N.
167 Decker (Auguste-Charles), 30 décembre 1915 (1er octobre 1953), Maroc.
168 Renneville (Louis-Georges), 8 juillet 1914, n° 1356, 3e région.
169 Capieu (Raymond-Georges), 6 février 1914, n° 1210, 1re région.
170 Saubion (André-François-Joseph), 26 janvier 1916 (1er janvier 1954), 5e région (en sursis).
171 Renault (Henri-Edmond), 24 novembre 1921, n° 1311, 10e région.
172 Gergon (Jean-Marie-Emile-Ernest-Joseph), 13 juin 1910 (1er octobre 1953), 1re région.
173 Monchennet (Pierre-André-Marie-Adrien), 5 mars 1924, n° 1014, F. F. Allemagne.
174 Valery (Louis-Gaston-Léon), 3 janvier 1911, n° 2461, 1e région.
175 Barth (Charles-Frédéric), 9 mars 1910, n° 1681, F. F. Allemagne (en sursis).
176 Thery (Pierre-René-Paul), 20 octobre 1918, n° 1134, F. F. Allemagne (en sursis).
177 Lapebie (Clovis), 9 décembre 1907, n° 1112, Tunisie.
178 Verdel (Jacques-François), 23 octobre 1916, n° 2216, 6e région.
179 Lucas (Gustave-Louis-Baptiste-Constant), 18 octobre 1911 (1er octobre 1953), 3e région.
180 Provent (Auguste-Edmond-Victor), 11 novembre 1914 (2 avril 1954), A. F. N.
181 Dupont (Jules), 16 mai 1913 (1er janvier 1954), 6e région.
182 Peron (François-René-Jean), 9 février 1913 (1er janvier 1954), 6e région (en sursis).
183 Revel (Louis-François-Claude), 16 août 1917, n° 1915, A. F. N.
184 Thiery (Michel-Georges-Albert), 24 avril 1915, n° 982, Maroc (en sursis).
185 Le Blouch (Francis-René-Marie), 22 avril 1918 (1er janvier 1954), A. F. N.
186 Gatti (Albert), 8 mars 1915 (1er janvier 1954), 9e région, école.
187 Mareau (Joseph-Victor-Marcel), 19 janvier 1916, n° 2516, 6e région, école.
188 Coust (Jean-Dominique), 13 novembre 1917, n° 1010, 6e région, école.
189 Louis (Gaston-Lucien-Edmond), 3 mars 1912 (1er janvier 1954), 4e région.
190 Bourreau (Paul-Marie-Désiré), 13 décembre 1909 (1er octobre 1953), 6e région.
191 Desbordes (Henri-Jean), 15 avril 1908, n° 2305, 1re région.
192 Gaudin (Emile-Marius), 4 mars 1908, n° 1019, F. F. Allemagne.
193 Poignand (Maurice-Jean-Robert), 10 janvier 1908, n° 1020, A. F. N.
194 Cosson (Joseph-Eugène), 28 mai 1913 (1er janvier 1954), Maroc.
195 Defert (Jean-Marie), 12 avril 1918, n° 908, administration centrale (en sursis).
196 Violand (Henri-Jean-Marie-Alphonse), 20 janvier 1921, n° 2005, 1re région (en sursis).
197 Pigeaud (François-Jean), 8 janvier 1914, n° 1294, administration centrale.
198 Clementz (André), 2 novembre 1913 (1er janvier 1954), 10e région.
199 Acquier (Martial-Gabriel-Jules), 6 janvier 1909 (1er janvier 1954), Tunisie.
200 Havret (Louis), 29 avril 1914 (1er octobre 1953), 2e région.
201 Thiers (Raymond-Albert), 8 octobre 1912 (1er janvier 1954), A. F. N.
202 Fidaire (Achille-Jean-Joffre), 5 février 1915 (1er janvier 1954), Maroc.
203 Le Forestier (André-Alfred-Raoul-Maurice), 12 décembre 1911 (1er janvier 1954), 6e région.
204 Medard (Lucien-Gilbert), 1er février 1913 (1er janvier 1954), A. F. N.
205 Simonin (Félix-Ernest-Jules), 12 avril 1913 (1er janvier 1954), F. F. Allemagne (en sursis).
206 Schmitthin (Fernand), 24 avril 1909 (1er octobre 1953), 6e région.
207 Charve (Humbert-Paul-Eugène), 15 octobre 1915, n° 1394, 10e région, école.
208 Leguern (Alexis), 5 juillet 1911 (1er janvier 1954), Maroc.
209 Gambier (Gaston-Emile-Gabriel), 5 novembre 1911 (1er janvier 1954), 8e région.
210 Lambert (Henri), 1er mars 1908, n° 521, 6e région (en sursis).

Lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Consil (Guy-Claude), 1er mars 1926 (1er octobre 1954), 6e région (en sursis).
2 Lasserre (Bernard-Pierre), 3 juin 1927 (1er octobre 1954), 1re région.
3 Chassignet (Gilbert-Paul), 10 juillet 1928 (1er octobre 1954), A. F. N.
4 Poisson (Xavier-Marie-Jacques), 25 novembre 1930 (1er septembre 1954), F. F. Allemagne (en sursis).
5 Boeuf (Etienne-Louis-Joanny-Joseph), 12 janvier 1930 (1er septembre 1954), A. F. N.
6 Le Louer (Pierre-Jean-Honoré), 11 août 1928 (1er septembre 1954), A. F. N.
7 Houssin de Saint-Laurent (Jean-Paul-François), 5 octobre 1925 (1er septembre 1954), A. F. N.
8 Marchan (Xavier-Jean-Pierre-Bernard), 30 janvier 1927 (1er octobre 1954), F. F. Allemagne (en sursis).
9 Le Rhun (Lucien-Jean-Yves), 30 octobre 1923 (1er octobre 1954), A. F. N.
10 Plassard (Amédée), 24 septembre 1925 (1er octobre 1954), A. F. N.
11 Poy (Jacques-Paul-Gabriel), 19 septembre 1927 (1er octobre 1954), F. F. A. (en sursis).
12 Cavallier (Eugène-Pierre), 8 février 1924 (1er septembre 1954), A. F. N.
13 Garnier (Alexandre-Robert), 6 mai 1929 (1er octobre 1954), A. F. N.
14 Blot (Michel-Jean-Roger), 13 août 1926 (1er septembre 1954), A. F. N.
15 Mercier (Pierre-Eugène), 7 novembre 1926 (1er octobre 1954), A. F. N.
16 Leneveu (Marcel-Louis-René-Albert), 1er mars 1915 (1er octobre 1954), A. F. N. (en sursis).
17 Paris (Robert-Octave-Henri-Jean), 20 mars 1916 (1er octobre 1954), F. F. Allemagne (en sursis).
18 Blache (Camille-Marius-Emile), 27 mai 1919, n° 591, 8e région (en sursis).
19 Bergougnan (René-Jacques-Dominique), 1er janvier 1920, n° 1035, F. F. Allemagne (en sursis).
20 Loncan (Charles-Jules), 20 janvier 1922, n° 967, F. F. Allemagne (en stage).
21 Fremion (Bernard-Onésime), 11 mai 1922, n° 1050, 6e région.
22 Babu (Louis-Eugène), 29 juin 1920, n° 949, 1re région.
23 Laparade (Jean), 23 juillet 1918 (1er octobre 1953), 1re région (en sursis).
24 Marcadet (Jean-Paul), 8 juin 1923, n° 1059, A. F. N.
25 Hode (André-Pierre-Eugène), 17 février 1924, n° 1301, F. F. Allemagne (en sursis).
26 Veron (Jean-Louis-André), 29 juin 1920, n° 565, 1re région (en sursis).
27 Poirier (Marcel-Etienne), 12 juin 1923, n° 326, F. F. Allemagne (en sursis).
28 Haberkorn (Maurice-Léon), 23 mai 1914, n° 365, 6e région (en sursis).
29 Tissot (Roger-Paul), 9 janvier 1920, n° 623, F. F. Allemagne (en sursis).
30 Leprieur (Bernard-Edmond-Emile), 4 août 1913, n° 533, F. F. Allemagne (en sursis).
31 Rosenblat (Roger-Georges), 4 octobre 1919, n° 761, 6e région (en sursis).
32 Coche (Bernard-Antoine), 1er juin 1927, n° 1861, Maroc (en sursis).
33 Charton (Robert-René), 31 octobre 1923, n° 1262, 6e région (en sursis).
34 Angelini (Charles-Antoine-Toussaint), 14 mai 1924, n° 1093, A. F. N.
35 Berthet (André-François), 23 novembre 1927 (1er octobre 1953), A. F. N.
36 Mouyren (Georges-Philippe), 12 juillet 1918, n° 752, 10e région (en sursis).

37 Roubertier (Laurent-Armand), 5 janvier 1922, n° 985, 1re région (en sursis).
38 Jaujard (Georges), 12 avril 1926, n° 1675, F. F. Allemagne.
39 Cheynis (Paul-Fernand-Léon), 26 juillet 1920, n° 617, Tunisie (en sursis).
40 Cochaud (Jacques-Victor-Noël), 25 décembre 1923, n° 817, Maroc (en sursis).
41 Lemonnier (Francis-Louis-Stanislas), 1er novembre 1921, n° 960, 6e région.
42 Scheibling (Auguste-Alfred), 15 mai 1918, n° 788, 8e région (en sursis).
43 Hatte (Edmond-Georges-Frédéric), 19 juin 1918 (26 mai 1950), 7e région (en sursis).
44 Valery (Edouard), 29 février 1924, n° 992, 10e région (en sursis).
45 Boone Arbod Borssat de Laperousse (Henry), 10 novembre 1924, n° 1161, F. F. Allemagne (en sursis).
46 Brousse (Maurice-Henri), 19 juin 1915 (1er avril 1954), A. F. N.
47 Goudon de Lalande de l'Héraudière (Michel-Yves-Marie-Robert), 28 décembre 1926, n° 1402, F. F. Allemagne (en sursis).
48 Schmauch (Robert-Roger), 9 juin 1919, n° 1561, 1e région, école (en sursis).
49 Colin (Roger-Albert), 25 mai 1918, n° 877, A. F. N.
50 Pilon (Pierre-René), 13 avril 1914, n° 720, 8e région, école (en sursis).
51 Pitel (Louis-Marcel), 15 juillet 1925, n° 1128, A. F. N.
52 Olivier (Jean-Marius-Paul), 6 juillet 1922, n° 976, F. F. Allemagne (en sursis).
53 Paquet (René-Henri), 3 novembre 1921, n° 802, 1re région (en sursis).
54 Milot (Jean-Richard-Augustin), 2 août 1919, n° 915, 2e région (en sursis).
55 Bugne (Raymond-Pierre-Antoine), 31 octobre 1914, n° 1367, F. F. Allemagne (en sursis).
56 Le ber (Jean), 6 octobre 1918, n° 762, A. F. N.
57 Rigaut (Roger), 2 août 1917, n° 755, 4e région.
58 Boistard (André-Emile), 6 août 1922, n° 1052, F. F. Allemagne (en sursis).
59 Crommer (Gabriel), 27 mai 1917, n° 914, 1re région (en sursis).
60 Augey (René-Eugène), 26 novembre 1915, n° 904, A. F. N.
61 Nagouas (Guy-Marie-Jacques), 8 mai 1920, n° 947, Maroc (en sursis).
62 Rouvroy (Robert-Georges), 26 août 1919, n° 787, A. F. N.
63 Golfaux (Jean-Jules-Léon), 1er juin 1914, n° 1168, 2e région (en sursis).
64 Charrier (Pierre-Roger), 8 février 1919, n° 878, A. F. N.
65 Fusil (Yves-Jean-Raymond), 12 août 1920, n° 1558, F. F. Allemagne (en sursis).
66 Maurice (André-René-Olive), 24 mars 1909, n° 372, A. F. N.
67 Curlet (Robert-Auguste), 13 mai 1926, n° 1410, A. F. N.
68 Mais (Marcel-Adrien), 31 juillet 1914, n° 902, A. F. N.
69 Pereon (Isidore-Charles-Marie-Donatien), 16 avril 1919, n° 910, F. F. Allemagne (en sursis).
70 Levy-Bell (René), 31 mai 1920, n° 1739, A. F. N.
71 Huby (Marcel-Louis-Vincent), 2 juillet 1918, n° 1030, F. F. Allemagne (en sursis).
72 Petit (Antoine), 11 mai 1914, n° 1565, F. F. Allemagne (en sursis).
73 Blottière (Jean-Baptiste-Eugène), 13 juillet 1920, n° 898, A. F. N.
74 Sechi (Roméo), 2 avril 1920, n° 1475, 8e région, école.
75 Ronceray (Robert-Maurice), 9 septembre 1912, n° 891, A. F. N.
76 Blanchard (Henri-Lucien-Félix), 6 mai 1918, n° 1120, 10e région, école (en sursis).
77 Girardot (Roland-Gustave-Gaston), 1er février 1917, n° 1583, A. F. N.
78 Jenn (Paul-Joseph), 5 avril 1913, n° 1595, 6e région.
79 Serieys (Robert-François-Jean), 2 septembre 1914, n° 794, 6e région (en sursis).
80 Lalere (Jules-Guy-Stéphan), 13 février 1921, n° 730, A. F. N.
81 Thiblet (Marcel), 22 août 1920, n° 662, F. F. Allemagne (en sursis).
82 Brechler (Paul-Léon), 1er février 1919, n° 638, A. F. N.
83 Daout (Alfred-Adrien), 18 juin 1917, n° 1561, F. F. Allemagne (en sursis).
84 De La Celle de Châteaubourg (Charles-Jean-Hervé), 2 avril 1914, n° 1600, A. F. N.
85 Milot (Emile-Jean-Louis), 31 janvier 1917, n° 1471, A. F. N.
86 Catard (Marc), 1er mai 1920, n° 946, F. F. Allemagne (en sursis).
87 Biard (Julien-François-Robert), 17 mai 1916, n° 658, 8e région (en sursis).
88 Lippert (Roger-Elie-Gustave), 28 février 1918, n° 685, A. F. N.
89 Messon (René-François), 13 septembre 1919, n° 659, 10e région.
90 Gomez (François), 6 septembre 1915 (1er avril 1954), A. F. N.
91 Weishar (Aloyse-Nicolas), 14 mai 1912, n° 1465, 6e région (en sursis).
92 Vieux (Fernand-Martin-Eusèbe), 25 mai 1920, n° 1476, A. F. N.
93 Choppe (Paul-Albert), 7 juillet 1916, n° 732, Tunisie (en sursis).
94 Courtiol (René-Fernand-Louis), 20 août 1923, n° 1061, F. F. Allemagne (en sursis).
95 Gueno (Jean-Robert-Marie), 11 février 1920, n° 797, Maroc (en sursis).
96 Demay (Jean-Mary-Francis), 8 septembre 1913, n° 652, 2e région (en sursis).
97 Dumolard de Bonviller (Hervé-Hippolyte-Marie-Yves), 16 octobre 1916, n° 606, A. F. N.
98 Ardouin (Gabriel), 25 avril 1918, n° 750, Tunisie.
99 Huguenin (Pierre), 10 janvier 1920, n° 1718, A. F. N.
100 Laurent (Pierre-Ernest-Auguste), 5 avril 1915, n° 349, 8e région (en sursis).
101 Charrier (Guy-Camille), 15 août 1917, n° 621, A. F. N.
102 Van Appelghem (Octave-Maurice-Victor), 22 août 1916, n° 644, F. F. Allemagne.
103 De Cours Saint-Gervasy (Pierre-Louis), 15 juin 1919, n° 1425, F. F. Allemagne (en stage).
104 Lamy (Albert-Charles-Eugène), 5 août 1916, n° 601, A. F. N.
105 Renaudin (André-Pierre), 28 janvier 1919, n° 1592, A. F. N.
106 Labrousse (Robert-Jean), 22 août 1920, n° 546, 6e région (en sursis).
107 Sicateau (Alfred-Etienne-Eugène), 16 novembre 1909, n° 1712, F. F. Allemagne (en sursis).
108 Cordier (Marcel-François), 23 juin 1917, n° 1779, A. F. N.
109 Castera (Elisé-Léon-Augustin), 12 janvier 1916, n° 377, A. F. N.
110 Colson (Roger-Flore-Nicolas), 23 décembre 1912, n° 375, Maroc.
111 Pasquier (Louis-Marie-Constant), 26 août 1916 (1er avril 1953), 10e région.
112 Sanvert (Gérard-Jules), 13 mars 1924, n° 1887, 6e région (en sursis).
113 Giboudeau (Georges-Germain-Augustin), 1er septembre 1917, n° 519, 8e région (en sursis).
114 De Perthuis (Ernest-Claude), 19 octobre 1918, n° 357, administration centrale.
115 Lamoureux (André-Paul-Louis), 22 février 1924, n° 1491, 10e région, école (en sursis).
116 Hatte (Jacques), 12 avril 1926, n° 1528, F. F. Allemagne.
117 Daussin (Marius-Francisque-Désiré), 18 septembre 1909, n° 363, 8e région (en sursis).
118 Thomas (Jacques-Julien-Auguste), 5 mars 1925, n° 1523, 6e région.
119 Minni (Emile-Joseph), 29 janvier 1915, n° 1746, A. F. N.
120 Jouvin (Louis-Jean-Marie), 7 juillet 1924, n° 1530, A. F. N.
121 Renaud (Lucien-Louis), 1er novembre 1915, n° 1279, F. F. Allemagne (en sursis).

Liste « A ».

MM.

122 Frigara (François), 12 mars 1915, n° 1901, administration centrale.
123 Chevrot (Jean-Marie), 9 octobre 1914, n° 1184, administration centrale.

Liste « B ».

MM.

124 Lambert (Max-Paul), 17 janvier 1916 (24 juin 1949), 8e région.
125 Vieille (Raymond-Joseph-Marie-Cyprien), 8 janvier 1916 (1er octobre 1953), A. F. N.
126 Maingot (Henri-Edmond), 20 juin 1916 (1er octobre 1953), 6e région.
127 Dibar (Emile-Marcelin-Joseph-Jacques), 30 août 1915, n° 1758, F. F. Allemagne.
128 Andreux (Fernand-André), 12 décembre 1923, n° 1531, F. F. Allemagne.
129 Gallois (Didier-Jean-Alain), 26 octobre 1926, n° 1522, 3e région, école.
130 Motte (André-Auguste-Ambroise), 4 juillet 1925, n° 1468, A. F. N.
131 Dauzat (André-Louis-Lucien), 3 juin 1925, n° 1522, A. F. N.
132 Poitiers (Alain-Jules-Aimé), 27 novembre 1926, n° 1538, Tunisie.
133 Vachon (Michel-Jean-Marie), 31 janvier 1926, n° 1416, Tunisie.
134 Rohmer (Claude-Marie-Camille), 4 octobre 1919, n° 723, 6e région.
135 Charbonnier (Jean-Louis-René), 10 février 1924, n° 1541, 10e région, école.
136 Legac (Louis-Léon-Pierre-Ange-Marie), 30 mai 1922, n° 1542, 3e région, école.
137 Holitzko (Christian-Jean-Reinhald), 12 juin 1925, n° 1891, F. F. Allemagne.
138 Sapience (Roger-Robert-René), 29 juin 1926, n° 1515, F. F. Allemagne.
139 Vendeur (Pierre-Georges-Jean), 3 juin 1925, n° 1295, F. F. Allemagne.
140 Foulon (Pierre-André), 22 décembre 1923, n° 1316, 6e région.
141 Lagiere (Robert), 12 décembre 1923, n° 1516, 10e région, école.
142 Colnin (Aristide), 5 octobre 1923, n° 1311, 8e région.
143 Grangier (Paul-Marie-Georges), 27 septembre 1921, n° 1371, Tunisie.
144 Guichard (Jacques-Pierre), 9 avril 1927, n° 1399, 3e région, école.
145 Pinault (Gérard-Jean), 18 décembre 1925, n° 1877, 1e région.

116 Sergent (Pierre-Marie-Guy-Charles), 30 juin 1926, n° 1627, 1re région.
117 Troulier (Maurice-Camille), 3 juillet 1917, n° 1930, F. F. Allemagne.
118 Devaux (Guy), 10 mars 1927, n° 1129, 3e région, école.

Lieutenants servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

MAROCAINS

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. Mohamed ou Haddou, présumé 1911, n° 1, Maroc.

Liste « B ».

MM.
2 Mustapha ben Mohamed ben Aomar, présumé 24 avril 1925, n° 55, 6e région.
3 Abdelkader ben Ahmed ben Caid Jilali, présumé 1926, n° 62, Maroc (en sursis).
4 Moulay Tahar ben Moulay Abbes, présumé 1924, n° 59, Maroc.

ALGÉRIENS

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Belrechid Mohamed el Mouloud, 16 janvier 1917, n° 37, F. F. Allemagne.
2 Bairi Mohamed ben Ali, 9 novembre 1907, n° 5, 10e région (en sursis).
3 Feraga Abdallah ben Slimane, 23 juillet 1915, n° 57, 10e région.

TUNISIENS

Liste « A ».

1 M. Khelil ben Hamadi ben Abdellah, présumé 1910, n° 11, 6e région.

Liste « B ».

MM.
2 Bechir Bouaichi, 26 août 1913, n° 26, Tunisie.
3 Bechir ben Mohamed ben Ahmed Hamza, 23 février 1914, n° 42, Tunisie.

Sous-lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Debeusscher (Adrien-Léon), 30 janvier 1919 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne (en sursis).
2 Leveque (Henri-Alexis-Julien-Marie-Joseph), 30 janvier 1923, (1er novembre 1953), 6e région.
3 Coriolan (Henri-Joseph), 10 juin 1923 (1er novembre 1953), 8e région.
4 Denez (Francis-Marie), 12 mars 1918 (1er novembre 1953), F. F. Allemagne (en sursis).
5 Simon (Robert-Antoine-Celse-Auguste), 26 août 1921 (1er novembre 1953), A. F. N.
6 Capgras (Georges-Max-Léo-Marie), 1er février 1917 (2 avril 1954), A. F. N.
7 Chevrolin (Paul-Henry), 27 avril 1919 (2 avril 1954), Maroc (en sursis).
8 Llug (Jaime), 26 janvier 1918 (1er octobre 1953), A. F. N.
9 Ker (Paul-René), 26 juin 1921 (2 avril 1954), A. F. N.
10 Gehringer (Eugène), 29 juin 1917 (2 avril 1954), 6e région.
11 Perrin (Georges), 16 juillet 1918 (2 avril 1954), A. F. N.
12 Gach (Denis-Irénée), 29 novembre 1923 (1er octobre 1953), F. F. Allemagne.
13 Truchi (André-Louis), 13 décembre 1924 (1er novembre 1953), A. F. N.
14 Brisorgueil (Pierre-Eugène), 21 janvier 1920 (1er octobre 1953), A. F. N.
15 Allat (Antoine-Ferdinand), 12 novembre 1921, n° 467, Maroc.
16 Jacquemin (René-Maurice-Robert), 7 août 1920 (1er avril 1954), A. F. N.

Liste « A ».

17 M. Duhamel (Olivier-Célestin), 24 mars 1916, n° 508, administration centrale.

Liste « B ».

MM.
18 Barbier (Pol-Eugène-Ernest-Marie), 14 octobre 1926, n° 521, F. F. Allemagne.
19 Schutz (Michel-Jacques-Marc), 30 juillet 1927 (1er août 1953), A. F. N.
20 Paravy (René-Louis), 25 septembre 1918, n° 180, 4e région, école.
21 Rey (Roger-Emile), 13 avril 1918, n° 496, F. F. Allemagne.
22 Louis (Marcel-Maurice), 15 août 1916 (1er octobre 1953), 6e région.

Sous-lieutenants servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

MAROCAINS

Liste « A ».

MM.
1 Oaamalich Mustapha Lahcen, présumé en 1929 (1er avril 1954), A. F. N.
2 Loubaris Abdelkader, 12 février 1929 (1er avril 1954), 5e région.
3 Britel Abdennebi, 10 juin 1930 (1er avril 1954), A. F. N.
4 Belamri Ahmed, 1er septembre 1929 (1er avril 1954), 6e région.
5 Arherrabi Mekki, 10 avril 1929 (1er avril 1954), F. F. A.

Personnel des musiques militaires.

Chef de musique lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Boudon (Henri), 7 décembre 1909, n° 23, Maroc.

Sous-chefs de musique adjudants.

Liste « A ».

MM.
1 Fregosi (Florian-Paul), 2 juin 1922 (1er juillet 1954), A. F. N.
2 Adriansen (Noel-André-Yves), 25 décembre 1928 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne (en sursis).
3 Laurent (Guy), 3 avril 1931 (1er juillet 1953), 8e région.
4 Wantiez (Fernand), 21 mai 1923 (1er juillet 1953), F. F. Allemagne.
5 Beaufort (Raphaël-Camille-Emile), 21 mai 1923 (1er juillet 1953), 3e région.

TOUR SPECIAL

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Mialaret (André-Jean), 5 février 1919, n° 2446, 10e région (en sursis).
2 Du Mortier (Jules-Edouard), 9 janvier 1912, n° 2198, 7e région.
3 Marty (Marcelin-Alphonse), 9 août 1910, n° 2114, 5e région.
4 Lecuelle (Louis-Auguste), 9 octobre 1908, n° 2060, 7e région.

Lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Camassel (Georges-André), 12 janvier 1922, n° 966, 6e région, école (en sursis).
2 Faugon (Jacques-Louis-André), 2 juillet 1920, n° 351, 6e région (en stage).
3 Delbourg (Jean-Joseph-Marie), 15 février 1921, n° 838, F. F. Allemagne (en sursis).

Liste « B ».

MM.
4 Bigot (Roger-Armand), 11 septembre 1921, n° 604, A. F. N.
5 Chaffangeon (Jean-Louis), 3 juin 1916, n° 1945, F. F. Allemagne (en sursis).
6 Bourda (Bertrand-Alfred), 12 août 1916 (1er avril 1954), F. F. Allemagne.
7 Farges (Roger), 17 avril 1921, n° 1774, 4e région.

Sous-lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Lemener (Jean-Baptiste-Marie-Therèse), 16 décembre 1925 (1er septembre 1954), F. F. Allemagne (en sursis).
2 Pes (François), 16 juillet 1913, n° 465, 1re région (en sursis).

Liste « A ».

3 M. Demaretz (Charles-Paul), 5 juillet 1917 (2 avril 1954), A. F. N.

Liste « B ».

MM.
4 Levadoux (Robert-Michel-Louis-André), 1er février 1921, n° 456, F. F. Allemagne (en sursis).
5 Jordan (Maurice-Marcel), 18 février 1923 (1er novembre 1953), 7e région.
6 Didier (Robert), 3 août 1917, n° 463, F. F. Allemagne.

Arme blindee et cavalerie.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. Borel (Louis-Laurent), 9 juillet 1904, n° 95, 10e région.

Liste « A ».

MM.

2 Deyber (Marcel-Charles-Eugène), 21 juin 1908 (1er octobre 1954), administration centrale.
3 Journes (Charles-Gustave-Henri), 8 novembre 1909 (1er juillet 1954), F. F. A.
4 Hennion (Jean-Henri-Ernest-Adolphe), 23 janvier 1910 (1er juillet 1954), 1re région (écoles).
5 Potut (Charles-Elie), 7 février 1907 (2 avril 1954), 7e région.

Chefs d'escadrons.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Issaverdens (Hubert-Edouard-Antoine), 18 janvier 1913 (1er octobre 1953), F. F. A.
2 de Taffanel de La Jonquière (Jean-Rémy-Albert-Marie-Frédéric), 3 août 1917 (1er juillet 1954), administration centrale.
3 Miler (Jacques-Marie-Louis), 22 mai 1918 (2 avril 1954), F. F. A.
4 Couriet Bossan de Garagnol (William-Marie-Paul), 26 avril 1918, (2 avril 1954), administration centrale.

Liste « A ».

MM.

5 Clerc (Henri-Camille), 7 juin 1903 (1er octobre 1954), Tunisie.
6 Huet (Marie-Yves-Gaston-Eugène-Robert), 21 août 1914 (1er octobre 1954), administration centrale.
7 Page (Pierre-Etienne-Désiré), 19 septembre 1914 (2 avril 1954), 8e région.
8 Cadart (Pierre-Gustave-Edmond), 30 mars 1914 (2 avril 1954), F. F. A.
9 Deschard (Jean-Raymond-Louis-Marie), 21 novembre 1914 (2 avril 1954), 3e région.
10 Chemioux (Maurice-Clément-Célestin), 25 mai 1907 (2 avril 1954), 6e région.
11 Paucot (Jean-Albert), 8 août 1918 (2 avril 1954), 2e région.
12 Benoist d'Azy (Adalbert-Anne-Mathieu-Marie), 17 septembre 1914 (1er avril 1954), F. F. A.
13 D'Annam (Charles-Théo), 6 juillet 1910 (1er avril 1954), Maroc.
14 Filliette (Jean-Pierre), 21 février 1914 (3 mars 1954), 3e région (écoles).
15 Delavenne (Roger-Isidore-Charles), 14 avril 1911 (31 mars 1954), 3e région.
16 Jeannerod (François-Emile-André), 27 janvier 1915 (31 mars 1954), Maroc.

Capitaines.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Galand (Pierre-Emile-Frédéric-Daniel), 16 novembre 1916 (1er octobre 1953), F. F. A.
2 Lacroix (Pierre-Jean), 11 mai 1924, n° 976, A. F. N.
3 Roger (Marcel), 11 octobre 1924 (2 avril 1954), F. F. A.
4 De Roquefeuil (Yves-Guillaume-Marie-Xavier), 11 février 1924 (2 avril 1954), F. F. A.
5 Rivat (Pierre-Auguste), 13 août 1914, n° 847, A. F. N.
6 Jouslin (Marie-Joseph-Raymond), 9 mai 1913, n° 846, 10e région.
7 Boison (Jean-Roger), 2 septembre 1909, n° 842, A. F. N.
8 Lair (Antoine-Marie), 12 novembre 1920, n° 835, 1re région.
9 Dorr (Michel-Marie-Joseph), 2 avril 1922, n° 729, A. F. N.
10 Badoual (Jean-Louis-Marie), 22 août 1921, n° 648, A. F. N.
11 Beal (Joannès-Antony-Louis), 23 avril 1907, n° 587, 10e région.

Liste « A ».

MM.

12 Moser (Robert), 29 juin 1912, n° 828, 10e région.
13 Caris (Jehan-Marie-Joseph), 27 mars 1917, n° 577, Tunisie.
14 Chevallier (Georges-André), 17 novembre 1924, n° 550, F. F. A.
15 Mourier (Gaston-Pierre), 22 février 1911, n° 569, 10e région.
16 Antonini (Etienne), 10 septembre 1909, n° 568, 9e région (écoles).
17 Laemle (Charles-Joseph-Auguste), 19 août 1909, n° 566, 1re région.
18 De Gauldree de Boileau de Lacaze (Fernand-Marie), 13 avril 1907, n° 563, 5e région.
19 D'Arezy (Michel-Henri-Marcel-Marie), 14 juin 1929, n° 529, 1re région.
20 Bouchier (Louis-Octave-Eugène), 12 février 1921, n° 527, F. F. A.
21 Teyssedou (Jean-Joseph), 17 septembre 1912, n° 526, 5e région.
22 Dauffer (Michel-Nicolas-François-Yvon), 21 mars 1914, n° 522, 5e région.
23 Thery (Oscar-François), 30 mai 1912, n° 518, 7e région.
24 De Saint-Remain (Raoul-Louis-André), 27 mars 1918, n° 515, 10e région.
25 Weil (Charles), 8 mars 1916, n° 514, Maroc.
26 Gayet (Etienne-Paul-Marie), 25 avril 1920, n° 511, 1re région.

Lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.

1 Montillot (Pierre-Jean), 23 janvier 1920, n° 399, Maroc.
2 Pochan (Albert-Raymond-Jean-Emile), 1er novembre 1919, n° 322, F. F. A.
3 Gombault (Maurice-Marie-Roger-Joseph), 16 mai 1923, n° 421, F. F. A.
4 Vilrien (Louis-Noël-Joseph), 27 décembre 1919, n° 275, F. F. A.
5 Dardonville (Etienne-Charles-Gérard), 3 août 1925, n° 502, A. F. N.
6 De Vaussay (Jacques-Arthur-Guy-Marie), 29 mai 1923, n° 379, F. F. A.
7 De Solms (Xavier-Marie-Christian), 4 novembre 1923, n° 385, F. F. A.

Liste « A ».

MM.

8 Gillet (Jacques-Marie-Joseph), 21 décembre 1926 (1er octobre 1954), 2e région.
9 Lobjois (Michel-Jean-Louis), 11 janvier 1929 (1er octobre 1954), 6e région.
10 Bret (François), 13 novembre 1926 (1er octobre 1954), 2e région.
11 Cordellier (Georges-Jean), 17 juillet 1927 (1er octobre 1954), 1re région.
12 Roger (Paul-Henri), 12 juillet 1928 (1er octobre 1954), 2e région.
13 Genevois (Jean), 3 août 1928 (1er octobre 1954), 6e région.
14 Reux (Pierre-Henry-Georges-Raymond), 16 novembre 1928 (1er octobre 1954), 10e région.
15 Garcon (André-Ferdinand), 16 février 1928 (1er octobre 1954), F. F. A.
16 Heck (Charles-Pierre), 4 novembre 1928 (1er octobre 1954), F. F. A.
17 Marquety (René-Pierre-Emile), 22 avril 1927 (1er octobre 1954), F. F. A.
18 Carayon (Paul-Raymond), 18 octobre 1929 (1er octobre 1954), A. F. N.
19 Thomas (Robert-Christian), 22 janvier 1928 (1er octobre 1954), F. F. A.
20 Pavageau (Robert-Armand-Louis-Marie), 11 mai 1928 (1er septembre 1954), 6e région.
21 De La Barre de Nanteuil (Benoît-Jean-Claude-Marie-Joseph), 27 décembre 1929 (1er septembre 1954), A. F. N.
22 Ruffat (Yves-Marie-Edouard-Joseph), 20 mai 1930 (1er septembre 1954), 3e région.
23 Simon (Guy-Marie-Louis), 20 décembre 1927 (1er septembre 1954), 6e région.
24 Malriaux (Roger-Raymond-Auguste-Julien), 8 avril 1925 (1er septembre 1954), 6e région.
25 Payn (Roger-Maurice-Omer), 7 août 1929 (1er septembre 1954), 3e région.
26 Colin (Jean-René-Yves-Henri-Marie), 16 juin 1930 (1er septembre 1954), 7e région.
27 Granger (Raymond-Julien-Louis), 10 septembre 1930 (1er septembre 1954), 10e région.
28 Brachet (René-Charles-Armand), 18 octobre 1928 (1er septembre 1954), 6e région.
29 Bichon (Claude-Edmond-Camille), 18 juillet 1931 (1er septembre 1954), F. F. A.
30 Beaussant (François-Marie-André), 7 octobre 1930 (1er septembre 1954), F. F. A.
31 Fesselet (Jacques-Louis-René), 20 avril 1925 (1er septembre 1954), F. F. A.
32 Alandry (Jacques-Raoul-Emile), 26 mars 1927 (1er septembre 1954) F. F. A.
33 Lockhart (Jean-Paul), 28 janvier 1929 (1er septembre 1954), Tunisie.
34 Mauiret (Robert-Jean-Bernard), 17 décembre 1929 (1er septembre 1954), 10e région.
35 Schumacher (Jacques), 3 mars 1929 (1er septembre 1954), F. F. A.
36 Boillot (Robert-Léon), 30 janvier 1929 (1er septembre 1954), F. F. A.
37 Le Bel (Yvan-Charles-Henri), 27 juillet 1928 (1er septembre 1954), F. F. A.
38 Angenot (Patrick-Serge-Germain), 17 mai 1928 (1er septembre 1954), Tunisie.
39 Faulques (Claude-Bernard), 27 novembre 1932 (1er septembre 1954 (Tunisie).
40 Milliot (Jean-Gabriel), 30 mai 1928 (1er septembre 1954), F. F. A,

Sous-lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Poisson (Joseph-Marie-Eugène), 15 juillet 1920 (1er novembre 1953), A. F. N.
2 Hiltinger (Joseph-Jacques), 1er février 1922 (1er novembre 1953), A. F. N.
3 Lauriot (Etienne-Marie), 29 septembre 1918 (1er novembre 1953), A. F. N.

TOUR SPECIAL

Capitaine.

Liste « A ».

1 M. Le Hay (Jean-Marie), 10 août 1910, n° 805, 9e région.

Sous-lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Jourdain (Raymond-Daniel-François), 30 novembre 1919 (1er octobre 1953), 10e région.

Artillerie.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. Delcourt (André-Ernest-Marie-Joseph), 17 mars 1906 (2 avril 1954), 1re région.

Liste « A ».

MM.
2 Rateau (André-Paul-Arthur), 10 octobre 1910 (1er octobre 1954), administration centrale.
3 De Gallier de Saint-Sauveur (Jean-François-Marie-Joseph-Raoul), 22 août 1911 (1er octobre 1954), administration centrale.
4 Bordereau (Roger-Paul-Félix), 14 mars 1910 (1er octobre 1954), administration centrale.

Chefs d'escadron.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Wener (Joseph-Hilaire), 14 janvier 1911, n° 490, administration centrale.
2 Dizier (Jean-Louis-André), 1er novembre 1913 (1er octobre 1953), 6e région.
3 Petitjean (Rémond-Emile), 3 octobre 1908 (1er janvier 1954), 6e région.
4 Barthes (Pierre) 10 juin 1913 (1er juillet 1954), A. F. N.

Liste « A ».

MM.
5 Doumerc (Claude-Amaury-Pierre), 6 juillet 1919 (1er octobre 1954), administration centrale.
6 Fromentin (Etienne-Charles), 22 février 1907 (1er octobre 1954), 4e région.
7 Deltour (Pierre-Alphonse) 3 mai 1911 (1er octobre 1954), 9e région (école).
8 Durand (Jean-Paul-André), 18 janvier 1915 (2 avril 1954), 7e région.
9 Lavoix (Guy-Charles-Jules), 30 mars 1914 (2 avril 1954), 3e région (écoles).
10 De Drouas (François-Marie-Augustin-Henry), 20 avril 1916 (2 avril 1954), 2e région.
11 Berard (Edmond-Claude), 4 avril 1911 (2 avril 1954), Allemagne.
12 Cordier (Jean), 21 octobre 1913 (2 avril 1954), 3e région (écoles).
13 Degois (Paul-Camille-Marie), 21 juin 1913 (2 avril 1954), Allemagne.
14 Fabregues (Paul-Jean-Baptiste), 13 janvier 1913 (2 avril 1954), 6e région.

Capitaines.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Vachette (Roger-Gilbert), 15 décembre 1910, n° 586, 7e région.
2 Goumard (Pierre-Georges-Octave), 28 février 1918, n° 767, 1re région.
3 Florentin (Fernand-Georges-André-Gaston), 15 février 1919 (1er octobre 1953), 6e région.
4 Kiecken (René-Pierre-Henri), 30 octobre 1910, n° 880, 2e région.
5 Bonnaure (Paul-Joseph), 17 janvier 1920 (2 avril 1954), 6e région.
6 Rigal (Hubert-Jean-Jacques), 19 février 1922 (31 mars 1954), A. F. N.
7 Vaillant (Raymond-Louis-Joffre), 12 mars 1915, n° 876, 6e région.
8 Morel (Edmond-Paul), 30 août 1911, n° 881, Allemagne.
9 Olivier (Arthur-Eugène-Camille), 5 juin 1910 (2 avril 1954), 1re région.
10 Lenfant (Samuel-Paul-Joseph), 21 juillet 1911 (2 avril 1954), Allemagne.
11 Menager (Pierre-Donatien-Laurent), 30 avril 1918 (1er janvier 1954), 4e région.
12 Bourdier (Jean-Louis), 12 mars 1922 (1er avril 1954), A. F. N.
13 Bassaler (Antonin-André-Jules), 26 janvier 1911 (1er janvier 1954), A. F. N.
14 O'Sullivan (Jean-Louis), 24 septembre 1922 (2 avril 1954), 1re région.

Liste « A ».

MM.
15 Parayre (Louis-Martin-Jean), 9 décembre 1917, n° 827, Maroc.
16 Gayraud (Pierre-Raymond), 4 février 1915, n° 825, 6e région.
17 Raspaud (Jean-Léon), 24 septembre 1920, n° 822, Tunisie.
18 Lacombe (Henry-Paul-Fernand), 19 septembre 1920, n° 822, 10e région.
19 Vernet (Gilbert-Paul-Léon), 9 février 1919, n° 820, Allemagne.
20 Haye (Albert-Georges), 2 janvier 1918, n° 819, 6e région.
21 Laugier (Georges-Victor-Antoine), 21 novembre 1922], n° 817, 6e région.
22 Perrault (Jean-Yves-Paul), 23 mai 1924, n° 814, 6e région.
23 Morillon (Jacques-Claude-Marie), 17 octobre 1922, n° 811, 9e région.
24 Boque (Fernand-Henri), 18 juillet 1914, n° 807, Allemagne.
25 Moreaux (Gilbert-Georges), 22 juin 1911, n° 805, 1re région.
26 Jujard (Raymond-Marius-André-Ferdinand), 6 juin 1914, n° 804, Allemagne.
27 Givord (André), 1er décembre 1911, n° 803, 5e région.
28 Huebourg (Marcel-Paul-Edouard), 4 octobre 1911, n° 802, Allemagne.
29 Girouin (Daniel-Maurice-Lucien), 6 janvier 1912, n° 796, 6e région.
30 Florimont (Jean-François-Joseph), 8 février 1909, n° 789, 7e région.
31 Messiez-Poche (Maurice-Auguste), 29 août 1909, n° 788, A. F. N.
32 Soulaine (Roger-François-Joseph), 6 mai 1911, n° 786, 10e région.
33 Jourdan (René-Henri-Ernest), 22 juin 1920, n° 765, 10e région.
34 Diligent (René-Gustave), 12 janvier 1910, n° 758, 6e région.
35 Mangion (Paul-Marcel), 8 juillet 1921, n° 752, 6e région (écoles).
36 Le Crohenec (Louis Jean-François-Pascal), 17 septembre 1916, n° 751, 9e région.
37 Feraud (Fernand-Louis-Alfred), 27 juin 1920, n° 750, Allemagne.
38 Gamain (Georges-Louis-Charles), 4 novembre 1917, n° 749, Allemagne.
39 Schaal (Alphonse-Georges-Maurice), 20 novembre 1919, n° 748, 6e région.

Lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Adang (Maxime-Gaston-Robert), 10 août 1919, n° 209, 7e région.
2 Cornet (Jean-Pierre-Gaston), 25 octobre 1928 (1er octobre 1954), A. F. N.
3 Leroy (Albert-Gaston-Richard), 29 septembre 1927 (1er octobre 1954), A. F. N.
4 Echegut (Michel-Paul-Jean), 3 mars 1930 (1er octobre 1954), A. F. N.
5 Argentier (Aimé-Joseph-André), 9 octobre 1926 (1er octobre 1954), A. F. N.
6 Desgouilles (Georges-Louis), 24 mai 1927 (1er octobre 1954), A. F. N.
7 Helgoualch (Jean-Yves-Maurice), 20 septembre 1928 (1er octobre 1954), 6e région.
8 Crepin (Jean-André-Marie-Louis), 22 octobre 1925 (1er octobre 1954), A. F. N.
9 Maillard (Henry-Louis-Marcel-André), 2 décembre 1930 (1er octobre 1954), 6e région.

Liste « A ».

MM.
10 Miller (Gilbert-Georges-Emile), 21 juin 1926 (1er octobre 1954), 6e région.
11 Picot (Henri-Eugène), 25 mars 1930 (1er octobre 1954), 7e région.
12 Germain (Guy-Jean), 12 octobre 1929 (1er octobre 1954), Allemagne.
13 Humeau (Raymond-Pierre-Marcel), 18 décembre 1930 (1er octobre 1954), 5e région.
14 Sandillon (Roland-Alexandre-Marcel), 21 septembre 1928 (1er octobre 1954), 4e région.

15 Stephan (François-Louis), 31 mars 1925 (1er octobre 1954), Allemagne.
16 Billet (Henri), 27 juillet 1928 (1er octobre 1954), 9e région.
17 Lepetit (Max-Gilbert-Aimé), 22 avril 1928 (1er octobre 1954), 8e région.
18 Roy (Gérard-Pierre-Laurent-Joseph-Armand), 10 avril 1928 (1er octobre 1954), 2e région.
19 Turquet (Bernard-Gaston-Georges), 19 décembre 1929 (1er octobre 1954), 5e région.
20 Grande (Pierre), 28 septembre 1928 (1er octobre 1954), Maroc.
21 Gouanvic (Gabriel-Antoine-Jean), 17 avril 1928 (1er octobre 1954), 2e région.
22 Touriault (Jean), 18 octobre 1930 (1er octobre 1954), Allemagne.
23 Foulachon (Olivier-Marcel), 25 janvier 1923 (1er octobre 1954), 6e région.
24 Denis (William-Serge), 17 juin 1929 (1er octobre 1954), Allemagne.
25 Le Geiebart (Jean-Marcel-Marie), 25 juin 1926 (1er octobre 1954), Allemagne.
26 Le Bean (Roger-Emmanuel-Marie), 18 septembre 1929 (1er octobre 1954), 3e région.
27 Dureisseix (Gérard-André), 16 mai 1931 (1er octobre 1954), 6e région.
28 Blanchard (Pierre-Arthur), 2 janvier 1926 (1er octobre 1954), Allemagne.
29 Aubry (Jean-Jules-Louis), 19 septembre 1929 (1er octobre 1954), 4e région.
30 Bezie (Jean-Louis), 17 novembre 1927 (1er octobre 1954), A. F. N.
31 Mabon (Yves-Jules-Stanislas), 23 août 1927 (1er octobre 1954), 10e région.
32 Caquot (André-Raymond-Gustave), 23 février 1928 (1er octobre 1954), 6e région.
33 Brule (Christian-Jean-Armand), 31 juillet 1929 (1er octobre 1954), Tunisie.
34 Cavilte (Charles-Jules-Louis), 11 février 1928 (1er octobre 1954), Allemagne.
35 Brethenoux (Lucien-André), 10 juillet 1927 (1er octobre 1954), 4e région.
36 Grondain (Jacques-Fernand), 3 mai 1928 (1er octobre 1954), Allemagne.

Sous-lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Labattut (Jean), 8 décembre 1918 (1er novembre 1953), A. F. N.
2 Calestroupat (Bertrand-Louis), 27 février 1920 (1er novembre 1953), Allemagne.
3 Perrin (Louis-Joseph-Henri), 22 mars 1920 (1er novembre 1953), A. F. N.
4 Mansard (Guy-Roger-Alfred), 15 novembre 1919 (1er octobre 1953), A. F. N.

TOUR SPECIAL

Chefs d'escadron.

Liste « A ».

MM.
1 Fournier (Henri-Jean), 22 septembre 1912 (2 avril 1954), 6e région.
2 Deprey (Robert-Gustave), 18 février 1910 (1er janvier 1954), 9e région.

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Chirie (Robert-Louis-Fernand), 21 janvier 1919 (1er juillet 1954), Allemagne.
2 Lahorgue (Victor), 26 février 1918 (1er janvier 1954), 4e région.

Lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Verzat (Jean-Robert-Marie), 29 mai 1920, n° 100, Allemagne.

Train.

TOUR NORMAL

Lieutenants-colonels.

Liste « A ».

MM.
1 Arnaud (Louis-François-Marie), 12 septembre 1910 (1er octobre 1954), administration centrale.
2 Bonnefoy-Clerc (Robert-Arthur-Paul), 11 janvier 1903 (2 avril 1954), 3e région.

Chefs d'escadron.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Homassel (André-Eugène-Charles), 10 février 1914, n° 180, 1re région.
2 Duranet (François-Marie-Louis), 9 décembre 1913 (2 avril 1954), 2e région.
3 Lallart (Pierre-Claude-Daniel), 8 août 1919 (2 avril 1954), administration centrale.
4 Martin (Jacques-René-Daniel), 8 août 1913 (2 avril 1954), 4e région.
5 Humbert (Gaston-Camille), 5 octobre 1903 (1er juillet 1954), 7e région.
6 Quillement (Noël-Henri), 7 décembre 1902, n° 170, 2e région.
7 Chevillion (Albert), 4 avril 1910, n° 166, 3e région (écoles).
8 Gazaigne (Léopold-Franiz), 14 juillet 1910, n° 164, F. F. A.

Liste « A ».

MM.
9 Beck (Bernard-Julien-Jean), 6 février 1914 (1er octobre 1954), 4e région (écoles).
10 Norroy (Jean-Marie), 5 janvier 1908 (1er octobre 1954), 10e région.
11 Dangier (Frédéric-Charles), 26 juillet 1912, n° 156, 10e région.
12 Bunevod (Pierre-Félix-Aimé), 15 avril 1914, n° 155, 1re région.

Capitaines.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Ruiz (Joseph), 19 décembre 1909 (2 avril 1954), 5e région.
2 Demolle (Marc-Ernest), 7 juillet 1909, n° 428, 1re région.
3 Carlotti (Jean-Baptiste), 13 septembre 1918, n° 356, A. F. N.
4 Hilaire (Firmin), 7 juin 1913, n° 358, 4e région.

Liste « A ».

5 Loisel (Dominique-Marie-Jacques), 24 septembre 1915, n° 260, administration centrale.
6 Dubourg (Pierre), 6 mai 1911, n° 355, 4e région.
7 Chevallet (Désiré-Alfred), 23 juin 1909, n° 351, 6e région.
8 Lemaréchal (Pierre-Marie-Joseph), 4 janvier 1915, n° 348, 2e région.
9 Stefani (Ange-Michel-Jean), 25 septembre 1908, n° 344, Maroc.
10 Tissot (Charles-Joseph-Louis), 23 novembre 1912, n° 343, 3e région.
11 Fauque (Lucien-Paul), 6 mai 1913, n° 341, 7e région.
12 Renault (Marcel-Léon), 13 mai 1915, n° 338, 6e région.
13 Biancamaria (Jean), 3 août 1913, n° 334, 8e région.
14 Gauthier (Roger-Désiré), 22 février 1919, n° 333, 3e région.
15 Georgin (Raymond-Georges), 1er octobre 1914, n° 332, 2e région.
16 Perfetti (Jean-Sylvestre), 18 mars 1910, n° 331, 7e région.

Lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Nadal (Pierre-Roger), 12 janvier 1921 (1er octobre 1953), 9e région.
2 Wicker (Michel-Joseph-François), 3 décembre 1927 (1er octobre 1953), 1re région.
3 Beniard (Jacob), 5 décembre 1909, n° 205, 6e région.
4 Du Terire-Delmarcq (Hubert-Marie-Joseph), 28 juillet 1918, n° 206, 1re région.
5 Brunier (René-Gilbert-Maurice), 14 mars 1920, n° 257, 7e région.
6 Bresson (Jacques-René), 21 avril 1925, n° 175, 6e région (écoles).
7 Claitte (Maurice-Louis-Alexandre), 25 février 1924, n° 176, 3e région (écoles).
8 Cristofari (Rémy-Barthélemy), 10 décembre 1922, n° 184, 6e région.

Liste « A ».

MM.
9 Bassac (Jean-Marie-Albert), 26 septembre 1928 (1er septembre 1954), 10e région.
10 Hourdain (Jacques-Michel-Emile), 16 janvier 1929 (1er septembre 1954), 10e région.
11 Vilmain (Pierre-Claude), 20 février 1930 (1er septembre 1954), 1re région.
12 Goumard (Jacques), 3 janvier 1929 (1er septembre 1954), 2e région.
13 Portmann (Joseph-Thiébault), 8 juin 1927 (1er septembre 1954), 8e région.
14 Laurette (Gérard-Charles-François), 18 février 1928 (1er septembre 1954), 2e région.
15 Seguin (Robert-Jean), 15 octobre 1930 (1er septembre 1954), 6e région.

16 Bossler (Guy), 17 février 1928 (1er septembre 1954), 3e région.
17 Bruniaux (André-Louis-Etienne), 4 août 1927 (1er septembre 1954), 1re région.
18 Ambard (Paul-Alexis-Félix), 30 janvier 1928 (1er septembre 1954), 1re région.
19 Frecaut (Jacques-Marie-Joseph), 3 avril 1931 (1er septembre 1954), Maroc.
20 Jerome (Antonio-Michel-André), 20 août 1930 (1er septembre 1954), 1re région.
21 Aulagner (Jean-Baptiste-Firmin), 8 octobre 1927 (1er septembre 1954), 7e région.
22 Maillard (Jacques-Marie-Pierre), 24 mars 1926 (1er septembre 1954), F. F. A.
23 Guillard (René-Emile-Marie), 27 janvier 1921 (1er septembre 1954), F. F. A.
24 Millon-Fremillon (Lucien), 2 décembre 1927 (1er septembre 1954), F. F. A.
25 Garret (Marcel-Marc), 23 octobre 1927 (1er septembre 1954), F. F. A.
26 Molinier (Norbert-Paul-Yves), 1er avril 1927 (1er septembre 1954), F. F. A.

TOUR SPECIAL

Chef d'escadron.

Liste « A ».

1 M. Puech (Eugène-Marius-Roger), 31 juillet 1909, no 80, F. F. A.

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Minot (Robert-Eugène), 24 juillet 1915, no 414, 6e région.
2 Pagnoux (Robert), 4 novembre 1908, no 102, F. F. A.

Lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Devinneux (Jean-Pierre-Désiré), 24 janvier 1921, no 136, 6e région.
2 Brisebarre (François-Jean), 18 décembre 1918, no 199, 1re région.

Liste « B ».

3 M. Humblot (Marcel), 29 novembre 1918, no 119, F. F. A.

Cadre des adjoints de chancellerie.

TOUR NORMAL

Commandants.

Liste « A ».

MM.
1 Michel (Emile-Philippe-Edouard), 22 mai 1901, no 23, administration centrale.
2 Rousse (Georges-Eugène-Pierre-Emile), 14 mars 1907, no 19, 9e région.
3 De Butler (François-Charles-Marie), 22 janvier 1906, no 18, 8e région.

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Pagot (Pierre-Gustave), 28 avril 1912 (2 avril 1954), F. F. A.
2 Lesne (Louis-Joseph), 11 mai 1909 (31 mars 1954), administration centrale.
3 Gauche (Gustave-Albert-André), 7 février 1904 (1er janvier 1954), 6e région.
4 Courtois (Roger-Pierre-Louis), 6 juin 1910 (1er janvier 1954), Maroc.

Lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Blaineau (Lucien-Pierre), 2 novembre 1916 (1er octobre 1954), administration centrale.
2 Bonningues (René-Gustave-Henri), 31 décembre 1920 (1er octobre 1954), administration centrale.
3 Méan (Paul-Marie), 16 mars 1915 (1er octobre 1954), administration centrale.
4 Genty (France-Louis), 27 décembre 1919 (1er octobre 1954), administration centrale.

Sous-lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Garrivet (Guy-Ferdinand), 6 septembre 1914 (2 avril 1954), organismes supra-nationaux.

Cadre des adjoints de chancellerie.

TOUR SPECIAL

Sous-lieutenant.

Liste « A ».

1 Ronsaut (René-André-Valentin), 5 août 1916 (2 avril 1954), 1re région.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

TOUR NORMAL

Commandants.

Liste « A ».

MM.
1 Lataillade (Joseph-Martin-Robert), 8 mars 1901, no 31, 1re région (écoles).
2 Peretti (François-Antoine), 27 septembre 1901, no 30, 6e région.
3 Jacquin (René-Marie-Victor), 11 novembre 1900, no 28, Tunisie.

Capitaines.

Officiers dont la mise en route a été retardée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Boucie (Pierre-Marie-Lucien), 15 octobre 1907 (2 avril 1954), 7e région.
2 Charlemagne (André-Fortuné-Léon), 24 décembre 1907 (1er juillet 1954), organismes supranationaux.

Liste « A ».

MM.
3 Zvinger (Victor-René), 16 novembre 1908 (1er juillet 1954), 6e région.
4 Coulot (Roger-Charles-Dominique), 3 juillet 1907 (2 avril 1954), 7e région.
5 Einsweiler (Jean-Pierre-Michel), 2 août 1908 (2 avril 1954), 1re région.
6 Monier (Léon-Elie), 10 mai 1909 (2 avril 1954), administration centrale.
7 Demars (Antoine), 30 mars 1901 (2 avril 1954), 10e région.
8 Gougeon (Etienne-François-Honoré), 26 juin 1906 (2 avril 1954), 3e région.
9 Villemin (Georges-Camille-André), 16 mars 1907 (31 mars 1954), 6e région.
10 Grombach (Gabriel-Georges), 30 août 1904 (1er janvier 1954), administration centrale.
11 Seigneuret (Camille-Alfred-Julien), 14 novembre 1904 (1er janvier 1954), 1re région.

Lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Maubert (Germain-Albert), 17 mai 1914, no 228, administration centrale.
2 Poinsignon (Albert), 25 mai 1911, no 222, administration centrale.
3 Paren (Albert-Marcel-André), 22 mars 1906, no 171, 7e région.
4 Bernard (Gustave-Charles), 28 mai 1910, no 170, 2e région.
5 Miche (Gabriel), 3 novembre 1907, no 166, 10e région.
6 Malavialle (Georges-Paul-Joseph), 3 février 1903, no 165, 1re région.
7 Ganne (Robert-Emile), 17 septembre 1909, no 163, 1re région.
8 Bocquillon (André), 29 mai 1909, no 160, Maroc.
9 Saillard (André-Valentin-Maurice), 18 janvier 1908, no 159, 3e région.
10 Niviere (André-Fernand), 22 août 1904, no 158, 10e région.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

TOUR SPECIAL

Commandants.

Liste « A ».

MM.
1 Travers (Marcel), 29 mars 1900 (1er janvier 1954), 5e région (écoles).
2 Jamme (André-René-Célestin-Lucien), 8 janvier 1899 (2 avril 1954), 3e région (écoles).

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Louis (Pierre), 2 novembre 1903, n° 138, Maroc.
2 Villiseck (Léon-Charles), 25 décembre 1907, n° 167, 7e région
3 Aubin (Emile-Marius), 10 mars 1908 (2 avril 1951), 9e région.

Lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Gely (René-Xavier), 18 juin 1913 (1er octobre 1953), 10e région (écoles).
2 Desreaux (Georges-Louis-Alexandre), 20 septembre 1906, n° 92, 1re région.
3 Gauthier (Fernand-Emile-Alexandre), 21 janvier 1913 (1er octobre 1951), 6e région.
4 Sainte-Marie (Jean-Léon), 23 mai 1911, n° 221, 9e région (écoles).
5 Le Tacon (François-Marie), 5 avril 1915, n° 167, 3e région.

TROUPES AEROPORTEES

Infanterie.

Capitaines.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Mora (Amédée), 5 mars 1915, n° 521, 1re région (en sursis).
2 Pech (Jules-Prosper-Jean), 17 mars 1921, n° 1893, 10e région.

Liste « B ».

MM.
3 Burignat (Georges-Hippolyte), 11 mars 1922, n° 2135, 5e région.
4 Alamasset (Auguste), 24 janvier 1914 (1er janvier 1951), 3e région.

Lieutenants.

Officier dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

1 M. Girard (Emile-Jacques), 8 avril 1921, n° 1588, 5e région.

Liste « A ».

2 M. Hebert (Lucien-Henri), 6 février 1913 (1er mai 1952), 5e région.

Liste « B ».

MM.
3 Cochet (Michel-Jacques), 4 juin 1923, n° 1058, 10e région.
4 Osswald (Maurice-Georges), 21 août 1924, n° 1064, 5e région.
5 Onimus (Joseph), 2 mai 1923, n° 1214, 5e région.
6 Picard (Lucien-Charles-Joseph), 27 septembre 1920, n° 1121, 7e région.

Sous-lieutenants.

Officiers dont la mise en route a été différée par l'octroi d'un sursis.

MM.
1 Boitte (Maurice-Henri), 26 mars 1915, n° 358, 5e région (en sursis).
2 Chaumillon (Jean-Constant-Lucien), 1er octobre 1920 (1er octobre 1953), 5e région.

Liste « A ».

MM.
3 Bertin (Roger-Joseph-Honoré), 4 février 1923 (1er novembre 1953), 5e région.
4 Paulaud (Georges), 14 mars 1921 (1er novembre 1953), 5e région.
5 Fourrier (Eugène-Jean-Eloi), 5 novembre 1922 (1er novembre 1953), 5e région.
6 Crouzille (Mathieu-Désiré), 12 juillet 1922 (1er novembre 1953), 10e région.
7 Humblot (François-Marie-Jules), 17 avril 1928, n° 479, 5e région.
8 Canon (René-Paul-Denis), 26 juillet 1929 (1er octobre 1952), 5e région.
9 Audouy (Léon-Fernand-Noé), 13 octobre 1928 (1er octobre 1952), 5e région.
10 Noé (Willibald-Pierre), 28 mai 1926 (1er octobre 1952), 5e région.
11 Baille (Denis-François-Marie), 24 octobre 1930 (1er octobre 1952), 5e région.

Arme blindée et cavalerie.

Capitaines.

Liste « A ».

MM.
1 Assemat (Jean-Raoul-Christian), 25 avril 1919, n° 862, 5e région.
2 Girard (Jacques-Gabriel), 6 juin 1924, n° 795, 5e région.
3 Fleury (Marcel-Charles), 21 mai 1916, n° 689, 5e région.
4 Fedrizzi (Aimé), 5 septembre 1918, n° 628, 3e région.

Lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Miramon (Pierre-André-Pascal), 17 mai 1929 (1er septembre 1952), 5e région.

Artillerie.

Capitaine.

Liste « A ».

1 M. Miquau (Jean-Paul), 1er juin 1924 (1er avril 1954), administration centrale.

Lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Depoix (Claude-Georges-Jean), 8 mai 1929 (1er octobre 1954), 5e région.
2 Hirel (Marcel-Mathurin-Eugène-Joseph), 23 septembre 1927 (1er septembre 1951), 5e région.

Sous-lieutenant.

Liste « A ».

1 M. Briffaut (André-Gaetan-Raoul), 27 novembre 1918 (1er novembre 1953), 5e région.

Train.

Chef d'escadron.

Liste « A ».

1 M. Thiriet (Emile-Joseph), 4 avril 1910 (1er janvier 1954), F. F. A.

Capitaine.

Liste « B ».

1 M. Fredj (Fernand-Maklouf), 2 février 1914, n° 36, 5e région.

Lieutenants.

Liste « B ».

MM.
1 Weppe (Albert-Serge), 6 octobre 1926 (1er octobre 1953), 5e région.
2 Blondeau (Lionel-Jacques-Guy), 31 août 1924, n° 239, F. F. A.

Transmissions.

Lieutenants.

Liste « A ».

MM.
1 Lemasquerier (Bernard-Fernand-Pierre), 28 avril 1928 (1er octobre 1953), 5e région.
2 Dupont (Pierre-André-Alexis), 9 octobre 1927 (1er octobre 1953), 5e région.
3 Laurent (Jean-Marcel), 14 mars 1927 (1er octobre 1953), 5e région.

Personnel technique des formations géographiques.

TOUR NORMAL

TECHNICIENS GÉOGRAPHES

Lieutenant-colonel.

1 M. Lesur (Jacques-Marie-Joseph-Etienne-Louis), 12 août 1907 (1er octobre 1953), 7e région (artillerie).

Commandants.

MM.
1 Falgueirettes (Auguste-Louis-Germain-François), 25 août 1910, n° 883, F. F. A. (infanterie).
2 Guidot (Robert-Georges-Gaston), 17 septembre 1907, n° 223, 7e région (artillerie).
3 Quemard (Théophile-Louis-Marie), 1er février 1906, n° 162, F. F. A. (infanterie).

TECHNICIENS « TERRAIN »

Lieutenants.

MM.

1 Proust (Marcel-Alphonse), 5 septembre 1917 (1er octobre 1951), F. F. A. (infanterie).

2 Louche (Louis), 25 juillet 1923, n° 815, 1re région (infanterie).

Sous-lieutenants.

MM.

1 Haybrand (Paul-André-Hugo), 18 novembre 1916, n° 361, 7e région (artillerie).

2 Weill (Lucien), 23 mars 1918, n° 362, 7e région (artillerie).

TECHNICIENS « REPRODUCTION IMAGES »

Capitaines.

MM.

1 Gueche (Roland-Camille), 24 juillet 1916, n° 727, F. F. A. (artillerie).

2 Macaisne (Gervais-Henri-Gabriel), 1er juillet 1912, n° 622, 7e région (artillerie).

Lieutenant.

1 M. Mainetti (Roger), 21 avril 1918, n° 1037, 7e région (infanterie).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décrets du 14 octobre 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 14 octobre 1954, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions et les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Cartier (Louis-Joseph), viticulteur et négociant en vins, conseiller de commerce extérieur. Chevalier du 5 septembre 1916.

Duhamel (André-Emile-Victor-Léon), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques et au plan. Chevalier du 25 décembre 1945.

Miljaville (Georges-Henri-Raoul), directeur de sociétés, conseiller du commerce extérieur. Chevalier du 30 mars 1935.

Vilgrain (Marie-Louis-Robert), président et administrateur de société. Chevalier du 1 août 1936.

Au grade de chevalier.

MM.

Bailles (Henri-Roger), artisan électricien; 32 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 1 an et 3 mois de mobilisation, au total 34 annuités.

Bernheim (Jean-Pierre), président directeur de société; 27 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 1 an de mobilisation, au total 28 annuités.

Boyer (Henri-Alexandre), imprimeur; 34 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 3 ans de mobilisation, au total 40 annuités.

Chassaing (Charles), directeur départemental des enquêtes économiques; 36 ans 7 mois de services civils et militaires, dont 3 ans de mobilisation, au total 40 annuités.

Ducasse (Jean-René), industriel, négociant importateur; 30 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 1 an de mobilisation, au total 31 annuités.

Dupetit (Abel-Lucien), expert près des tribunaux; 55 ans de pratique professionnelle et de services civils et militaires, dont 5 ans de mobilisation, au total 60 annuités.

Gavrel (Robert-Maurice), cadrier distillateur; 36 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 3 ans de mobilisation, au total 39 annuités.

Goldenberg (Isidore), commerçant; 39 ans 3 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 2 ans de mobilisation, au total 41 annuités.

Lecomte (Prétextat-Alexandre), conseiller commercial; 33 ans 11 mois de services civils et militaires, dont 6 ans de mobilisation, au total 40 annuités.

Lesouef (André-Jules-Louis), industriel, administrateur de société; 35 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 2 ans de mobilisation, au total 37 annuités.

Levy (Elie), directeur général de société, conseiller du commerce extérieur; 35 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 2 ans de mobilisation, au total 37 annuités.

Mme veuve Emile Pechenard, née Gambier (Jane-Gabrielle), président directeur général de sociétés; 29 ans de pratique professionnelle, 29 annuités.

Rolland (Charles), gérant de sociétés; 24 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 1 an de mobilisation, au total 25 annuités.

Thelley (Jean-Marie-Joseph), expert comptable; 57 ans de pratique professionnelle et de services militaires. 57 annuités.

Vignes (Georges), directeur commercial et administrateur de sociétés; 50 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans de mobilisation, au total 54 annuités.

Par décret en date du 14 octobre 1954, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Mazedier (René-Léon), journaliste. Chevalier du 14 février 1935.

Par décret en date du 14 octobre 1954, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Au grade de chevalier.

MM.

Chayelle (Bernard), commerçant, négociant; 33 ans de pratique professionnelle.

Soulas (Eugène-Georges), industriel; 38 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 3 ans de mobilisation, au total 41 annuités.

Par décret en date du 14 octobre 1954, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Gept (Charles-Joseph), agent commercial à l'importation et à l'exportation; 41 ans d'activité professionnelle.

Hinzelin (René-Marie-Louis), président directeur général de sociétés; 30 ans d'activité professionnelle et de services militaires, dont 1 an de mobilisation, au total 31 annuités.

Décret n° 54-1035 du 19 octobre 1954 portant attribution d'indemnités aux membres des commissions d'études et groupes de travail du commissariat général à la productivité.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret du 9 octobre 1953 portant nomination du commissaire général à la productivité;

Vu la loi n° 53-1317 du 31 décembre 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (IV. — Commissariat général à la productivité);

Vu le décret n° 54-240 du 6 mars 1954 portant institution du commissariat général à la productivité;

Vu le décret n° 54-166 du 16 février 1954 portant institution d'un comité national de la productivité;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les fonctionnaires remplissant les fonctions de secrétaires ou de rapporteurs auprès des commissions du comité national de la productivité et du commissariat général à la productivité pourront recevoir une indemnité dont le taux sera

fixé par le commissaire général à la productivité en fonction de l'importance et de la qualité des travaux effectués dans la limite d'un montant mensuel de 12.000 F.

Le nombre des fonctionnaires du commissariat général à la productivité susceptibles de bénéficier des dispositions du présent alinéa est fixé à vingt.

Le montant de l'indemnité pourra atteindre 15.000 F lorsque l'importance et l'urgence des travaux effectués le justifieront, sans que le nombre des bénéficiaires puisse excéder quatre.

Art. 2. — Il sera alloué aux autres membres non fonctionnaires des commissions d'études et groupes de travail visés à l'article 1er une indemnité de vacation dont le montant est fixé à 1.000 F par séance.

Art. 3. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1954 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

EDGAR FAURE.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil par intérim,

JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

GILBERT-JULES.

LISTE DES COMMISSIONS D'ETUDES ET DES GROUPES DE TRAVAIL

I. — *Commissions d'études.*

Commission restreinte du comité national de la productivité.
Comité des prêts.
Commission « Productivité et plein emploi ».
Commission « Commerce, consommation, qualité ».
Commission « Normalisation, simplification, spécialisation ».
Commission « Productivité et fiscalité ».
Commission « Mesures et productivité ».
Commission « Marchés publics ».
Commission « Formation des cadres ».
Commission « Productivité et coopération du personnel des entreprises ».
Commission « Comptabilité et productivité ».
Commission « Productivité artisanale ».
Comité d'accroissement de la productivité dans la construction.
Comité d'études pour l'aménagement et l'habitation dans les départements d'outre-mer.
Commission « Expansion agricole des territoires d'outre-mer ».
Commission « Productivité en Afrique du Nord ».
Commission « Productivité dans les territoires d'outre-mer ».

II — *Groupes de travail constitués dans les divers secteurs d'activité.*

Manutention.
Sidérurgie.
Mécanique, fonderie.
Construction métallique.
Petit outillage à main.
Constructeurs de matériel textile.
Optique et instruments de précision.
Horlogerie.
Outillage des entreprises de travaux publics.
Fils et câbles.
Papiers, cartons.
Transformation du papier.
Ameublement.
Vêtement masculin.
Tissage du coton.
Industrie de la chaussure.
Soierie.
Tannerie.
Industrie du jute.
Industrie de la conserve.
Etude de matériaux nouveaux pour la construction.

NOTA. — Cette liste est simplement indicative, de nouveaux groupes de travail et commissions étant susceptibles d'être constitués.

Certains des groupes et commissions ci-dessus peuvent être appelés à cesser leur activité une fois leur mission accomplie.

Décret n° 54-1036 du 19 octobre 1954 allouant une indemnité aux rapporteurs de la commission d'étude des marchés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 48-1428 du 16 septembre 1948, modifié et complété par les décrets n° 51-889 du 9 juillet 1951 et n° 53-407 du 11 mai 1953, portant création d'une commission d'étude des marchés;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il peut être alloué aux rapporteurs près la commission d'étude des marchés créée par le décret n° 48-1428 du 16 septembre 1948 des vacations dont le montant unitaire est fixé à 400 F. Le nombre des vacations est déterminé par le président de la commission d'étude des marchés selon l'importance des rapports présentés sans pouvoir excéder vingt vacations par rapport.

Le total des vacations allouées annuellement à chaque rapporteur ne peut excéder 60.000 F.

Art. 2. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

EDGAR FAURE.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil par intérim,

JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

GILBERT-JULES.

Décret du 19 octobre 1954 portant titularisation au titre de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 d'agents temporaires du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Par décret du 19 octobre 1954:

M. Cuzin (Jean) est nommé et titularisé dans le grade d'ingénieur en chef des manufactures de l'Etat.

M. Wallimann (André) est nommé et titularisé dans le grade de dessinateur des manufactures de l'Etat.

MM. Reyria (Onésime) et Favre-Boulsson (Henri) sont nommés et titularisés dans le grade de vérificateur de la culture du tabac.

Sont nommés et titularisés dans le grade de chef d'atelier des manufactures de l'Etat:

MM. Cau (René), Wiet (Marcel), Sery (Urbain), Rossi (Sauveur), Giscard (Roger), Hanen (Fernand), Helle (André), Boucassot (Joseph) et Mme Guigne-Bologne, née Minoux (Marthe).

Le présent décret a son effet à compter du 26 mars 1952.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 19 octobre 1954 portant création d'un diplôme supérieur d'art plastique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 30 septembre 1883 portant organisation de l'école nationale supérieure des beaux-arts;

Vu le règlement des études de cet établissement;

Le conseil supérieur de l'enseignement des beaux-arts entendu dans ses séances des 10 juin 1953 et 1er avril 1954,

Décrète:

Art. 1er. — Il est institué comme sanction des études complètes accomplies à l'école nationale supérieure des beaux-arts dans les sections de peinture, de sculpture, de gravure et de gravure en médailles, un diplôme supérieur d'art plastique.

Art. 2. — Les conditions d'attribution de ce diplôme seront fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et dont les dispositions prendront effet à compter du 1er octobre 1954.

Fait à Paris, le 19 octobre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

JEAN BERTHOIN.

Décret du 19 octobre 1954 relatif à la renonciation à un legs consenti à l'académie des beaux-arts.

Par décret en date du 19 octobre 1954, le secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts est autorisé à renoncer, au nom de cette académie, au legs à elle consenti par Mme veuve Laloux, née Camille Monthiers.

Décrets du 20 octobre 1954 portant nomination de professeurs (enseignement supérieur).

Par décret en date du 20 octobre 1954, M. Marques, agrégé près la faculté de médecine et de pharmacie de l'université de Toulouse, est nommé professeur dans la chaire d'électroradiologie de cette faculté (chaire créée) à compter du 1er octobre 1954 et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 20 octobre 1954, M. Desnuelle, professeur à la faculté des sciences de l'université d'Aix, est nommé professeur dans la chaire de chimie biologique de ladite faculté (emploi créé) à compter du 1er octobre 1954 et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 20 octobre 1954:

La chaire de psychologie de la faculté des lettres de l'université de Rennes (dernier titulaire: M. Buriaud, décédé) est transformée en chaire de langue et littérature grecques.

M. Bousquet, maître de conférences à la faculté des lettres de l'université de Rennes, est nommé professeur, à compter du 1er octobre 1954, dans la chaire de langue et littérature grecques de cette même faculté et titularisé dans le grade correspondant.

Par décret en date du 20 octobre 1954, M. Mandel, maître de conférences à la faculté de médecine de l'université de Strasbourg, est nommé professeur dans la chaire de chimie biologique de cette même faculté (dernier titulaire: M. Thivolle, décédé) à compter du 1er octobre 1954 et titularisé dans le grade correspondant.

Décret du 20 octobre 1954 portant transfert d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 20 octobre 1954, M. Chabauty, professeur à la faculté des sciences de l'université de Strasbourg (chaire de mécanique rationnelle), est transféré, à compter du 1er octobre 1954, dans la chaire de calcul différentiel et intégral de la faculté des sciences de l'université de Grenoble (dernier titulaire: M. Brelot, appelé à d'autres fonctions).

Nombre et nature des places mises au concours d'agrégation des facultés de droit de 1954 (sections de « droit public » et de « sciences économiques ») pour les besoins exclusifs des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère d'Etat.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre d'Etat et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi de finances du 24 mai 1951 et le décret du 7 juillet 1951;

Vu les arrêtés des 25 juillet 1929, 15 mars 1938, 6 mai 1949 et 12 septembre 1950 fixant le règlement du concours d'agrégation des facultés de droit;

Vu la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 31 octobre 1950 portant règlement d'administration publique relatif à certaines conditions de nomination et d'avancement des agrégés des facultés de droit,

Arrêtent:

Art. 1er. — Afin de pourvoir exclusivement aux besoins des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre d'Etat, les places d'agrégés désignées ci-dessous sont mises au concours d'agrégation des facultés de droit de 1954:

Section de « droit public ». — Faculté de droit de l'Indochine: deux places.

Section de « sciences économiques ». — Faculté de droit de l'Indochine: une place.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre d'Etat et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 octobre 1954.

Le ministre d'Etat,

Pour le ministre d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,

GEORGES CHOSSAT.

Le ministre de l'éducation nationale,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

MATTEO CONNET.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:

Le directeur de la fonction publique,

PIERRE CHATENET.

Nomination d'élèves de l'école normale supérieure (section des sciences).

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 13 juillet 1946, modifié par le décret du 17 mai 1949;

Vu la proposition de la commission d'examen du concours de 1954 pour l'entrée à l'école normale supérieure et pour les bourses de licence (section des sciences, groupes I et II);

Vu l'arrêté du 28 juillet 1954 portant nomination d'élèves à l'école normale supérieure (section des sciences);

Vu la démission de MM. Jacquard, Halbron, Moreau, Pache, Mentre, Lacroix, Suard, Lassaille, Bosc, Davies, Pitrat, Neraud, Poitevin, Rouffet, Walrave,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés élèves de l'école normale supérieure (section des sciences), dans l'ordre de mérite suivant:

Groupe I: M. 33 Thibaudier (Claude).

Groupe II: M. 12 Thevenin (Yves).

Fait à Paris, le 19 octobre 1954.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

MATTEO CONNET.

Administration centrale.

Par arrêté du 10 juillet 1954, Mlle Lepage, secrétaire d'administration, est inscrite au tableau complémentaire d'avancement de l'année 1953 pour une promotion à la classe principale.

Architecture.

Par arrêtés du 28 septembre 1954:

M. Bovet, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, est chargé, en cette qualité, de la construction du lycée de jeunes filles de Bayonne.

MM. Niermans, architecte en chef du ministère des affaires étrangères, et Dumont, architecte ordinaire, sont également chargés, en ces mêmes qualités, de l'immeuble sis à Paris, 82, rue de Lille, affecté au ministère des affaires étrangères.

Enseignement du premier degré.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 7 mai 1938;
Vu l'arrêté du 17 septembre 1954 portant liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie,

Arrête:

Art. 1er. — M. Auba, agrégé de lettres, conseiller culturel à l'ambassade de France à Londres, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie, est délégué dans les fonctions d'inspecteur de l'académie de Toulouse en résidence à Foix, en remplacement de M. Schibi, muté (mutation pour raison d'avancement et nécessité de service).

M. Belbenoit, agrégé de lettres, censeur au lycée de Bourges, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie, est délégué dans les fonctions d'inspecteur de l'académie de Toulouse en résidence à Auch, en remplacement de M. Saury, muté (mutation pour raison d'avancement et nécessité de service).

M. Duma, agrégé de mathématiques, censeur au lycée de Laon, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie, est délégué dans les fonctions d'inspecteur de l'académie de Besançon en résidence à Vesoul, en remplacement de M. Philibert, muté (mutation pour raison d'avancement et nécessité de service).

Art. 2. — Les recteurs d'académie intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du 23 septembre 1954.

Fait à Paris, le 1er octobre 1954.

JEAN BERTHOIN.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DU LOGEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Décret n° 54-1037 du 22 octobre 1954 modifiant et complétant, en ce qui concerne le régime du travail et les congés payés dans la marine marchande, la loi du 13 décembre 1926 portant code du travail maritime.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction et du ministre du travail et de sécurité sociale,

Vu l'article unique de la loi n° 54-809 du 14 août 1954 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre un programme d'équilibre financier, d'expansion économique et de progrès social;

Vu la loi du 13 décembre 1926 portant code du travail maritime;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 24 de la loi du 13 décembre 1926 portant code du travail maritime est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 24. — Les droits des marins en matière de rémunérations et de congés sont déterminés par les dispositions ci-après pour tenir compte de la fixation de la durée du travail à quarante heures par la loi du 21 juin 1936 et de l'organisation effective du travail à bord des navires.

« La durée normale du travail à bord des navires de commerce et de pêche est de huit heures par jour pendant six jours ou de quarante-huit heures par semaine; elle peut être répartie de manière équivalente sur une période autre que la semaine.

« Des heures supplémentaires peuvent être faites pour tenir compte des nécessités de la navigation.

« Des règlements d'administration publique, pris après consultation des organisations professionnelles les plus représentatives d'armateurs et de marins, déterminent, par genre de navigation ou par catégorie de personnel, les conditions d'application du présent article ».

Art. 2. — L'article 25 de la loi du 13 décembre 1926 est ainsi complété:

« 6° Les limites dans lesquelles des heures supplémentaires peuvent être faites en application de l'article précédent ».

Art. 3. — L'article 26 de la loi du 13 décembre 1926 est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 26. — La rémunération de chacune des heures supplémentaires faites au delà de la durée de travail fixée à l'article 24 (alinéa 2) ci-dessus est égale au 1/208 du salaire mensuel de base, à l'exclusion de tout supplément ou indemnité, affecté d'une majoration de 50 p. 100.

« Le cumul de la majoration fixée à l'alinéa précédent avec les allocations spéciales prévues par les conventions ou accords collectifs, sentences arbitrales ou décisions administratives actuellement en vigueur est subordonné à l'intervention de stipulations modifiant ou complétant sur ce point les clauses relatives auxdites allocations.

« Un mode forfaitaire de rémunération du travail supplémentaire peut être prévu par convention ou accord collectif.

« Les dispositions du présent article ne visent pas les heures de travail commandées au delà de la durée légale en raison de circonstances de force majeure ou de circonstances mettant en jeu le salut du navire, des personnes embarquées ou de la cargaison ».

Art. 4. — Le titre IV de la loi du 13 décembre 1926 est complété par les dispositions suivantes:

CHAPITRE VI. — *Des congés payés.*

« *Art.* 92 a. — Les marins embarqués à bord des navires de commerce armés au long cours ou au cabotage, à l'exclusion des remorqueurs, ont droit à un congé payé à la charge de l'armateur, calculé à raison de deux jours et demi par mois d'embarquement.

« Les marins embarqués à bord des navires de commerce armés à la navigation côtière ou à bord des navires de pêche autres que ceux armés exclusivement à la part ou au profit ont droit, dans les mêmes conditions que ci-dessus, à un congé calculé à raison de deux jours par mois d'embarquement. Cette dernière disposition est applicable aux marins embarqués à bord des remorqueurs quel que soit leur genre d'armement ».

Art. 5. — Le ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 octobre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction,
JACQUES CHABAN-DELMAS.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
LOUIS-PAUL AUJOULAT.

Transfert de crédits.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 53-1328 du 31 décembre 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (II: Aviation civile et commerciale) pour l'exercice 1954;

Vu la loi n° 54-364 du 2 avril 1954 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954, et notamment son article II,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les autorisations de programme et les crédits de payement ouverts au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (aviation civile et commerciale) au titre de l'exercice 1954 par la loi n° 53-1328 du 31 décembre 1953 et par des textes spéciaux, sont annulés des autorisations de programme et des crédits de payement s'élevant à la somme de 3.932.378.000 F, répartis, par chapitre, conformément à l'état A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées, sur le budget de la défense nationale et des forces armées (section Air), en addition aux autorisations de programme et aux crédits de payement ouverts au titre de l'exercice 1954 par la loi n° 54-364 du 2 avril 1954 et par des textes spéciaux, des autorisations de programme et des crédits de payement s'élevant respectivement à 102.250.000 F et à 3.932.378.000 F, répartis, par chapitre, conformément à l'état B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées rendra compte de l'emploi des autorisations de programme et des crédits de payement ainsi transférés dans les mêmes conditions que ceux de son propre budget.

Art. 4. — Le directeur des services financiers et des programmes au ministère de la défense nationale, le directeur du budget au ministère des finances, des affaires économiques et du plan et le directeur de l'administration générale au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er septembre 1954.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur des services financiers et des programmes,
CRISTOFINI.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le chef de service,
MARTIAL-SIMON.

Etat A. — *Autorisations de programme et crédits de payement annulés sur l'exercice 1954 au budget des travaux publics, des transports et du tourisme (Aviation civile et commerciale).*

DÉSIGNATION DES SERVICES	MONTANT des autorisations de programme annulées.	MONTANT des crédits de payement annulés.
	En milliers de francs.	
Travaux publics, transports et tourisme.		
II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE		
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT		
3e partie. — Transports, communications et télécommunications.		
Chap. 53-20. — Equipement de l'aviation civile et commerciale en matériel aéronautique...	41.628	41.628
Chap. 53-22. — Expérimentation et essais de matériel aéronautique.....	70.000	70.000
Chap. 53-24. — Participation de l'aviation civile et commerciale aux dépenses d'études, de prototypes et de premier établissement.....	3.700.000	3.700.000
Totaux pour la 3e partie.....	3.811.628	3.811.628
6e partie. — Equipement culturel et social.		
Chap. 56-70. — Aviation légère et sportive. — Equipement	120.750	120.750
Totaux pour l'état A.....	3.932.378	3.932.378

Etat B. — *Autorisations de programme et crédits de payement ouverts sur l'exercice 1954 au budget de la défense nationale et des forces armées (section Air).*

DÉSIGNATION DES SERVICES	MONTANT des autorisations de programme accordées.	MONTANT des crédits de payement accordés.
	En milliers de francs.	
Défense nationale et forces armées.		
SECTION AIR		
TITRE V. — EQUIPEMENT		
1re partie. — Etudes, recherches et prototypes.		
Chap. 51-71. — Constructions aéronautiques. — Etudes et prototypes.....	»	3.700.000
3e partie. — Fabrications.		
Chap. 53-74. — Matériel de série pour les transports aériens de l'Etat et les sports aériens.	102.250	232.378
Totaux pour l'état B.....	102.250	3.932.378

Affectation du produit des péages perçus au port du Havre au profit du port autonome.

Par arrêté du 24 septembre 1954, l'ensemble du produit des péages perçus, au port du Havre, au profit du port autonome a été affecté aux charges incombant à cet organisme au titre du financement des dépenses afférentes à l'amélioration des profondeurs du bassin Bellot et de la partie Sud du bassin de l'Eure (2e tranche, approuvée par décision ministérielle du 11 mars 1953).

Classement du nouveau tracé de la route nationale n° 415 dans la voirie nationale et déclassement du délaissé sur le territoire de la commune de Colmar.

Le ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction,

Vu le décret n° 53-1172 du 27 novembre 1953 relatif à l'autorisation et à la déclaration d'utilité publique des travaux concernant les routes nationales, ainsi qu'aux classement et déclassement de celles-ci;

Vu les délibérations du conseil municipal de Colmar en date des 8 mars et 12 juillet 1954;

Vu le rapport des ingénieurs des ponts et chaussées du département du Haut-Rhin en date des 2 et 10 septembre 1954;

Vu le plan au 1/500 visé par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de ce département le 10 septembre 1954;

Vu l'avis favorable du ministre de l'intérieur en date du 6 octobre 1954,

Arrête:

Art. 1er. — Est classé dans la voirie nationale, comme partie intégrante de la route nationale n° 415, le nouveau tracé de cette route compris entre les P. K. 33,025 et 33,407, sur le territoire de la commune de Colmar, et figuré en rose sur le plan susvisé, qui restera annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Est déclassé l'ancien tracé de cette route compris entre les mêmes points kilométriques

Art. 3. — Est reclassée dans la voirie urbaine de Colmar la partie délaissée de l'ancien tracé, d'une superficie de 9,32 ares, représentée en teinte orange sur le plan.

Art. 4. — Sont remises à l'administration des domaines, en vue de leur aliénation au profit des riverains, les parties délaissées représentées en teinte jaune sur le même plan.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1954.

Le ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI ZIEGLER.

Renouvellement des récépissés de déclaration de mise en circulation des véhicules.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 octobre 1954: page 9967, article 1er, 1re ligne, au lieu de: « A dater du 15 octobre 1954 et avant le 31 mai 1955 », lire: « A dater du 15 octobre 1954 et avant le 31 mars 1955 ».

LOGEMENT ET RECONSTRUCTION

Modification d'un projet de reconstruction et d'aménagement de communes.

Par arrêté du ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction en date du 11 octobre 1954, pris en application de l'article 70 du code de l'urbanisme et de l'habitation et de l'article 22 du décret du 21 juin 1945, modifié par le décret du 23 mars 1946, relatif aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées, est ordonnée la modification du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Poix (Somme).

Cette modification aura pour objet de réserver les terrains nécessaires à la création d'un groupe scolaire, rue du Docteur-Barbier, d'une caserne de gendarmerie au croisement des R. N. nos 1 et 29 et d'un terrain de sport sur l'hippodrome.

Le projet modificatif sera instruit et approuvé dans les conditions fixées aux articles 37 à 41 du code de l'urbanisme et de l'habitation et au décret du 13 mai 1918 portant règlement d'administration publique relatif à l'instruction des projets d'aménagement.

Les mesures de sauvegarde qui font l'objet des articles 20 à 26 du code de l'urbanisme et de l'habitation sont remises en vigueur sur la partie du territoire de la commune de Poix intéressée par la modification précitée.

Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 19 août 1953 ordonnant la modification du projet de reconstruction et d'aménagement de Poix.

Prise en considération d'un projet d'aménagement de commune.

Par arrêté du ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction en date du 11 octobre 1954, est pris en considération le projet d'aménagement de la commune de Bar-sur-Aube (Aube).

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 54-1038 du 19 octobre 1954 portant assimilation en vue de la revision des pensions de certains emplois des postes, télégraphes et téléphones.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction, du secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraites et notamment son article 26;

Vu l'article 61 de la loi du 20 septembre 1948 et l'article 20 du décret du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires relevant du régime général des retraites, modifié par le décret du 14 avril 1949;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions de l'article 26 du code des pensions civiles et militaires de retraites et de la loi du 20 septembre 1948, les assimilations des emplois et classes ou grades et échelons supprimés ou ayant fait l'objet de modification de structure et d'appellation des postes, télégraphes et téléphones sont établies conformément aux tableaux de correspondance annexés au présent décret.

Art. 2. — Outre les durées d'ancienneté prévues par les tableaux de correspondance ci-annexés, les intéressés doivent justifier remplir les conditions prévues par l'article 26, 1er alinéa, du code des pensions civiles et militaires de retraites.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction, le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction,
JACQUES CHABAN-DELMAS.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,
ANDRÉ BARDON.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Tableau annexé au décret n° 54-1038 du 19 octobre 1954 portant assimilation en vue de la revision des pensions de certains emplois des postes, télégraphes et téléphones.

EMPLOI DANS LEQUEL L'AGENT A ÉTÉ RETRAITÉ	ÉPOQUE DE L'ADMISSION A LA RETRAITE et, éventuellement situation à cette époque.	CATÉGORIE ET ÉCHELON D'ASSIMILATION au 1er janvier 1950
	HORS SÉRIE	
Receveur principal hors classe de la Seine, receveur principal de classe exceptionnelle de la Seine.	Retraité entre le 30 septembre 1939 et le 1er janvier 1943.	Receveur hors série, 1er échelon.
	Retraité entre le 31 décembre 1942 et le 1er juillet 1943.	
	Au traitement de 50.000 F.....	Receveur hors série, 2e échelon.
	Au traitement de 55.000 F.....	Receveur hors série, 2e échelon.
	Au traitement de 60.000 F.....	Receveur hors série, 1er échelon.
Receveur principal de classe exceptionnelle de la Seine.	Retraité entre le 30 juin 1943 et le 1er février 1945:	
	Au traitement de 60.000 F.....	Receveur hors série, 3e échelon.
	Au traitement de 65.000 F.....	Receveur hors série, 2e échelon.
	Au traitement de 70.000 F.....	Receveur hors série, 1er échelon.
Receveur principal de classe exceptionnelle de la Seine.	Retraité entre le 31 janvier 1948:	
	Au traitement de 180.000 F.....	Receveur hors série, 3e échelon.
	Au traitement de 195.000 F.....	Receveur hors série, 2e échelon.
	Au traitement de 210.000 F.....	Receveur hors série, 1er échelon.
Receveur hors série, chef de centre hors série.	Retraité à partir du 1er janvier 1943:	
	Au 3e échelon.....	Receveur hors série ou chef de centre hors série, 3e échelon.
	Au 2e échelon.....	Receveur hors série ou chef de centre hors série, 2e échelon.
	Au 1er échelon.....	Receveur hors série ou chef de centre hors série, 1er échelon.

EMPLOI DANS LEQUEL L'AGENT A ÉTÉ RETRAITÉ	ÉPOQUE DE L'ADMISSION A LA RETRAITE et, éventuellement, situation à cette époque.	CATÉGORIE ET ÉCHELON D'ASSIMILATION au 1er janvier 1950.
	CLASSE EXCEPTIONNELLE	
Chef de centre de classe exceptionnelle, receveur de classe exceptionnelle.	Retraité entre le 31 décembre 1942 et le 1er juillet 1943:	
	Au traitement de 45.000 F.....	Chef de centre de classe exceptionnelle ou receveur de classe exceptionnelle, 3e échelon.
	Au traitement de 50.000 F.....	Chef de centre de classe exceptionnelle ou receveur de classe exceptionnelle, 2e échelon.
	Au traitement de 55.000 F.....	Chef de centre de classe exceptionnelle ou receveur de classe exceptionnelle, 1er échelon.
Chef de centre de classe exceptionnelle....	Retraité entre le 30 juin 1943 et le 1er février 1945:	
	Au traitement de 55.000 F.....	Chef de centre de classe exceptionnelle ou receveur de classe exceptionnelle, 3e échelon.
	Au traitement de 60.000 F.....	Chef de centre de classe exceptionnelle ou receveur de classe exceptionnelle, 2e échelon.
	Au traitement de 65.000 F.....	Chef de centre de classe exceptionnelle ou receveur de classe exceptionnelle, 1er échelon.
Chef de centre de classe exceptionnelle, receveur de classe exceptionnelle.	Retraité entre le 31 janvier 1945 et le 1er janvier 1948:	
	Au traitement de 165.000 F.....	Chef de centre de classe exceptionnelle ou receveur de classe exceptionnelle, 3e échelon.
	Au traitement de 180.000 F.....	Chef de centre de classe exceptionnelle ou receveur de classe exceptionnelle, 2e échelon.
	Au traitement de 195.000 F.....	Chef de centre de classe exceptionnelle ou receveur de classe exceptionnelle, 1er échelon.
Chef de centre de classe exceptionnelle, receveur de classe exceptionnelle.	Retraité à partir du 1er janvier 1948:	
	Au 3e échelon.....	Chef de centre de classe exceptionnelle ou receveur de classe exceptionnelle, 3e échelon.
	Au 2e échelon.....	Chef de centre de classe exceptionnelle ou receveur de classe exceptionnelle, 2e échelon.
	Au 1er échelon.....	Chef de centre de classe exceptionnelle ou receveur de classe exceptionnelle, 1er échelon.
	HORS CLASSE	
Comptable centralisateur régional (Paris), chef de bureau central chèques postaux hors classe, chef de bureau central téléphonique hors classe, chef de bureau central télégraphique hors classe, receveur hors classe.	Retraité entre le 30 septembre 1930 et le 1er janvier 1943.	Chef de centre hors classe ou receveur hors classe, 1er échelon (1).
Chef de centre hors classe, receveur hors classe.	Retraité entre le 31 décembre 1942 et le 1er juillet 1943:	
Chef de centre hors classe, receveur hors classe.	Retraité entre le 30 juin 1943 et le 1er février 1945:	
	Au traitement de 40.000 F depuis moins de 14 mois.	Chef de centre hors classe ou receveur hors classe, 3e échelon.
	Au traitement de 40.000 F depuis au moins 14 mois.	
	Au traitement de 45.000 F.....	Chef de centre hors classe ou receveur hors classe, 2e échelon.
	Au traitement de 50.000 F depuis moins de 9 mois.	
	Au traitement de 50 000 F depuis au moins 9 mois.	Chef de centre hors classe ou receveur hors classe, 1er échelon (1).
	Au traitement de 55.000 F ou de 60.000 F.	
Chef de centre hors classe, receveur hors classe.	Retraité entre le 31 janvier 1945 et le 1er janvier 1948 :	
	Au traitement de 120.000 F.....	Chef de centre hors classe ou receveur hors classe, 3e échelon.
	Au traitement de 135.000 F ou de 150.000 F.	Chef de centre hors classe ou receveur hors classe, 2e échelon.
	Au traitement de 168.000 F ou de 180.000 F.	Chef de centre hors classe ou receveur hors classe, 1er échelon (1).
Chef de centre hors classe, receveur hors classe.	Retraité entre le 31 décembre 1947 et le 1er janvier 1950:	
	Au 5e échelon.....	Chef de centre hors classe ou receveur hors classe, 3e échelon.
	Au 4e ou au 3e échelon.....	Chef de centre hors classe ou receveur hors classe, 2e échelon.
	Au 2e ou au 1er échelon.....	Chef de centre hors classe ou receveur hors classe, 1er échelon (1).
Chef de centre hors classe, receveur hors classe.	Retraité à partir du 1er janvier 1950:	
	Au 3e échelon.....	Chef de centre hors classe ou receveur hors classe, 3e échelon.
	Au 2e échelon.....	Chef de centre hors classe ou receveur hors classe, 2e échelon.
	Au 1er échelon.....	Chef de centre hors classe ou receveur hors classe, 1er échelon (1).

(1) Indice 510 au lieu de 500 pour les agents qui ont été précédemment titulaires du grade d'inspecteur principal, de sous-chef de bureau ou d'inspecteur principal des installations électromécaniques.

EMPLOI DANS LEQUEL L'AGENT A ÉTÉ RETRAITÉ	ÉPOQUE DE L'ADMISSION A LA RETRAITE et, éventuellement, situation à cette époque.	CATÉGORIE ET ÉCHELON D'ASSIMILATION au 1er janvier 1950.
	1re CLASSE	
Comptable centralisateur régional des départements, chef de bureau de tri de 1re classe, chef de bureau central des chèques postaux de 1re classe, caissier comptable de 1re classe, chef de bureau central téléphonique de 1re classe, chef de bureau central télégraphique de 1re classe, receveur de 1re classe.	Retraité entre le 30 septembre 1939 et le 1er janvier 1943.	Chef de centre de 1re classe ou receveur de 1re classe, 1er échelon (1).
Chef de centre de 1re classe, receveur de 1re classe.	Retraité entre le 31 décembre 1942 et le 1er juillet 1943.	Chef de centre de 1re classe ou receveur de 1re classe, 1er échelon (1).
Chef de centre de 1re classe, receveur de 1re classe.	Retraité entre le 30 juin 1943 et le 1er février 1945: Au traitement de 33.000 F depuis moins de 18 mois.	Chef de centre de 1re classe ou receveur de 1re classe, 3e échelon (1).
	Au traitement de 38.000 F depuis au moins 18 mois. Au traitement de 41.000 F depuis moins de 16 mois.	Chef de centre de 1re classe ou receveur de 1re classe, 2e échelon (1).
	Au traitement de 41.000 F depuis au moins 16 mois. Au traitement de 44.000 F, de 48.000 F, de 52.000 F ou de 56.000 F.	Chef de centre de 1re classe ou receveur de 1re classe, 1er échelon (1).
Chef de centre de 1re classe, receveur de 1re classe.	Retraité entre le 31 janvier 1945 et le 1er janvier 1948: Au traitement de 114.000 F.....	Chef de centre de 1re classe ou receveur de 1re classe, 3e échelon (1).
	Au traitement de 120.000 F ou de 126.000 F.	Chef de centre de 1re classe ou receveur de 1re classe, 2e échelon (1).
	Au traitement de 135.000 F, de 150.000 F ou de 168.000 F.	Chef de centre de 1re classe ou receveur de 1re classe, 1er échelon (1).
Chef de centre de 1re classe, receveur de 1re classe.	Retraité entre le 31 décembre 1947 et le 1er janvier 1950: Au 6e échelon.....	Chef de centre de 1re classe ou receveur de 1re classe, 3e échelon (1).
	Au 5e ou au 4e échelon.....	Chef de centre de 1re classe ou receveur de 1re classe, 2e échelon (1).
	Au 3e, au 2e ou au 1er échelon.....	Chef de centre de 1re classe, ou receveur de 1re classe, 1er échelon (1).
Chef de centre de 1re classe, receveur de 1re classe.	Retraité à partir du 1er janvier 1950: Au 3e échelon.....	Chef de centre de 1re classe ou receveur de 1re classe, 3e échelon (1).
	Au 2e échelon.....	Chef de centre de 1re classe ou receveur de 1re classe, 2e échelon (1).
	Au 1er échelon.....	Chef de centre de 1re classe ou receveur de 1re classe, 1er échelon (1).
	2e CLASSE	
Chef de bureau de tri de 2e classe, chef de centre et de contrôle de 2e classe, chef de bureau central de chèques postaux de 2e classe, chef de bureau central téléphonique de 2e classe, chef de bureau central télégraphique de 2e classe, chef de bureau central radiotélégraphique de 2e classe, receveur de 2e classe.	Retraité entre le 30 septembre 1939 et le 1er janvier 1943 au traitement de 30.000 F, 35.000 F ou 39.000 F.	Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe, 1er échelon (1).
Chef de centre de 2e classe, receveur de 2e classe.	Retraité entre le 31 décembre 1942 et le 1er juillet 1943: Au traitement de 33.000 F depuis moins de 9 mois 10 jours.	Chef de centre de 2e classe, receveur de 2e classe, 4e échelon (1).
	Au traitement de 33.000 F depuis au moins 9 mois 10 jours et depuis moins de 11 mois.	Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe, 3e échelon (1).
	Au traitement de 33.000 F depuis au moins 11 mois. Au traitement de 36.000 F depuis moins de 5 mois.	Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe, 2 échelon (1).
	Au traitement de 36.000 F depuis au moins 5 mois. Au traitement de 39.000 F ou de 42.000 F.	Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe, 1er échelon (1).
Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe.	Retraité entre le 30 juin 1943 et le 1er février 1945: Au traitement de 40.000 F depuis moins de 16 mois.	Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe, 4e échelon (1).
	Au traitement de 40.000 F depuis au moins 16 mois. Au traitement de 43.000 F.....	Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe, 3e échelon (1). Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe, 2e échelon (1).
	Au traitement de 46.000 F ou de 50.000 F.	Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe, 1er échelon (1).

(1) Les fonctionnaires issus du grade d'inspecteur principal, d'inspecteur principal des installations électro-mécaniques ou de sous-chef du bureau, et nommés à l'emploi de receveur ou de chef de centre avant le 10 juillet 1948, recevront l'échelon correspondant à la situation qu'ils auraient s'ils avaient poursuivi leur carrière dans l'emploi d'inspecteur principal.

EMPLOI DANS LEQUEL L'AGENT A ÉTÉ RETRAITÉ	ÉPOQUE DE L'ADMISSION A LA RETRAITE et, éventuellement, situation à cette époque.	CATÉGORIE ET ÉCHELON D'ASSIMILATION au 1er janvier 1950.
Chef de centre de 2e classe, receveur de 2e classe.	Retraité entre le 31 janvier 1945 et le 1er janvier 1948:	
	Au traitement moyen de 120.000 F.....	Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe, 4e échelon (1).
	Au traitement de 126.000 F.....	Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe, 3e échelon (1).
	Au traitement de 135.000 F.....	Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe, 2e échelon (1).
	Au traitement de 150.000 F.....	Chef de centre de 2e classe, 1er échelon (1).
Chef de centre de 2e classe, receveur de 2e classe.	Retraité à partir du 1er janvier 1948:	
	Au 4e échelon.....	Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe, 4e échelon (1).
	Au 3e échelon.....	Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe, 3e échelon (1).
	Au 2e échelon.....	Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe, 2e échelon (1).
	Au 1er échelon.....	Chef de centre de 2e classe ou receveur de 2e classe, 1er échelon (1).
	3e CLASSE	
Chef de bureau de tri de 3e classe, chef de centre de contrôle de 3e classe, chef de bureau central des chèques postaux de 3e classe, caissiers comptables des chèques postaux de 3e classe, chef de bureau central téléphonique de 3e classe, chef de bureau central télégraphique de 3e classe, chef de bureau central radioélectrique de 3e classe, receveur de 3e classe.	Retraité entre le 30 septembre 1939 et le 1er janvier 1943:	
	Au traitement de 24.000 F	Chef de centre de 2e classe ou receveur de 3e classe, 4e échelon.
	Au traitement de 27.000 F	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 30.000 F	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 35.000 F	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 1er échelon.
Chef de centre de 3e classe, receveur de 3e classe.	Retraité entre le 31 décembre 1942 et le 1er juillet 1943:	
	Au traitement de 30.000 F	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 4e échelon.
	Au traitement de 33.000 F	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 36.000 F	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 39.000 F	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 1er échelon.
Chef de centre de 3e classe, receveur de 3e classe.	Retraité entre le 30 juin 1943 et le 1er février 1945:	
	Au traitement de 35.000 F	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 4e échelon.
	Au traitement de 39.000 F	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 42.000 F	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 45.000 F	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 1er échelon.
Chef de centre de 3e classe, receveur de 3e classe.	Retraité entre le 31 janvier 1945 et le 1er janvier 1948:	
	Au traitement de 105.000 F	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 4e échelon.
	Au traitement de 117.000 F	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 126.000 F	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 135.000 F	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 1er échelon.
Chef de centre de 3e classe, receveur de 3e classe.	Retraité à partir du 1er janvier 1948:	
	Au 4e échelon.....	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 4e échelon.
	Au 3e échelon.....	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 3e échelon.
	Au 2e échelon.....	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 2e échelon.
	Au 1er échelon.....	Chef de centre de 3e classe ou receveur de 3e classe, 1er échelon.
	4e CLASSE	
Chef de bureau de tri de 4e classe, chef de bureau central radioélectrique de 4e classe, receveur de 4e classe.	Retraité entre le 30 septembre 1939 et le 1er janvier 1943:	
	Au traitement de 18.500 F depuis moins de 17 mois.	Chef de centre de 4e classe ou receveur de 4e classe, 5e échelon.
	Au traitement de 18.500 F depuis au moins 17 mois.	Chef de centre de 4e classe ou receveur de 4e classe, 4e échelon.
	Au traitement de 21.500 F depuis moins de 5 mois.	
	Au traitement de 21.500 F depuis au moins 5 mois.	Chef de centre de 4e classe ou receveur de 4e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 24.500 F ou de 27.500 F.	Chef de centre de 4e classe ou receveur de 4e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 31.000 F	Chef de centre de 4e classe ou receveur de 4e classe, 1er échelon.

(1) Les fonctionnaires issus du grade d'inspecteur principal, d'inspecteur principal des installations électromécaniques ou de sous-chef de bureau, et nommés à l'emploi de receveur ou de chef de centre avant le 10 juillet 1948, recevront l'échelon correspondant à la situation qu'ils auraient s'ils avaient poursuivi leur carrière dans l'emploi d'inspecteur principal.

EMPLOI DANS LEQUEL L'AGENT A ÉTÉ RETRAITÉ	ÉPOQUE DE L'ADMISSION A LA RETRAITE et, éventuellement, situation à cette époque.	CATÉGORIE ET ÉCHELON D'ASSIMILATION au 1er janvier 1950
Chef de centre de 1e classe, receveur de 4e classe.	Retraité entre le 31 décembre 1942 et le 1er juillet 1943:	
	Au traitement de 23.000 F	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 5e échelon.
	Au traitement de 26.000 F depuis moins de 17 mois.	
	Au traitement de 26.000 F depuis au moins 17 mois.	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 4e échelon.
	Au traitement de 30.000 F depuis moins de 5 mois.	
	Au traitement de 30.000 F depuis au moins 5 mois.	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 33.000 F	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 36.000 F	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 1er échelon.
Chef de centre de 1e classe, receveur de 4e classe.	Retraité entre le 30 juin 1943 et le 1er février 1945:	
	Au traitement de 30.000 F	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 5e échelon.
	Au traitement de 33.000 F	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 4e échelon.
	Au traitement de 36.000 F	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 39.000 F	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 42.000 F	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 1er échelon.
Chef de centre de 1e classe, receveur de 4e classe.	Retraité entre le 31 janvier 1945 et le 1er janvier 1948:	
	Au traitement de 90.000 F	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 5e échelon.
	Au traitement de 93.000 F	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 4e échelon.
	Au traitement de 108.000 F	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 117.000 F	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 126.000 F	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 1er échelon.
Chef de centre de 1e classe, receveur de 4e classe.	Retraité à partir du 1er janvier 1948:	
	Au 5e échelon	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 5e échelon.
	Au 4e échelon	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 4e échelon.
	Au 3e échelon	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 3e échelon.
	Au 2e échelon	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 2e échelon.
	Au 1er échelon	Chef de centre de 1e classe ou receveur de 4e classe, 1er échelon.
	5e CLASSE	
Receveur de 5e classe	Retraité entre le 30 septembre 1930 et le 1er janvier 1943:	
	Au traitement de 17.100 F depuis moins de 10 mois 20 jours.	Receveur de 5e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 17.100 F depuis au moins 10 mois 20 jours.	
	Au traitement de 18.500 F ou de 20.000 F.	Receveur de 5e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 21.500 F depuis moins de 1 an.	
	Au traitement de 21.500 F depuis au moins 1 an.	Receveur de 5e classe, 1er échelon.
	Au traitement de 23.500 F	
Receveur de 5e classe	Retraité entre le 31 décembre 1942 et le 1er juillet 1943:	
	Au traitement de 17.000 F depuis moins de 8 mois.	Receveur de 5e classe, 6e échelon.
	Au traitement de 17.000 F depuis au moins 8 mois.	
	Au traitement de 19.000 F depuis moins de 16 mois.	Receveur de 5e classe, 5e échelon.
	Au traitement de 19.000 F depuis au moins 16 mois.	
	Au traitement de 21.000 F depuis moins de 8 mois.	Receveur de 5e classe, 4e échelon.
	Au traitement de 21.000 F depuis au moins 8 mois et depuis moins de 20 mois.	Receveur de 5e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 21.000 F depuis au moins 20 mois.	
	Au traitement de 24.000 F	Receveur de 5e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 27.000 F	Receveur de 5e classe, 1er échelon.
Receveur de 5e classe	Retraité entre le 30 juin 1943 et le 1er février 1945:	
	Au traitement de 22.000 F	Receveur de 5e classe, 6e échelon.
	Au traitement de 24.000 F	Receveur de 5e classe, 5e échelon.
	Au traitement de 26.000 F	Receveur de 5e classe, 4e échelon.
	Au traitement de 28.000 F	Receveur de 5e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 30.000 F	Receveur de 5e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 32.000 F	Receveur de 5e classe, 1er échelon.

EMPLOI DANS LEQUEL L'AGENT A ÉTÉ RETRAITÉ	ÉPOQUE DE L'ADMISSION A LA RETRAITE et, éventuellement, situation à cette époque.	CATÉGORIE ET ÉCHELON D'ASSIMILATION au 1er janvier 1956.
Receveur de 5e classe.....	Retraité entre le 31 janvier 1945 et le 1er janvier 1948:	
	Au traitement de 66.000 F.....	Receveur de 5e classe, 6e échelon.
	Au traitement de 72.000 F.....	Receveur de 5e classe, 5e échelon.
	Au traitement de 78.000 F.....	Receveur de 5e classe, 4e échelon.
	Au traitement de 84.000 F.....	Receveur de 5e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 90.660 F.....	Receveur de 5e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 96.000 F.....	Receveur de 5e classe, 1er échelon.
Receveur de 5e classe.....	Retraité à partir du 1er janvier 1948:	
	Au 6e échelon.....	Receveur de 5e classe, 6e échelon.
	Au 5e échelon.....	Receveur de 5e classe, 5e échelon.
	Au 4e échelon.....	Receveur de 5e classe, 4e échelon.
	Au 3e échelon.....	Receveur de 5e classe, 3e échelon.
	Au 2e échelon.....	Receveur de 5e classe, 2e échelon.
	Au 1er échelon.....	Receveur de 5e classe, 1er échelon.
	6e CLASSE	
Receveur de 6e classe.....	Retraité entre le 30 septembre 1950 1er janvier 1953:	
	Au traitement de 11.750 F depuis moins de 1 an 3 mois 15 jours.	Receveur de 6e classe, 1e échelon.
	Au traitement de 11.750 F depuis au moins 1 an 3 mois 15 jours. Au traitement de 13.000 F depuis moins de 9 mois	Receveur de 6e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 13.000 F depuis au moins 9 mois. Au traitement de 14.350 F depuis moins de 1 an 9 mois 20 jours.	Receveur de 6e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 14.350 F depuis au moins 1 an 9 mois 20 jours.	Receveur de 6e classe, 1er échelon.
	Au traitement de 15.700 F, 17.100 F, 18.500 F ou de 20.650 F.	Receveur de 6e classe, 1er échelon.
Receveur de 6e classe.....	Retraité entre le 31 décembre 1942 et le 1er juillet 1943:	
	Au traitement de 12.000 F.....	Receveur de 6e classe, 5e échelon.
	Au traitement de 13.000 F, de 14.000 F ou de 15.000 F.	Receveur de 6e classe, 4e échelon.
	Au traitement de 16.000 F.....	
	Au traitement de 17.000 F depuis moins de 12 mois.....	Receveur de 6e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 17.000 F depuis au moins 12 mois.	Receveur de 6e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 19.000 F depuis moins de 24 mois.	Receveur de 6e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 19.000 F depuis au moins 24 mois ..... Au traitement de 21.000 F ou de 24.000 F.	Receveur de 6e classe, 1er échelon.
Receveur de 6e classe.....	Retraité entre le 30 juin 1943 et le 1er février 1945:	
	Au traitement de 14.000 F.....	Receveur de 6e classe, 8e échelon.
	Au traitement de 15.000 F.....	Receveur de 6e classe, 7e échelon.
	Au traitement de 16.000 F.....	Receveur de 6e classe, 6e échelon.
	Au traitement de 17.000 F ou de 18.000 F.	Receveur de 6e classe, 5e échelon.
	Au traitement de 19.000 F ou de 20.000 F.	Receveur de 6e classe, 4e échelon.
	Au traitement de 22.000 F.....	Receveur de 6e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 24.000 F.....	Receveur de 6e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 26.000 F ou de 28.000 F.	Receveur de 6e classe, 1er échelon.
Receveur de 6e classe.....	Retraité entre le 31 janvier 1945 et le 1er janvier 1948:	
	Au traitement de 42.000 F.....	Receveur de 6e classe, 8e échelon.
	Au traitement de 45.000 F.....	Receveur de 6e classe, 7e échelon.
	Au traitement de 48.000 F.....	Receveur de 6e classe, 6e échelon.
	Au traitement de 51.000 F ou de 54.000 F.	Receveur de 6e classe, 5e échelon.
	Au traitement de 57.000 F ou de 60.000 F.	Receveur de 6e classe, 4e échelon.
	Au traitement de 66.000 F.....	Receveur de 6e classe, 3e échelon.
	Au traitement de 72.000 F.....	Receveur de 6e classe, 2e échelon.
	Au traitement de 78.000 F ou de 84.000 F.	Receveur de 6e classe, 1er échelon.
Receveur de 6e classe.....	Retraité entre le 31 décembre 1947 et le 1er janvier 1950:	
	Au 11e échelon.....	Receveur de 6e classe, 8e échelon.
	Au 10e échelon.....	Receveur de 6e classe, 7e échelon.
	Au 9e échelon.....	Receveur de 6e classe, 6e échelon.
	Au 8e échelon ou au 7e échelon.....	Receveur de 6e classe, 5e échelon.
	Au 6e échelon ou au 5e échelon.....	Receveur de 6e classe, 4e échelon.
	Au 4e échelon.....	Receveur de 6e classe, 3e échelon.
	Au 3e échelon.....	Receveur de 6e classe, 2e échelon.
	Au 2e ou au 1er échelon.....	Receveur de 6e classe, 1er échelon.
Receveur de 6e classe.....	Retraité à partir du 1er janvier 1950:	
	Au 8e échelon.....	Receveur de 6e classe, 8e échelon.
	Au 7e échelon.....	Receveur de 6e classe, 7e échelon.
	Au 6e échelon.....	Receveur de 6e classe, 6e échelon.
	Au 5e échelon.....	Receveur de 6e classe, 5e échelon.
	Au 4e échelon.....	Receveur de 6e classe, 4e échelon.
	Au 3e échelon.....	Receveur de 6e classe, 3e échelon.
	Au 2e échelon.....	Receveur de 6e classe, 2e échelon.
	Au 1er échelon.....	Receveur de 6e classe, 1er échelon.

Services extérieurs.

Par arrêté du 8 octobre 1954, a été mise, à compter du 1er novembre 1954, à la disposition du ministère des affaires marocaines et tunisiennes pour le service de l'office tunisien des postes, télégraphes et téléphones: Mme Chenin, agent d'exploitation.

Par arrêtés du 13 octobre 1954:

M. Secouet, ingénieur en chef des télécommunications, a été chargé de la direction régionale des télécommunications de Bordeaux.

A été nommé receveur de classe exceptionnelle à Abbeville et titularisé dans le grade correspondant: M. Thomas, chef de centre de classe exceptionnelle à Paris-Chèques postaux.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, sur demande:

A compter du 16 décembre 1954: M. Comte, chef de section principal à Angers-Central télégraphique et téléphonique.

A compter du 1er février 1955: M. Foulquier, chef de section principal à Paris-Ligne du Nord.

A été mise, à compter du 16 octobre 1954, à la disposition du ministère des affaires marocaines et tunisiennes pour le service de l'office tunisien des postes, télégraphes et téléphones: Mme Ferbours, agent d'exploitation.

A été reportée du 16 septembre 1954 au 10 octobre 1954 la date de mise à la disposition du ministère des affaires marocaines et tunisiennes pour le service de l'office tunisien des postes, télégraphes et téléphones de M. About, agent d'exploitation.

A été réintégré, à compter du 16 octobre 1954: M. Roussel, agent d'exploitation, précédemment détaché au titre des articles 99 (§ 3) et 102 de la loi du 19 octobre 1946 auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) pour le service de la poste aux armées.

Par arrêtés du 14 octobre 1954:

Ont été nommés receveurs de 1re classe et titularisés dans le grade correspondant:

A Arpajon: M. Bedout, inspecteur principal à Alençon.
A Chagny: M. Bellordre, receveur de 2e classe à Sancerre.
A Beaumont-sur-Oise: M. Cardinale, receveur de 2e classe à Basse-Terre.

Ont été nommés receveurs de 2e classe, titularisés dans le grade correspondant et maintenus en cette qualité à la disposition du ministère des affaires marocaines et tunisiennes pour le service de l'office tunisien des postes, télégraphes et téléphones, les receveurs de 3e classe désignés ci-après:

M. Ives, de Souk-el-Arba.
M. Fabre, de Gafsa (muté à Kerrata).
M. Bosch, de la Marsa.

Ont été nommés receveurs de 2e classe et titularisés dans le grade correspondant:

A Aubigny-sur-Nère: M. Guinot, chef de section à Cognac.
A Corte: M. Cousin, inspecteur rédacteur à Tarbes.
A Bonneval: M. Giraud, receveur de 3e classe à Etrepagny.
A Montréjeau: M. Daumas, chef de section à Paris-113.
A Lesparre-Médoc: M. Dages, receveur de 3e classe à Roquefort.
A Poligny: M. Jacquemard, receveur de 3e classe à Saint-Amour.
A Fumel: M. Hérisson, receveur de 3e classe à Gimont.
A l'Hôpital: M. Gauthé, receveur de 3e classe à Bains-les-Bains.
A Decize: M. Rivaud, receveur de 3e classe à Suippes.
A Château-Chinon: M. Ducrot, chef de section à Langres.
A Ambert: M. Feneyrol, chef de section à Issoire.
A Lannemezan: M. Pechcontal, receveur de 3e classe à Gramat.
A Forges-les-Eaux: M. Albiges, receveur de 3e classe au Tréport.
A Houdan: M. Chambon, chef de section à Alençon.
A Istres: M. Rougé, receveur de 3e classe.
A Gaillon: M. Marthon, receveur de 3e classe.
A Saint-Chély-d'Apcher: M. Porte, receveur de 3e classe.
A Bavay: M. Larivière, receveur de 3e classe.
A Cambo-les-Bains: M. Tarrit, receveur de 3e classe.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, pour limite d'âge:

A compter du 3 février 1955: M. Espargillière, chef de section principal à Paris-Ligne du Nord.
A compter du 25 mars 1955: M. Bouquerod, receveur hors classe à Provins.
A compter du 5 mars 1955: M. Humblot, receveur hors classe à Sceaux.
A compter du 22 mars 1955: M. Patat, receveur hors classe à Paris-81.

Il a été mis fin, à compter du 10 octobre 1954, au détachement auprès du secrétariat d'Etat à la France d'outre-mer de Mme Fleury, agent d'exploitation.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 19 octobre 1954 autorisant la chambre de commerce de Toulon à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce;

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce et notamment l'article 23;

Vu l'avis du ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction en date du 27 août 1954,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Toulon est autorisée à contracter un emprunt de vingt-six millions de francs en vue du financement de la dépense afférente aux travaux d'équipement des quais du port qu'elle administre dans cette ville.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen des recettes d'exploitation de l'outillage public dont l'assemblée consulaire est concessionnaire au port de Toulon.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1954. PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
HENRI ULVER.

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 13 août 1953 agréant, pour être employés dans les mines grisouteuses les « moteurs types C 280 x et y », construits par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), la notice descriptive et le plan 31183, joints au présent arrêté, définissant les façons dont peut être montée la tôle porte-bornes.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 3 janvier 1952 agréant, pour être employés dans les mines grisouteuses les « moteurs types MV 180 x et y — MVT 180 x et y », construits par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), la notice descriptive et le plan 31183, joints au présent arrêté, précisant les façons dont peut être montée la tôle porte-bornes.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 3 janvier 1952 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954, sont agréés pour être employés dans les mines grisouteuses les « moteurs types G 125 a et G 125 b », construits par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre:

L'arbre moteur et son logement dans les paliers;
L'axe des boutons-poussoirs et leur logement, s'ils sont munis d'une boîte à boutons,

ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble, prise de courant ou d'obturation d'un type agréé, faisant avec la boîte à bornes un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celle-ci;

3° S'ils ne sont pas équipés d'une boîte à bornes, conforme à celle représentée sur le plan 31007 *b*, ils devront être équipés d'une boîte à bornes d'un type agréé, faisant avec la carcasse un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celle-ci.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur type N.b.m. », construit par la société Ateliers de constructions électriques de Lagny, 11, rue Delambre, à Lagny (Seine-et-Marne).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leurs carters, ou chacun des éléments de ceux-ci, devront avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous les pressions de:

3 hpz pour la carcasse;
6 hpz pour la boîte à bornes.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre et son logement dans le palier, côté accouplement, ne dépasse pas 0,5 mm.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur type N W G 225 b », construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort.

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 3 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0, 5 mm;

2° Ils seront équipés de dispositifs de raccordement d'un type agréé, faisant avec le carter de la boîte à bornes un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 9 février 1952 agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « moteur type MVT 212 x », construit par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy, la notice descriptive et le plan 31483, joints au présent arrêté, définissant les façons dont peut être montée la tôle porte-bornes.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 9 février 1952 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « coffret type 3 L CV », construit par la société anonyme L'Appareillage électrique industriel Ch. Cheveau et Cie, 96, avenue Victor-Hugo, à Dijon (Côte-d'Or).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes.

1° La différence de diamètre entre les différents axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Lorsque ce coffret contiendra de l'appareillage électrique tel que: contacteurs, coupe-circuits, relais, etc., il devra être placé à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur (ou de tout autre organe de coupure tel que prise de courant, etc.); une plaque indicatrice, très apparente, placée sur le coffret devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant sur ce sectionneur avant de l'ouvrir.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses l' « entrée de câble souple type CS 3f », construite par la Société d'usinage de matériel électrique, 26-28, rue Gambetta, à Boulogne-Billancourt (Seine).

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur Breuer dvD 190 », construit par les Etablissements Carl Breuer Succ., à Bochum (Allemagne), présenté par la société Korfmann, à Dudweiller (Sarre), au nom des Etablissements Korfmann, à Vitten-Ruhr (Allemagne).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre du moteur et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'une entrée de câble d'un type agréé faisant avec la boîte à bornes un joint d'au moins 12 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celle-ci.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses l' « appareillage de contrôle pour circuit de télécommande de sécurité électrique type AC 951 », construit par le Centre d'études et recherches des Charbonnages de France, laboratoire de Verneuil, boîte postale n° 27, à Creil (Oise).

Les mesures au moyen de cet appareillage devront être effectuées en conformité avec les prescriptions du paragraphe 3 de l'article 310 du règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles minéraux solides.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « circuit à électrodes de commande type EC 654 », construit par les Etablissements Merlin et Gérin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Sont seules de sécurité électrique et agréées comme telles les parties du circuit comprises entre:

1° La sortie du pont redresseur et la terre du circuit à sécurité totale type CH 748-1;

2° La sortie du relais de commande et la terre du circuit à sécurité simplifiée type SR 951.

Lorsque le circuit comportera un ou plusieurs dispositifs de mise en marche manuelle, aucune prise de courant (ou prolongateur) ne pourra être utilisée entre l'appareil à commander et l'interrupteur de mise en marche manuelle la plus proche, à moins que cette prise de courant (ou prolongateur) ne possède un dispositif mécanique efficace mettant hors tension ou à l'abri de tout contact accidentel les organes électriques demeurant accessibles après séparation des deux pièces qui la constituent.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « bouchon de semelle type 592-0-19 », construit par les Etablissements Merlin et Gérin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954 sont agréés pour être employés dans les mines grisouteuses les « coffrets à voyants, boutons et relais types T R V 189 A, V A X 189 A, V A L 189 A », construits par la société anonyme Téléphones Le Las, 131, rue de Vaugirard, à Paris (15e).

Les appareils livrés doivent être conformes aux types agréés et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 7 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° S'ils sont équipés de boutons-poussoirs, la différence de diamètre entre l'axe de ces boutons et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « boîte de branchement type B D V 172 A », construite par la société anonyme Téléphones Le Las, 131, rue de Vaugirard, Paris (15e).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé, et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 7 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils sont équipés d'entrées de câble d'un type agréé dont les filets seront en prise sur une longueur d'au moins 17 mm.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954 est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « combiné de signalisation type S. G. V. 188 A », construit par la société anonyme Téléphones Le Las, 131, rue de Vaugirard, à Paris (15e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 8 octobre 1954, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « boîte de raccordement type B R 1 », construite par la Société alsacienne d'installations techniques, 10, avenue du Zornhoff, à Saverne (Bas-Rhin).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 1 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les axes de commande et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés de dispositifs d'entrée de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci;

3° S'ils sont équipés d'une tubulure, le joint au passage du câble dans celle-ci devra être assuré par une coulée de compound d'au moins 25 mm de hauteur.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Echelonnement indiciaire des spécialistes de la télévision.

Le ministre de l'industrie et du commerce, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat, complété par le décret n° 54-851 du 30 août 1954;

Vu le décret n° 54-653 du 11 juin 1954 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les services extérieurs de la radiodiffusion-télévision française d'un corps de spécialistes de la télévision;

Vu le décret n° 54-741 du 3 juillet 1954 relatif aux attributions du ministre de l'industrie et du commerce concernant la radiodiffusion et la télévision,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les indices attachés aux échelons des catégories et spécialités du corps des spécialistes de la télévision visées à l'article 2 du décret n° 54-653 susvisé sont fixés comme suit:

CATÉGORIES	ÉCHELONS	INDICES
1re catégorie	1er échelon	210
	2e échelon	230
	3e échelon	250
	4e échelon	270
	5e échelon	290
	6e échelon	310
	7e échelon	330
2e catégorie	1er échelon	180
	2e échelon	199
	3e échelon	218
	4e échelon	236
	5e échelon	254
	6e échelon	272
	7e échelon	289
3e catégorie	1er échelon	175
	2e échelon	191
	3e échelon	207
	4e échelon	223
	5e échelon	239
	6e échelon	255
	7e échelon	270
4e catégorie	1er échelon	170
	2e échelon	182
	3e échelon	194
	4e échelon	206
	5e échelon	218
	6e échelon	229
	7e échelon	240
5e catégorie	1er échelon	145
	2e échelon	158
	3e échelon	171
	4e échelon	184
	5e échelon	196
	6e échelon	208
	7e échelon	220
6e catégorie	1er échelon	135
	2e échelon	145
	3e échelon	155
	4e échelon	165
	5e échelon	175
	6e échelon	185
	7e échelon	195

Art. 2. — Le directeur général de la radiodiffusion-télévision française est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1954.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ-LOUIS MARTIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER CORTZE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Services extérieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 octobre 1954: page 9563, 2e colonne, 6e ligne, au lieu de: « M. Ligueiet (Marcel), commis des services extérieurs, 3e échelon, du ministère de l'industrie et du commerce, est détaché pour une nouvelle période de cinq ans auprès du ministère du logement et de la reconstruction », lire: « pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1er juillet 1954 ».

Service des mines.

Par arrêté en date du 13 octobre 1954, la mise en disponibilité de M. Coche (Lucien), ingénieur en chef des mines, pour apporter son concours à la Société générale d'exploitations industrielles, est renouvelée pour cinq ans à compter du 1er avril 1954.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Services vétérinaires.

Par arrêté du 13 octobre 1954, la démission de M. Train (Gaston), vétérinaire sanitaire d'Etat à la direction des services vétérinaires du Morbihan, est acceptée à dater du 1er octobre 1954.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 8 octobre 1954 approuvant la délibération n° 38/54 du Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française, en date du 9 juin 1954, modifiant l'article 91 du code des douanes de l'Afrique équatoriale française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 6 de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer et l'article 7 du décret du 2 juillet 1928 modifié par le décret du 12 juin 1931;

Vu la délibération du Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française en date du 9 juin 1954;

Vu les avis conformes du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'agriculture,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération du Grand Conseil de l'Afrique équatoriale française, en date du 9 juin 1954, modifiant l'article 91 du code des douanes de l'Afrique équatoriale française.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 8 octobre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
ROBERT BURON.

Nouveaux indices de certains fonctionnaires du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, bénéficiaires de la classe exceptionnelle ou de l'échelon fonctionnel prévus par le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948.

Le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat, relevant du régime général des retraites, modifié et complété par le décret n° 49-508 du 14 avril 1949;

Vu le décret n° 54-356 du 23 mars 1954 portant règlement d'administration publique pour la fixation des conditions d'accès de certains fonctionnaires du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer aux classes exceptionnelles et aux échelons fonctionnels prévus par le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948;

Vu le décret du 24 août 1954 fixant le statut du personnel du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer et les textes qui l'ont modifié,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouveaux indices des fonctionnaires du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, titulaires de l'un des grades énumérés au tableau ci-après, sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 1953:

GRADES	ÉCHELONS	INDICES
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle et ingénieur en chef classés à l'échelon fonctionnel.	2e échelon.....	650
	1er échelon.....	630
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	Echelon unique.	630
Ingénieur de classe exceptionnelle.....	Echelon unique.	450
Contrôleur principal des branches exploitation postale, installations radioélectriques et centraux télégraphiques et téléphoniques, de classe exceptionnelle, chef de poste radioélectricien.	2e échelon.....	360
	1er échelon.....	340
Contrôleur du service des installations et du service des lignes de classe exceptionnelle	Echelon unique.	360

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 septembre 1954.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE MOUSSA.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVERT.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
ROGER DUVEAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
JEAN MASSON.

Admission des licenciés d'enseignement dans le cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 53-1050 du 23 octobre 1953 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel du cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer et à la limite d'âge des fonctionnaires de ce cadre, notamment en ses articles 7 et 13,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les fonctionnaires et agents en exercice dans l'enseignement outre-mer à la date du 1er juillet 1954, titulaires d'une licence d'enseignement, pourront demander à être admis dans le corps des licenciés et certifiés du cadre général. Ceux qui remplissent les conditions prévues à l'article 7 du décret du 23 octobre 1953 susvisé, pour être admis dans le cadre général et qui, au 1er juillet 1954, auront assuré pendant au moins trois ans ou trois années scolaires entières dans un établissement public d'outre-mer un service complet de professeur seront, dans la limite des emplois disponibles et sur rapport favorable de l'inspection générale spécialisée et avis de la commission paritaire, intégrés ou classés comme professeurs du corps des licenciés ou certifiés du cadre général.

Art. 2. — Les fonctionnaires et agents titulaires d'une licence d'enseignement, en service dans l'enseignement outre-mer à la date du 1er juillet 1954 mais qui, à cette date, n'ont pas exercé pendant au moins trois ans ou trois années scolaires entières dans un établissement public d'outre-mer pourront, dans la limite des emplois disponibles et lorsqu'ils auront assuré pendant trois ans consécutifs au moins un service complet de professeur dans un établissement public d'outre-mer, être intégrés ou classés dans le corps des professeurs licenciés ou certifiés du cadre général sur rapport favorable de l'inspection générale spécialisée et avis de la commission paritaire.

Art. 3. — Le directeur du personnel et le directeur de l'enseignement et de la jeunesse du ministère de la France d'outre-mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 octobre 1954.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
GEORGES LAVERGNE.

Le ministre de l'éducation nationale,
Par délégation du ministre:
Le chef de cabinet,
GEORGES MORLOT.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef de cabinet,
GEORGES BEAUCHAMP.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 14 octobre 1954, l'article 2 de l'arrêté du 24 août 1954, paru au *Journal officiel* du 1er septembre 1954, astreignant M. Magnin au remboursement de ses frais d'études, a été rapporté.

Géologues.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 12 octobre 1954, M. Masclanis, géologue de 1e classe de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission en Afrique occidentale française, pendant le mois d'octobre 1954 pour une période de quinze jours environ, en vue de préciser les observations importantes effectuées en 1954 par les géologues de la direction des mines et de la géologie de l'Afrique occidentale française.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 14 octobre 1954, M. Meyer (Jean), inspecteur général du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, chef du service des postes et télécommunications, a été placé dans la position de mission à Madagascar pour une durée maximum de trois mois, à compter du 10 octobre 1954, en vue d'inspecter le service des postes et télécommunications de ce territoire et de donner une solution rapide à des problèmes techniques importants.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 septembre 1954: page 9031, 2e colonne, 11e avant dernière ligne, au lieu de: « en conservant un rappel d'ancienneté pour services militaires de 1 an 5 mois et 2 jours », lire: « en conservant un rappel d'ancienneté pour services militaires de 1 an 3 mois et 15 jours ».

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation des statuts d'une société mutualiste.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 octobre 1954, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise dite Mutuelle du personnel des établissements Jacques Floquet, n° 75-1701, à Courbevoie, 20, avenue du Général-de-Gaulle.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENTS DE SAÔNE-ET-LOIRE ET DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 19 octobre 1954, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Orphelinat départemental de l'enseignement primaire public, n° 71-445, à Mâcon, avec la société mutualiste dite: Mutuelle générale de l'éducation nationale, n° 75-1407, à Paris.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret n° 54-1039 du 19 octobre 1954 modifiant l'article R. 149 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, relatif aux taux des pensions des membres de la défense passive ou de leurs ayants cause.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre, notamment son article 11 relatif à la défense passive;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles R. 147 et R. 149;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article R. 149 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* R. 149. — Les taux de pensions applicables aux bénéficiaires de l'article R. 147 sont fixés compte tenu du tableau d'assimilation annexé au présent chapitre. »

. . . . . .

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er septembre 1954 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
JEAN MASSON.

Le ministre de l'intérieur,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Tableau d'assimilation des grades de la défense passive et des grades militaires en vue du décompte des pensions d'invalidité des agents de la défense passive.

(Annexe au décret n° 54-1039 du 19 octobre 1954.)

GRADE ET FONCTIONS de la défense passive.	GRADE D'ASSIMILATION de la hiérarchie militaire.
Directeur départemental (à l'exception de la Seine).	*a*) Colonel (2e échelon) dans les départements dont la population totale est supérieure à 500.000 habitants ou qui comprennent une ville de 100.000 habitants; *b*) Lieutenant-colonel dans les autres départements (2e échelon).
Directeur départemental adjoint..	Lieutenant-colonel (1er échelon) dans le cas *a* visé ci-dessus. Commandant (1er échelon) dans le cas *b* visé ci-dessus.
Chef de service départemental...	Lieutenant-colonel (1er échelon) dans les villes chefs-lieux de 100.000 habitants. Commandant (1er échelon) dans les villes chefs-lieux de 50.000 à 100.000 habitants. Capitaine (1er échelon) dans les villes chefs-lieux de moins de 50.000 habitants.
Directeur urbain.....	Colonel (1er échelon) dans les villes de 100.000 habitants. Lieutenant-colonel (1er échelon) dans les villes de 50.000 à 100.000 habitants. Commandant (1er échelon) dans les villes de 15.000 à 50.000 habitants. Capitaine (1er échelon) dans les villes de 5.000 à 15.000 habitants (1).
Directeur urbain adjoint.....	Lieutenant-colonel (1er échelon) dans les villes de 100.000 habitants. Commandant (1er échelon) dans les villes de 50.000 à 100.000 habitants. Capitaine (1er échelon) dans les villes de 15.000 à 50.000 habitants. Lieutenant (1er échelon) dans les villes de moins de 15.000 habitants.
Médecin-chef	Lieutenant-colonel (1er échelon) dans les villes de 100.000 habitants. Commandant (1er échelon) dans les villes de 50.000 à 100.000 habitants. Capitaine (1er échelon) dans les villes de moins de 50.000 habitants.
Chef de la défense passive d'un secteur de 50.000 habitants.	Commandant (1er échelon).
Adjoint au chef de secteur de 50.000 habitants, médecin pharmacien, pharmacien-chimiste « Z », ingénieur, architecte, chef de service de la défense passive d'un secteur de 50.000 habitants.	Capitaine (1er échelon).
Chef de la défense passive d'un secteur ou sous-secteur de 10.000 habitants.	Lieutenant (1er échelon).
Chef de sinistre, d'atelier, de groupe d'îlots, interne des hôpitaux d'une ville de faculté titulaire de seize inscriptions.	Sous-lieutenant (1er échelon).
Chef d'îlot, chef de poste gestionnaire d'un poste de secours, étudiant en médecine ou pharmacie ayant huit ou plus de huit inscriptions.	Adjudant.
Etudiant en médecine ou pharmacien ayant moins de huit inscriptions, aide-chimiste, sous-chef d'îlot.	Sergent.
Chef d'équipe, infirmier et infirmière diplômés.	Caporal.
Brancardier, secouriste conducteur, agent de liaison, guetteur, terrassier, mineur, agents divers.	Soldat.
Sapeurs-pompiers	Grades assimilés aux grades militaires correspondants pour le calcul des pensions d'invalidité seulement.

(1) Les personnes appelées à remplir les fonctions de directeur urbain de la défense passive dans les villes de moins de 5.000 habitants sont assimilées aux « directeurs urbains adjoints » dans les villes de moins de 15.000 habitants.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 54-893 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ensemble des dispositions du décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953 relatif à la réforme des lois d'assistance.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 septembre 1954: page 8747, 1re colonne, article 47, 16e ligne à partir de la fin de la 1re colonne, au lieu de: « un médecin directeur ou un directeur administrateur d'un sanatorium public », lire: « un médecin directeur d'un sanatorium public ».

Exploitation de sources d'eau minérale.

Par arrêté en date du 12 octobre 1954, l'arrêté du 4 septembre 1866 autorisant l'exploitation des sources d'eau minérale dénommées « Captage des Bains », « Buvette », « Eamma », situées sur le territoire de la commune de Pierrefonds (Oise), est rapporté.

Création des différentes sections de la commission centrale d'aide sociale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 octobre 1954: page 9572, 1re colonne, article 6, au lieu de: « La commission d'aide sociale statue sur les demandes restant en instance... », lire: « La commission centrale d'aide sociale statue sur les recours restant en instance devant la commission centrale d'assistance et devant la commission supérieure des allocations militaires ».

Nomination des présidents, membres et commissaires du Gouvernement par la commission centrale d'aide sociale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 octobre 1954: page 9572, 2e colonne, après: « 4e section. — Aide médicale. — Président: M. Donnedieu de Vabres, » ajouter: « (Jean) ».

Nomination d'un membre de la section provisoire de la commission centrale d'aide sociale.

Par arrêté du 14 octobre 1954, M. Therre, auditeur de 1re classe à la cour des comptes, est nommé membre de la section provisoire de la commission centrale d'aide sociale instituée par l'article 2 de l'arrêté précité du 7 octobre 1954.

Nomination de rapporteurs près la commission centrale d'aide sociale.

Par arrêté du 14 septembre 1954, sont nommés rapporteurs près la commission centrale d'aide sociale:

Au titre de membres du conseil d'Etat.

M. Braibant, Mme Cajoux, MM. Chandernagor, Long, Massenet, Megret, Mehl, Meric, Perret, Planiey, Poignant, Touzery, auditeurs au conseil d'Etat.

Au titre de membres de la cour des comptes.

MM. Gojat, Ratier, Rohmer, Roubier, Pirot, Dulcire, auditeurs à la cour des comptes.

Au titre de fonctionnaires des administrations centrales des ministères.

MM. Berthelot, Blondeau, Brignognen, Mme Jan, Mlle Pretel, Mme Roos, administrateurs civils au ministère de la santé publique et de la population.

Mlle Saladin, administrateur civil au ministère de l'agriculture.

Mlle Gittard, agent supérieur de 1re classe en retraite au ministère de la santé publique et de la population.

M. Lafon de Lagenestc, agent supérieur au ministère de l'agriculture.

M. Mercier, agent supérieur au ministère de la santé publique et de la population.

Mlle Alleron, Mme Gouvert, Mlle de Laage, MM. Lemaire, Peuteuil, secrétaires d'administration au ministère de la santé publique et de la population.

Au titre des personnes particulièrement compétentes en matière d'aide sociale.

M. Jacomet, magistrat;

M. Bordas, attaché titulaire au ministère de la justice;

Mme Rozes, juge suppléant,

anciens rapporteurs à la commission centrale d'assistance.

MM. Cours, Desainfuscien, administrateurs civils à l'administration générale de l'assistance publique à Paris.

M. Plee, directeur départemental honoraire de la population et de l'aide sociale.

Mlle Benoiste de la Pilloire, ancien rapporteur à la commission centrale d'assistance.

L'affectation des rapporteurs aux sections de la commission centrale d'aide sociale est décidée par le président de cette juridiction.

MINISTERE DES AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

Décrets du 8 octobre 1954 portant mise à la retraite de contrôleurs civils.

Par décret en date du 8 octobre 1954, M. Fleurette (Paul), contrôleur civil, chef de circonscription supérieure, 2e échelon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 1955.

Par décret en date du 8 octobre 1954, M. Duffrene (Georges), contrôleur civil, chef de circonscription supérieure, 2e échelon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 1955

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Année 1954

Commission des finances.

Séance du vendredi 22 octobre 1954.

Présents. — MM. Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Bénard (François), Bonnefous, Buriot, Courant (Pierre), Dagain, Darou, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Ferri, Gabelle, Gaillard, Gardey (Abel), Gosnat, Gozard (Gilles), Jean-Moreau (Yonne), Marc Jacquet, Leenhardt (Francis), Le Roy Ladurie, Lisuley, Marcellin, Maurice Bokanowski, Mazier, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Morice, Reynaud (Paul), Simonnet, Tourtaud.

Suppléants. — MM. Abelin (de M. Dorey), Hénault (de M. Frédéric-Dupont), Waldeck Rochet (de M. Lamps).

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mercredi 27 octobre 1954, à dix heures et quinze heures (local de la commission des finances,):

A dix heures.

Projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de l'exercice 1955.

1° N° 9307: Postes, télégraphes et téléphones. — M. Dagain, rapporteur;

2° N° 9282: Affaires allemandes et autrichiennes. — M. Maurice Bokanowski, rapporteur;

A quinze heures.

3° N° 9296: Présidence du conseil. — M. Le Roy Ladurie, rapporteur;

4° N° 9302: Travaux publics (III: Marine marchande). — M. Mazier, rapporteur.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Séance du mardi 26 octobre 1954.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Projet de résolution présenté par M. le président de la commission de la conjoncture économique et du revenu national tendant à inviter le Gouvernement à publier les comptes prévisionnels de la nation pour 1955 en même temps que le projet de budget de cette année et à les soumettre au Conseil économique.

2. — Projet de résolution présenté par M. le président de la commission des affaires économiques tendant à ce que le Conseil économique soit saisi des projets de loi programmes qui seront établis par le Gouvernement en application de la loi du 11 août 1954.

3. — Rapport et projet de résolution présentés par M. Le Hénaff au nom de la commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme sur les problèmes posés par l'insuffisance de notre infrastructure aéronautique en Afrique.

4. — Questions diverses.

Convocations de commissions.

Mercredi 27 octobre 1954.

Huit heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE L'HABITAT RURAL
COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS

Ordre du jour.

Organisation de la suite des travaux et suite de la discussion.

Neuf heures.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Etude de l'organisation des marchés agricoles: suite de l'examen du projet de rapport sur les caractères généraux des marchés agricoles présentés par M. Milhau.

Neuf heures trente.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Circuits de distribution des huiles alimentaires: examen de la première partie de l'avant-projet de rapport établi par M. Demmerle.

Neuf heures trente.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Examen du plan de travail de la commission, en particulier reprise de l'étude relative au renouvellement de la flotte de commerce française.

Questions diverses.

Neuf heures trente.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Proposition à faire au bureau, en application de l'article 26 du règlement, en vue du renouvellement du représentant du conseil économique au comité technique chargé de suivre la gestion du fonds commun de l'allocation-logement, à la suite de la demande faite le 4 octobre 1951, par M. le ministre du travail et de la sécurité sociale.

Désignation des représentants de la commission au groupe de travail de la commission de la production industrielle pour l'étude de la passation et de l'exécution des marchés de l'Etat en vue de participer aux travaux de ce groupe relatifs au secteur du bâtiment, à la suite de la demande faite, le 16 octobre 1951, par M. le président de la commission de la production industrielle.

Logement des travailleurs de faibles revenus: discussion de l'exposé introductif fait par M. Houist, pré-rapporteur, le 5 octobre 1951.

Onze heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Etablissement du questionnaire relatif à l'étude de la situation des diverses catégories de contribuables au regard de l'impôt.

Jeudi 28 octobre 1954.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Conjoncture de la Tunisie: étude du projet de rapport présenté par M. Tisserand.

Marché national du riz: communication de M. Serrure.

Dix heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Conjoncture économique au deuxième semestre 1951:

Nomination d'un rapporteur.

Organisation des missions auprès de la commission économique pour l'Europe et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

Examen de la méthode d'établissement du prochain rapport.
Revenu national:

Etude des échanges inter-branches. — Audition demandée de M. Ventura, directeur du centre de documentation minière.

Vendredi 29 octobre 1954.

Neuf heures trente.

COMMISSION COMMUNE POUR L'ÉTUDE DES PROSPECTIONS MINIÈRES ET PÉTROLIFÈRES AU SAHARA

Ordre du jour.

Suite de la discussion générale.

Eventuellement, audition de M. Armand, président du bureau d'organisation des ensembles industriels africains.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de café originaire et en provenance d'Haïti.

Les importateurs sont informés qu'en exécution des dispositions de l'article 4 de l'accord franco-haïtien du 12 juillet 1952, un contingent de café originaire et en provenance de Haïti est mis en répartition.

Les modalités de réalisation de cette importation sont celles qui ont été définies dans l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 17 mars 1951 (p. 2562).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de légumes secs originaires et en provenance d'Iran.

(Poste 7 de l'accord franco-iranien.)

Conformément aux dispositions du titre IV de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Iran, publié au *Journal officiel* du 25 août 1954, les importateurs sont informés qu'un contingent de légumes secs (haricots blancs) originaire et en provenance d'Iran est ouvert à l'importation.

Les demandes de licences d'importation, établies sur formules réglementaires, modèle A. C., devront être accompagnées d'une facture *pro forma* indiquant la valeur franco-frontière française (caf) du produit offert et précisant que les marchandises proviennent de la récolte 1954.

Les demandes devront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), le 13 novembre 1954, à douze heures.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services compétents.

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture d'Alger.

Un concours sur titres et sur épreuves sera ouvert à une date qui sera ultérieurement fixée pour le recrutement à l'école nationale d'agriculture d'Alger d'un professeur titulaire de la chaire de zootechnie.

Tous renseignements concernant ce concours seront fournis sur demande adressée soit au gouvernement général de l'Algérie (direction de l'agriculture), soit à l'école nationale d'agriculture d'Alger (Maison-Carrée).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis relatif à l'extension d'un avenant portant adhésion à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le ministre du travail et de la sécurité sociale envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans son champ d'application un avenant à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 intervenu le 15 décembre 1952 entre :

D'une part,

La chambre nationale des commissaires-priseurs de France,

Et, d'autre part,

La fédération nationale du personnel des professions judiciaires (C. F. T. C.),

Le groupement national du personnel et des cadres des professions judiciaires (C. G. T.-F. O.).

L'objet de cet avenant est d'étendre le régime de retraites institué par la convention collective nationale du 14 mars 1947 au personnel cadre employé par les commissaires-priseurs.

L'avenant a été déposé au greffe de justice de paix du 9e arrondissement de Paris où il pourra en être pris connaissance.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère du travail et de la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, à Paris (7e) (inutile d'affranchir).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

Est déclaré vacant un poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1953.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, à l'inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale de la Côte-d'Or, 17, rue Chaignot, à Dijon.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 22 oct. 1954.	
349 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	350	(1)		349 95	
360 80	Canada	1 $ Can.				360 70	
164 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0727				
8316 50	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8371	8296	8348	8315
701 95	Belgique	100 F b.	700	694 75	705 25	702 10	701 85
5052	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5052 50	5041
982	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980	972 65	987 35	982 20	981 95
4906	Norvège	100 c. n.	4900	4863 50	4937	4908	4905
9239	Pays-Bas	100 fl.	9210 32	9141 60	9279 80	9242	9239
6753	Suède	100 c. s.	6765 625	6715	6816 50	6751	6751
8023	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944	8064	8022 50	8020
1336 25	Autriche	100 sch.	1336 15	1326 05	1336 25		
1002 25	Egypte	1 liv. ég.	1005 04	997	1013	1002 50	
56 45	Italie	100 lire.	56 022	55 60	56 45	56 45	
2790	Mexique	100 pes.	2800	2779	2821	2790	2785
1212	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1213	1212
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	
117 60	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 60	

Zone C. F. A.	100 F C. F. A	250
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam	100 piastres	1000
Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F.	2350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Comple chèque postal 1.044.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.800 MILLIONS DE FRANCS

52, RUE D'ANJOU, PARIS

Liste des obligations 4 1/2 0/0 1930 sorties au tirage du 23 septembre 1954, remboursables à 1.000 F à partir du 15 novembre 1954, et obligations sorties à des tirages antérieurs et non remboursees.

71 (53), 76 à 78 (53), 190 (52), 221 à 230 (51), 261 à 270 (53), 311 à 320 (53), 341 à 350 (51), 401 à 403 (53), 405 à 410 (53), 461 (51), 671 à 680 (51), 701 à 707 (53), 801 à 810 (51), 1.051 à 1.060 (54), 1.411 à 429 (51), 1.591 à 600 (51), 1.621 à 630 (51), 1.661 à 670 (51), 1.841 à 850 (51), 1.871 (51), 2.132 (53), 2.341 à 350 (53), 2.421 à 430 (54), 2.711 à 713 (53), 2.761 à 770 (54), 2.822 et 823 (51), 2.971 à 980 (51), 3.031 à 040 (54), 3.083 à 090 (53), 3.692 (51), 3.871 à 880 (51), 3.941 et 942 (52), 4.011 (52), 4.650 (52), 4.171 à 180 (54), 4.541 à 550 (54), 4.551 à 560 (54), 4.623 et 624 (52), 4.661 à 667 (53), 4.961 à 970 (51), 4.981 à 983 (53), 4.988 (53), 4.990 (53), 5.447 et 448 (52), 5.511 à 520 (51), 5.521 à 530 (51), 5.601 et 602 (52), 5.605 à 607 (52), 5.632 (52), 5.637 (52), 5.731 à 736 (53), 5.770 (53), 5.801 à 810 (51), 5.842 à 841 (53), 5.847 à 850 (53), 6.180 (53), 6.221 à 224 (53), 6.227 à 229 (53), 6.341 à 350 (51), 6.496 à 500 (52), 6.541 à 546 (53), 6.911 (53), 6.915 à 917 (53), 6.919 (53), 6.981 à 990 (51), 7.082 à 089 (53), 7.241 (52), 7.371 (53), 7.711 à 720 (51), 7.731 (52), 7.871 à 880 (51), 7.881 (53), 7.888 à 890 (53), 8.120 (51), 8.128 à 130 (52), 8.477 (53), 8.661 à 670 (51), 8.721 à 730 (51), 8.741 et 742 (53), 8.769 et 770 (52), 8.938 à 940 (53), 9.183 à 186 (53), 9.189 et 190 (53), 9.251 à 260 (51), 9.321 à 330 (51), 9.531 à 540 (51), 9.701 à 710 (51), 9.751 à 760 (51), 9.784 et 785 (15), 9.831 à 840 (51), 10.243 à 247 (53), 10.250 (53), 10.275 et 276 (50), 10.321 à 326 (52), 10.641 à 650 (51), 11.511 à 520 (51), 11.551 à 560 (51), 11.561 à 564 (53), 11.567 et 568 (53), 11.681 à 684 (48), 11.701 à 710 (51), 11.811 à 820 (51), 11.846 à 850 (52), 11.976 (52), 12.125 (50), 12.217 (52), 12.481 (53), 12.484 (53), 12.488 et 489 (53), 12.501 à 510 (51), 12.861 à 870 (51), 12.991 à 13.000 (51), 13.041 à 050 (53), 13.165 (52), 13.321 à 330 (51), 13.368 (53), 13.790 (50), 14.021 à 025 (53), 14.291 à 300 (51), 14.391 à 398 (53), 14.750 (53), 15.234 à 240 (53), 15.391 à 396 (53), 15.491 à 499 (53), 15.511 à 520 (51), 15.581 à 590 (51), 15.701 à 710 (51), 15.711 à 715 (53), 15.721 à 730 (51), 15.821 à 830 (51), 15.852 à 860 (53), 16.141 à 143 (52), 16.171 à 180 (51), 16.188 (48), 16.301 à 310 (51), 16.451 à 457 (53), 16.459 à 460 (53), 16.741 à 750 (51), 16.941 à 950 (51), 17.051 à 060 (51), 17.212 à 350 (53), 17.401 à 410 (51), 17.415 et 416 (51), 17.461 à 470 (51), 17.691 à 700 (51), 17.711 à 720 (53), 18.121 à 130 (51), 18.193 à 200 (53), 18.436 à 440 (53), 18.475 et 476 (52), 18.561 à 570 (51), 18.611 à 620 (51), 18.971 et 972 (53), 19.111 à 120 (51), 19.181 à 190 (51), 19.403 (51), 19.451 et 452 (52), 19.540 (53), 19.571 à 580 (51), 19.639 et 640 (53), 19.708 à 770 (51), 19.796 (53), 19.831 à 835 (53), 19.915 (51), 20.101 à 105 (53), 20.107 (53), 20.109 et 110 (53), 20.211 à 220 (51), 20.361 à 369 (51), 20.391 à 400 (51), 20.661 à 670 (51), 20.701 à 710 (52), 20.871 (53), 20.878 (53), 20.951 à 960 (51), 21.073 à 077 (51), 21.219 (52), 21.371 à 373 (53), 21.378 à 380 (53), 21.411 à 420 (51), 21.471 et 472 (48), 21.591 à 600 (51), 21.671 à 674 (51), 21.681 à 690 (51), 21.721 à 730 (51), 21.751 (51), 21.971 à 980 (51), 22.092 à 095 (52), 22.100 (52), 22.101 à 110 (51), 22.312 à 316 (50), 22.459 (46), 22.681 à 690 (51), 22.961 et 962 (53), 22.967 à 970 (53), 23.151 à 160 (51), 23.202 à 205 (53), 23.210 (53), 23.211 à 213 (51), 23.551 et 555 (50), 23.661 à 670 (51), 23.971 à 975 (53), 24.041 (50), 24.051 (50), 24.061 (50), 24.151 à 160 (51), 24.211 à 220 (51), 24.265 à 270 (53), 24.271 à 280 (51), 24.341 à 350 (51), 24.408 (50), 24.591 à 600 (51), 24.631 à 640 (51).

25.001 à 010 (51), 25.591 à 600 (51), 25.758 (51), 25.975 à 980 (53), 26.081 à 090 (52), 26.135 (52), 26.161 à 170 (51), 26.201 à 203 (53), 26.205 à 208 (53), 26.249 (51), 26.395 (51), 26.451 à 460 (51), 26.661 à 670 (51), 26.891 à 900 (53), 26.932 et 933 (15), 27.023 à 030 (53), 27.151 à 160 (51), 27.188 et 189 (53), 27.251 à 258 (53), 27.316 à 320 (19), 27.442 à 445 (53), 27.521 à 530 (51), 27.555 et 556 (52), 27.814 (53), 27.819 et 820 (53), 27.835 (53), 27.837 et 838 (53), 27.928 à 930 (52), 28.348 et 349 (52), 28.561 à 570 (51), 28.671 à 674 (53), 28.679 et 680 (53), 28.681 à 690 (51), 28.911 à 915 (46), 30.011 à 020 (53), 30.170 (52), 30.321 à 330 (51), 30.449 et 450 (50), 30.580 (52), 30.581 à 590 (51), 30.616 à 620 (52), 30.661 à 670 (51), 30.691 à 699 (50), 30.819 et 850 (53), 31.003 à 005 (53), 31.421 à 430 (51), 31.731 à 760 (51), 31.772 (52), 31.822 (51), 31.831 (53), 31.840 (53), 32.101 et 102 (53), 32.176 et 177 (52), 32.381 à 390 (51), 32.391 à 400 (51), 32.411 et 412 (52), 32.571 à 580 (51), 32.621 (52), 33.073 et 074 (53), 33.111 et 112 (53), 33.191 à 200 (51), 33.243 (53), 33.271 et 272 (53), 33.341 à 350 (51), 33.431 à 433 (52), 33.520 (53), 33.651 à 660 (51), 33.998 à 34.000 (48), 34.111 à 120 (51), 34.185 et 186 (49), 34.391 (53), 34.521 à 530 (51), 34.531 à 535 (53), 34.537 à 540 (53), 34.546 (50), 34.872 à 876 (53), 35.001 à 010 (51), 35.341 et 342 (53), 35.346 à 349 (53), 35.631 à 640 (51), 35.986 à 988 (52), 36.001 à 010 (51), 36.061 à 070 (51), 36.231 (53), 36.301 à 310 (51), 36.381 à 381 (53), 36.551 (53), 36.557 à 560 (53), 36.841 à 850 (51), 36.861 à 864 (53), 36.868 à 870 (53), 36.901 à 910 (51), 36.942 à 945 (52), 37.841 à 850 (51), 37.992 à 996 (53), 38.231 à 240 (51), 38.341 à 350 (51), 38.703 (52), 38.811 à 820 (51), 38.891 à 894 (53), 38.913 et 914 (52), 38.992 à 996 (53), 39.021 à 030 (51), 39.231 et 232 (53), 39.401 à 410 (51), 39.502 et 503 (52), 39.596 et 597 (51), 39.658 à 660 (52), 39.741 à 750 (51), 39.807 (51), 39.821 à 830 (51), 39.871 à 880 (51), 40.033 (49), 40.051 à 060 (51), 40.371 et 372 (52), 40.411 à 420 (51), 40.471 à 480 (51), 40.521 à 530 (51), 40.606 à 610 (52), 40.646 à 649 (53), 40.653 (52), 40.731 à 737 (53), 40.751 à 760 (51), 41.261 à 270 (53), 41.277 (47), 41.281 à 289 (51), 41.291 à 300 (51), 41.371 à 380 (51), 41.781 à 790 (51), 41.888 et 889 (51), 41.981 à 990 (51), 42.131 à 140 (51), 42.151 à 160 (51), 42.301 à 310 (51), 42.331 (49), 42.361 (53), 42.391 à 400 (51), 42.508 et 509 (53), 42.511 à 520 (51), 42.551 à 560 (51), 42.612 (51), 42.671 à 680 (53), 42.701 à 710 (51), 42.821 à 825 (52), 43.117 à 120 (53), 43.351 à 360 (51), 43.451 à 460 (51), 43.515 (52), 43.517 à 519 (52), 43.568 à 570 (51), 43.611 à 620 (51), 43.723 (53), 43.728 et 729 (53), 43.883 à 890 (53), 43.921 à 930 (51), 44.241 à 250 (51), 44.264 (47), 44.272 à 280 (52), 44.381 à 384 (53), 44.401 à 410 (51), 44.479 (48), 44.561 à 570 (51), 44.811 à 820 (51), 44.821 à 830 (51), 44.861 à 870 (51), 45.071 à 080 (51), 45.257 à 260 (53), 45.351 à 360 (51), 45.661 à 663 (53), 45.691 à 700 (51), 45.972 à 980 (53), 45.991 (52), 46.212 et 213 (50), 46.223 à 235 (52), 46.311 à 320 (51), 46.381 à 390 (51), 46.651 (51), 46.731 à 740 (51), 46.751 à 760 (52), 46.871 à 880 (51), 46.952 à 960 (53), 47.021 à 030 (53), 47.042 et 043 (53), 47.045 à 050 (53), 47.061 et 062 (53), 47.070 (53), 47.121 à 124 (53), 47.128 à 130 (53), 47.231 à 235 (53), 47.321 à 330 (51), 47.481 à 490 (51), 47.662 (53), 47.669 et 670 (53), 47.683 à 685 (53), 47.751 (52), 47.771 à 780 (51), 48.981 à 990 (51), 49.001 à 010 (51), 49.341 à 350 (51), 49.881 à 890 (51).

Le remboursement de ces obligations aura lieu au siège de la compagnie, 52, rue d'Anjou, à Paris, et à Lyon, chez MM. Saint-Olive et Cie, banquiers, 13, rue de la République.

ENTREPOTS MODERNES DE PANTIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 61.025.000 F

SIÈGE SOCIAL : 31, QUAI DE L'OURCQ, PANTIN

R. C. : Seine 33853.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des entrepôts modernes de Pantin a procédé au rachat des obligations 6 0/0 1948.

La totalité de l'annuité prévue pour le sixième remboursement ayant été employée, il n'a pas été effectué de tirage.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 28 novembre* 1948.)

EMPRUNT TUNISIEN 6 0/0 1952

Les porteurs de titres de l'emprunt tunisien 6 0/0 1952 (deuxième emprunt de consolidation des bons d'équipement) sont informés qu'il a été procédé, à la direction des finances à Tunis, au deuxième tirage au sort de 1.085 titres de l'emprunt susvisé conformément aux dispositions de l'arrêté du directeur des finances du 21 novembre 1952 (*Journal officiel* tunisien du 28 novembre 1952).

Le numéro tiré au sort a été le numéro 1.259.

Il s'ensuit que les titres amortis sont les suivants:

1.259 à 2.343 inclus.

EMPRUNT MAROCAIN 5 0/0 1913 REGROUPE

Deuxième tirage d'amortissement.

Le 1er octobre 1954, il a été procédé, au siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger, au deuxième tirage d'amortissement de cet emprunt.

Les obligations dont les numéros suivent seront remboursées, au pair, le 1er décembre 1954:

OBLIGATIONS DE 10.000 F

422.004 à 422.159.

OBLIGATIONS DE 500 F

427.631 à 427.999 — 427.951 à 428.019 — 428.022 à 428.074 — 428.040 à 428.115 — 428.117 à 428.119 — 428.160 à 428.251 — 428.257 à 428.421.

Liste des obligations amorties au premier tirage et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger à la date du 30 septembre 1954.

OBLIGATIONS DE 10.000 F

408.988	=	1	409.016 à 409.020	=	5
408.990 à 408.996	=	7	409.025 à 409.027	=	3
409.005	=	1	409.034	=	1
409.007	=	1	409.036	=	1

Total: 20 obligations.

OBLIGATIONS DE 500 F

436.970	=	1	437.891 à 437.903	=	13
437.002 à 437.006	=	5	437.905 à 437.919	=	15
437.046 à 437.066	=	21	437.923 et 437.924	=	2
437.078 à 437.080	=	3	437.926 à 437.935	=	10
437.097 à 437.104	=	8	437.937	=	1
437.109 à 437.161	=	53	437.951 à 437.960	=	7
437.169 à 437.189	=	21	437.968 à 438.032	=	65
437.224 à 437.229	=	6	438.034 à 438.065	=	32
437.241 à 437.320	=	80	438.068 à 438.110	=	43
437.324 à 437.342	=	19	438.122 à 438.142	=	21
437.372 à 437.416	=	45	438.148 et 438.149	=	2
437.425 à 437.446	=	22	438.167 à 438.223	=	57
437.456 à 437.467	=	12	438.229 à 438.237	=	9
437.486 à 437.488	=	3	438.248 à 438.282	=	35
437.491 à 437.509	=	19	438.285 à 438.317	=	33
437.657 à 437.676	=	20	438.319 à 438.364	=	46
437.682 à 437.685	=	4	438.366 à 438.372	=	7
437.692 à 437.714	=	23	438.380 à 438.469	=	80
437.748 à 437.760	=	13	438.480 à 438.504	=	25
437.763 à 437.772	=	10	438.508 à 438.519	=	12
437.775 à 437.800	=	26	438.524 à 438.539	=	16
437.802 à 437.839	=	38	438.549 à 438.583	=	35
437.842 et 437.843	=	2	438.588 à 438.615	=	28
437.852 à 437.859	=	8	438.620 à 438.622	=	3
			438.645 à 438.658	=	14
			438.666 et 438.667	=	2
			438.669 à 438.672	=	4
			438.674 à 438.724	=	51
			438.726 à 438.749	=	24
			438.754 à 438.774	=	21
			438.777 à 438.883	=	107
			438.891 à 438.901	=	11
			438.907 à 438.923	=	20
			438.933 à 438.966	=	34
			438.970 à 439.000	=	31
			441.014 à 441.036	=	23
			441.040 à 441.049	=	10
			441.055 à 441.087	=	33
			441.102 à 441.110	=	9
			441.118 à 441.176	=	59
			441.194	=	1
			441.205 à 441.233	=	29
			441.252 et 441.253	=	2
			441.275 à 441.278	=	4
			441.288 à 441.317	=	30
			441.319 à 441.328	=	10
			441.502 à 441.511	=	10

Total: 1.598 obligations.

GROUPEMENTS DE SINISTRES

(Loi du 30 mars 1917, art. 44 à 49.)

Emprunts unifiés 5 0/0 décembre 1948.

Sixième amortissement.

Les Groupements de sinistrés émetteurs ont amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu par le tableau d'amortissement pour le remboursement du 15 décembre 1954.

En conséquence, le tirage au sort correspondant à cet amortissement n'aura pas lieu.

Les Groupements avaient également amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu pour les amortissements précédents.

GROUPEMENTS DE SINISTRES

(INDUSTRIE ET COMMERCE SINISTRÉS ET PATRIMOINE NATIONAL)

Emprunts unifiés 5 0/0 décembre 1948, 1952 et 1953.

Les Groupements de sinistrés (Industrie et commerce sinistrés et patrimoine national) émetteurs ont amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu par le tableau d'amortissement pour le remboursement du 1er décembre 1954.

En conséquence, le tirage au sort correspondant à cet amortissement n'aura pas lieu.

Les Groupements avaient également amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu pour les amortissements précédents.

Anciens Etablissements BAIGNOL et FARJON

(Manufacture nationale de Boulogne-sur-Mer.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 94.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE D'ORLÉANS, A BOULOGNE-SUR-MER

Registre du commerce: Boulogne-sur-Mer n° 874.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 197 obligations 4 1/4 0/0 1942, sur un total de 310 obligations qui est à amortir, dont le douzième amortissement est prévu pour le 15 décembre 1954.

En conséquence, MM. les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 1942 des Anciens établissements Baignol et Farjon sont priés d'assister au tirage des 113 obligations amortissables et remboursables au 15 décembre 1954.

Le tirage aura lieu dans les locaux de la société débitrice, 42, rue d'Enghien, le vendredi 5 novembre 1954, à dix heures.

Le conseil d'administration.

ETABLISSEMENTS DELATTRE ET FROUARD REUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 800.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 39, RUE DE LA BIENFAISANCE, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 84326.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 200 obligations 4 0/0 1945 dont le neuvième amortissement est prévu pour le 15 novembre 1954.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en octobre 1954.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 0/0 1945 sorties en 1952 et non encore émargées.

771 à 780 — 1.181 à 1.190 — 2.041 à 2.050 — 2.121 à 2.130 — — 2.741 à 2.750 — 2.801 à 2.810 — 4.671 à 4.680 — 5.011 à 5.018 — 5.821 à 5.830 — 5.861 à 5.870 — 6.811 à 6.820.

Groupement pour la Reconstitution des Eglises et Edifices Religieux Sinistrés

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 1, RUE JULES-LEFEBVRE

R. C.: Seine n° 399298 B.

Emprunt 5 0/0 décembre 1948.

Sixième amortissement.

Le Groupement pour la reconstitution des églises et édifices religieux sinistrés, usant du droit qu'il s'est réservé lors de l'émission, a amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu par le tableau d'amortissement pour le remboursement du 15 décembre 1954 de son emprunt 5 0/0 décembre 1948.

En conséquence, le tirage au sort correspondant à cet amortissement n'aura pas lieu.

Le Groupement avait également amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu pour les amortissements précédents.

Société anonyme des Verreries Aupècle

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.480.000 F

SIÈGE SOCIAL:

RUE DE LA VERRERIE, A CHALON-SUR-SAONE (SAÔNE-ET-LOIRE)

Registre du commerce: Chalon-sur-Saône n° 3366.

Obligations 4 1/2 0/0 1947 de 5.000 F.

Huitième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 87 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 janvier 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis au tirage de l'année 1948 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1949 à 1954 ont été couverts par rachats en Bourse.

ETABLISSEMENTS A. TESTE & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 105 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 20, RUE DE LA CLAIRE, A LYON

Registre du commerce: Lyon n° 1935 B.

Obligations de 10.000 F 6 3/4 0/0 1952.

Deuxième amortissement du 15 novembre 1954.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 117 obligations sorties au tirage du 12 octobre 1954 formant, avec les obligations rachetées en Bourse, la quantité de titres à amortir le 15 novembre 1954;

2° De la série sortie au tirage précédent parmi laquelle il reste des titres à présenter au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
538 à 696	53	2.165 à 2.282	54

Les obligations sorties au tirage du 12 octobre 1954 seront remboursables à partir du 15 novembre 1954 à raison de 10.061 F.

SOCIETE ANONYME PARIS-FRANCE

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 août 1954: page 8395, Obligations 4 1/2 0/0 1930 sorties au tirage du 16 juillet 1954, 4e colonne, ajouter: « 53.395 53 »; 6e colonne, ajouter: « 65.319 52 ».

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

GERARD FORTIER FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A ARCIS-SUR-AUBE (AUBE)

R. C.: Troyes n° 3364.

Avis aux porteurs d'obligations 5 1/2 0/0 1947.

La Société anonyme Gérard Fortier frères a décidé d'appeler au remboursement anticipé, à dater du 1er décembre 1954, la totalité de ses obligations 5 1/2 0/0 1947 restant en circulation à ce jour.

Conformément aux modalités d'émission de l'emprunt, les titres seront remboursés au pair, majoré du coupon échu au 1er décembre 1954, soit au total à 5.275 F par obligation de 5.000 F, coupon n° 7 à l'échéance du 1er décembre 1954 attaché.

Le remboursement des titres sera effectué au Crédit du Nord, 28, place Rihour, à Lille, et 39, boulevard Haussmann, à Paris, ainsi qu'à tous les guichets de cet établissement.

SOCIETE ANONYME DU PONT BRUANT

AU CAPITAL DE 1.110.000 F

2, RUE LINCOLN, A PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 250250 B.

Remboursement d'un emprunt obligataire 4 1/2 0/0 1931.

Aux termes d'une délibération en date à Paris du 29 septembre 1954, enregistrée même ville, s. s. p. sociétés, le 15 octobre suivant, n° 17 C, les membres du conseil d'administration de la société ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution.

Les coupons échus des obligations émises par la société seront mis en payement dès ce jour.

A dater de l'expiration du préavis de quatre semaines qui sera publié par le *Journal officiel*, conformément aux dispositions du décret du 30 octobre 1935, la société procédera au remboursement de son emprunt obligataire.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une ampliation ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités.

Le président du conseil d'administration.

AVIS DIVERS

BRAZIL RAILWAY COMPANY

(INCORPORÉE DANS L'ÉTAT DU MAINE, E. U. A.)

Aux porteurs des bons 6 1/2 0/0 (ex-6 0/0).

Avis est donné par les présentes qu'en exécution des dispositions de la clause 17 (A) de l'arrangement concordataire en date du 18 juillet 1917 une assemblée des porteurs desdits bons sera tenue à l'hôtel de la Société des ingénieurs civils, 19, rue Blanche, dans la ville de Paris, le 25 novembre 1954, à onze heures et demie du matin, avec l'objet suivant:

Elire pour une période de cinq ans commençant le 1er janvier 1955 les représentants des bons dans le comité conjoint.

23 octobre 1954.

Par ordre du conseil d'administration:
BRAZIL RAILWAY COMPANY
par C. E. VAN NAME,
secrétaire.

Les détenteurs de bons au porteur doivent obtenir de la banque, compagnie de trust ou autre établissement dépositaire chez qui leurs bons sont déposés un certificat de dépôt pour vote dans la forme prescrite leur donnant droit d'assister soit personnellement, soit par procuration, à l'assemblée. Les porteurs de titres nominatifs peuvent assister à l'assemblée personnellement sans produire un certificat de dépôt pour vote, mais s'ils désirent se faire représenter par procuration, ils doivent obtenir un certificat de dépôt pour vote comme cela est indiqué ci-dessus. Des formules de certificat de dépôt pour vote et de procuration peuvent être obtenues à l'un quelconque des établissements indiqués ci-dessous.

Les certificats de dépôts pour vote et les procurations devront être déposés avant la date de l'assemblée à l'un quelconque des établissements mentionnés ci-dessous:

A New-York:

The Chase National Bank of the City of New-York, 11, Broad Street.

A Londres:

MM. Binder, Hamlyn and Co., 121, Queen Victoria Street, E. C. 4.

A Paris:

Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, Boulevard Haussmann;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

A Bruxelles:

Banque Lambert, 11, rue des Colonies.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901)

23 septembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement national pour la défense des praticiens de la médecine libre.** But: défense des intérêts moraux et matériels de ces praticiens. Siège social: 11, rue des Martyrs, Paris.

27 septembre 1954. Déclaration à la préfecture de l'Orne. Amicale **Les Bruyères corréziennes.** But: réunions amicales des originaires de la Corrèze habitant l'Orne et les départements limitrophes. Siège social: chez M. le docteur Delivet, 33, boulevard Lenoir-Dufresne, Alençon.

28 septembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Groupement des vieux travailleurs.** But: entr'aide à la vieillesse. Siège social: mairie de Gouvieux (Oise).

1er octobre 1954. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **La Fanfare de Robert-Espagne.** But: encouragement à la musique populaire. Siège social: chez M. Lucien Torreat, compositeur de musique, Robert-Espagne.

1er octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. **Racing-Club Port-aux-Poules.** But: pratique des exercices physiques et notamment du football association. Siège social: cercle l'Amical, Port-aux-Poules (Oran).

1er octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. **Boules-Club Fernandville.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: maison Meabriles, Fernandville, Arcole (Oran).

4 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Coopérative scolaire, école de garçons, groupe Jules-Ferry.** But: resserrer les liens entre l'école, les familles et les anciens élèves; améliorer le matériel d'enseignement; organiser des fêtes scolaires et des voyages d'étude; développer la pratique des sports. Siège social: 7, boulevard Anatole-France, Châlons-sur-Marne.

4 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Moto-Club du pays d'Auge.** But: développer le tourisme, pratiquer le sport. Siège social: 1, place de la Gare, à Livarot (Calvados).

6 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **Société de chasse La Perdrix.** But: répression du braconnage. Siège social: mairie de Curel (Basses-Alpes).

6 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Foyer rural de Marsillargues.** But: distraire et éduquer les adhérents. Siège social: château de Marsillargues.

7 octobre 1954. Déclaration à la préfecture des Landes. **Syndicat d'initiative de Bascons.** But: étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter d'une manière générale la prospérité de la commune. Siège social: mairie de Bascons.

8 octobre 1954. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Pétanque Club Saint-Louis.** But: pratique du sport boules dit de pétanque et du jeu provençal dans le cadre de la fédération française de pétanque et jeu provençal et du comité du Roussillon. Siège social: cave Villanova, rue Commandant-Soubielle, Perpignan.

8 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Comité des fêtes.** But: préparation et financement des fêtes locales et nationales ainsi que la répartition des bals publics entre les différentes sociétés sportives de la commune et les groupements de conscrits. Siège social: mairie d'Arudy (Basses-Pyrénées).

8 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Société de chasse de Blicourt.** But: exercice et réglementation du droit de chasse; suppression du braconnage, repeuplement et conservation du gibier; surveillance des propriétés des adhérents. Siège social: mairie de Blicourt.

8 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Comité des fêtes de Carolles.** But: organiser des fêtes locales, notamment pendant la saison estivale. Siège social: école de garçons de Carolles (Manche).

9 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Club sportif montlaurais.** But: pratique des sports et du rugby à XIII en particulier. Siège social: grand café Gillis, Montlaur.

9 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Centre d'études et de propagande politiques pour le commerce et l'artisanat.** But: propagande dans les milieux commerçants et artisanaux de la Loire-Inférieure, en vue de les intéresser à la politique active du pays. Siège social: 40, route de Sainte-Luce, Nantes.

11 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Association d'éducation populaire « Le Loisir lambrésien ».** But: organisation de conférences éducatives, sport éducatif, excursions collectives, colonies, séances de ciné-club. Siège social: presbytère, 3, place Collet, Lambres-lez-Douai (Nord).

11 octobre 1954. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association de l'école commerciale de Saint-Yves.** But: organisation et administration de l'école. Siège social: 1, rue Saint-Yves, Rennes.

11 octobre 1954. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association d'éducation populaire de l'école Saint-Yves-de-Rennes.** But: organisation et administration de l'école. Siège social: 3, rue du Chapitre, Rennes.

11 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Le Gardon forézien.** But: lutte contre le braconnage et repeuplement des cours d'eau. Siège social: 18, rue J.-Beaulieu, Saint-Just-sur-Loire (Loire).

11 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Union des coopératives scolaires de Vienne.** But: organiser et favoriser la coopération sous toutes ses formes entre les élèves des écoles publiques de Vienne. Siège social: école publique de garçons, boulevard de la République, Vienne (Isère).

11 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **Centre d'hébergement de Soissons.** But: aider par tous les moyens les personnes souffrant de l'isolement, de l'abandon, du manque de travail et de ressources. Siège social: hôtel de ville de Soissons (Aisne).

11 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Ski-Club interministériel.** But: pratique des sports d'hiver. Siège social: 101 *bis*, rue du Ranelagh, Paris.

12 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Club nautique et loisirs.** But: pratique de tous les sports concernant la mer (pêche, yachting, aviron) et organisation des loisirs populaires des membres de ce club. Siège social: quai de la Sèque, Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône).

12 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des officiers de réserve du centre d'instruction de Reuilly.** But: camaraderie entre ses membres et soutien du centre. Siège social: 70, rue Beaubourg, Paris.

12 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Société de pêche de Fleurey-les-Lavoncourt Mont-Saint-Léger.** But: alvinage et répression du braconnage. Siège social: mairie de Fleurey-les-Lavoncourt.

12 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Fédération départementale des associations locales d'aides familiales rurales de la Gironde.** But: fédérer les associations locales du département créées ou à créer, les représenter, susciter la création de nouvelles associations et assurer le recrutement de nouvelles aides familiales. Siège social: 19, rue Albert-de-Mun, Bordeaux.

12 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association locale des aides familiales rurales de Camblanes et Quinsac.** But: aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer en lui procurant le concours d'aides familiales et leur assurer un travail familial et social. Siège social: chez le secrétaire, place de Verdun, Camblanes.

14 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association de la maison de retraite de Notre-Dame des Apôtres.** But: accueillir des dames pensionnaires et les héberger. Siège social: 110, rue de Dunkerque, Saint-Omer (Pas-de-Calais).

15 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de Pau. **La Pélanque paloise.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café de Verdun, 10, cours Camou, Pau.

16 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Comité de patronage de la liberté surveillée de la Loire-Inférieure.** But: seconder et renforcer l'action des délégués dans leur mission d'éducation et de reclassement des mineurs en liberté surveillée. Siège social: palais de justice, place Aristide-Briand, Nantes.

18 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des chasseurs et propriétaires de Thezan-les-Béziers.** But: réglementation de la chasse, repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Thezan-les-Béziers (Hérault).

18 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Union des foires aux vins de la Gironde pour la défense et la propagande en faveur des vins d'appellations contrôlées.** But: défense et propagande en faveur des vins produits par les aires d'appellations contrôlées de la Gironde sans limitation de participation quant au nombre ou à la nature desdites appellations. Siège social: à la Maison du vin, 1, cours du XXX-Juillet, Bordeaux.

MODIFICATIONS

28 septembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union nationale de protection civile** modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 16, boulevard de Port-Royal, au 2, rue Montesquieu, Paris.

8 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Ma Maison** transfère son siège social du 43, rue des Coteaux, à Saint-Maur, au 18, rue de la Chevrette, à Epinay-sur-Seine.

12 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de police. La **Compagnie Théosophie** transfère son siège social du 14, rue de l'Abbé-de-l'Epée, Paris, au 11 *bis*, rue Keppler, Paris.

15 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de police. Le Conseil national de l'ordre des magnétiseurs psycho-thérapeutes change son titre, qui devient **Ordre des magnétiseurs psycho-thérapeutes,** modifie ses statuts, la composition de son bureau et transfère son siège social du 8, rue Jean-Goujon, au 36, avenue Mozart, à Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

23 septembre 1954. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 15 octobre 1954.) **Club féminin hongrois.** But: venir en aide par tous moyens aux Hongrois nécessiteux. Siège social: 99, rue de la Pompe, Paris.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire